

Bourassa est plus fort que jamais

■ Les Québécois ne croient pas que Parizeau ferait un meilleur premier ministre



Jacques Parizeau

PIERRE O'NEILL

Le gouvernement Bourassa aurait été réélu par une majorité écrasante, si des élections générales avaient eu lieu cette semaine.

Selon un sondage CREATEC+ — LE DEVOIR, réalisé lundi et mardi dernier, l'écart qui sépare le Parti libéral du Parti québécois dans les intentions de vote, s'est accentué depuis décembre 1985.

A la question: « S'il y avait des élections provinciales au Québec, aujourd'hui, pour lequel des partis suivants voteriez-vous ou seriez-vous tenté de voter? », 53% des répondants ont désigné le Parti libéral, 30% le Parti québécois, 15% le Nouveau parti démocratique et 2% les autres partis.

Depuis la mort de René Lévesque, la démission de Pierre Marc Johnson et la candidature présumée de M.

Parizeau à la direction du Parti québécois, c'est la première fois que l'on sonde les intentions de vote des Québécois. Les résultats ainsi obtenus tiennent compte d'une question de relance auprès des 12% d'indécis et de la répartition de ces mêmes in-

EXCLUSIF

décis, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas l'intention de voter, ne savent pas pour qui ils voteront ou encore refusent de s'engager à voter.

Effectué les 16 et 17 novembre auprès de 416 Québécois de toutes les régions, pour un taux de réponses de 61,8%, le sondage CREATEC+ démontre que la conjoncture politique n'a pas connu de profondes mutations au cours des deux derniers mois. Un sondage Sorecom réalisé entre le 18 et le 30 septembre donnait

54% des intentions de vote au Parti libéral, 26% au Parti québécois et 18% au Nouveau parti démocratique.

Les données de ce nouveau sondage CREATEC+ indiquent donc que le Parti libéral de Robert Bourassa maintient un très confortable avance sur le Parti québécois, qui est néanmoins parvenu à effectuer une remontée de quatre points depuis septembre. Cela surtout aux dépens du NPD, qui a chuté de trois points. Ce regain de popularité du PQ pourrait être attribuable au sentiment collectif de sympathie que la disparition de M. Lévesque a suscité au sein de la population en général et chez les nationalistes en particulier. Il appert par ailleurs que l'entrée en scène de M. Parizeau n'a pas eu sur les intentions de vote l'effet de levier anticipé.

Par delà les intentions de vote, c'est sur le degré de satisfaction de la population, que sondeurs et ana-

lystes fondent leur évaluation du sentiment populaire. Or, le sondage confirme que le degré de satisfaction des Québécois se situe à 57% et n'a donc pas bougé depuis douze mois. A cet égard, le président de CREATEC+, M. Grégoire Gollin, souligne que plus le degré de satisfaction est élevé, moins la conjoncture est propice aux changements.

Le sondage visait par ailleurs à vérifier si l'hypothétique retour du professeur Parizeau à la vie politique

Voir page 12: Bourassa

Intention de vote	
PQ	30 %
PLQ	53 %
NPD	15 %
Autres	2 %



Robert Bourassa

Les Maritimes obtiennent les frégates

Johnson le savait depuis l'été mais n'a pas bougé

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Daniel Johnson, a su dès la mi-juillet que le gouvernement fédéral avait décidé de confier à la Saint-John Shipbuilding, au Nouveau-Brunswick, le deu-

xième programme de construction de frégates au coût de \$3,5 milliards.

C'est ce qu'a révélé hier à l'Assemblée nationale le ministre qui par la suite devait indiquer qu'il avait été choisi de ne pas contester cette décision que le gouvernement fédéral n'a d'ailleurs rendu publique qu'hier.

Le gouvernement québécois a décidé de se plier à cette décision, a expliqué M. Johnson, parce qu'un cru qu'il valait mieux préparer l'avenir. D'une part, en cherchant à obtenir en sous-traitance l'assemblage de quelques unes de ces frégates pour maintenir l'emploi dans les chantiers maritimes du Québec et d'autre part, en cherchant à se « positionner » pour l'éventuel contrat de construction de sous-marins nucléaires estimé à une somme variant entre \$8 et \$12 milliards.

La révélation de M. Johnson n'a pas manqué de surprendre puisque encore la veille celui-ci avait laissé croire par ses propos que tout était encore possible à l'égard de ce programme de construction navale. Ce qu'il évoquait, a-t-il soumis en reconnaissant qu'il y a pu y avoir confusion, c'est tout simplement l'attribution à Marine Industries de l'assemblage d'un certain nombre de ces frégates en sous-traitance.

Selon les informations obtenues hier, les négociations en cours actuellement entre Marine Industries et Saint-John Shipbuilding portent sur l'assemblage de deux frégates, ce qui représenterait des retombées pouvant atteindre \$300 millions pour le Québec. Le gouvernement fédéral a obligé Saint-John Shipbuilding à faire ces négociations avec Marine Industries. Rappelons que le premier programme de construction de frégates accordait au Québec l'assemblage en sous-traitance de trois des six frégates.

Le Québec a tenté le printemps dernier d'obtenir la maîtrise d'oeuvre de ce nouveau programme de construction de frégates. La maîtrise d'oeuvre est ce qui est le plus intéressant au plan financier comme technologique. Pour accroître ses chances, on a alors soumis un projet

Voir page 12: Frégates

Boivin a piégé nos permanents, soutient Larose

PAULE DES RIVIÈRES

Au lendemain des procès de quatre de ses employés permanents, la CSN

à la preuve que le rôle et l'impact de l'indicateur Marc-André Boivin en ses rangs ont été plus importants que ce qui en a jusqu'à maintenant été dit. C'est ce qu'a indiqué hier le président de la CSN, M. Gérald Larose.

« Les faits nouveaux » que la CSN a recueillis démontreraient que M. Boivin — un des permanents reconnus coupables d'attentat à la bombe contre des établissements de Raymond Malenfant — a été impliqué dans un nombre insoupçonné de dossiers. C'est lui en quelque sorte qui a tendu « un piège » aux autres permanents accusés de complot visant à commettre des attentats au Manoir Richelieu.

Le président de la CSN a en conséquence sollicité une rencontre auprès du président du Comité de surveillance du Service canadien de renseignement et de sécurité

Voir page 12: Boivin

AUJOURD'HUI



LÉVESQUE VU PAR FILION

Au milieu des éloges qui ont accompagné la mort de René Lévesque, un ancien directeur du DEVOIR, Gérard Filion, a retrouvé sa fougue d'antan pour faire un premier bilan, sympathique et sévère, de la carrière de l'ancien premier ministre.

Page 11

PLUS DE TEMPS POUR L'ACHAT D'UN RÉA

Le ministre des Finances a décidé de prolonger de 60 jours la période dévolue à l'achat de titres REA déductibles durant l'année 1987.

Page 6

S'il n'en tient qu'au coroner Héroux Pas de permis de conduire avant 17 ans

(PC) — Le coroner Roch Héroux a rendu publiques, hier, six recommandations à l'intention des jeunes conducteurs de véhicules automobiles de moins de 18 ans.

Informé que les accidents de la route font deux fois et demi plus de victimes chez les 16 à 19 ans que chez les adultes, le coroner suggère d'abord que le permis de conduire ne soit disponible qu'à l'âge de 17 ans, au lieu de 16 ans actuellement.

M. Héroux recommande en outre que le jeune de 17 ans soit soumis à certaines restrictions:

qu'il lui soit interdit de conduire le soir et qu'il soit toujours accompagné d'un adulte quand il est au volant.

Après avoir fait remarquer le manque d'expérience et la vulnérabilité des jeunes face à l'alcool, le coroner propose que l'on porte l'âge d'accès aux débits d'alcool à 21 ans révolus.

En quatrième lieu, M. Héroux invite le ministère des Transports à améliorer la signalisation et l'éclairage des routes de façon à en augmenter la sécurité.

Voir page 12: Permis



Trois joyeux lurons de la confrérie vineuse de la Bagna Cauda célébrant le vin nouveau: Jean-Marie Bérubé, le baron Frasenbaldi et Pierre Touchette.

Le vino novello n'a rien à envier au vin français Qui veut encore du Beaujolais nouveau?

JOSÉE BLANCHETTE

Il faut rendre à César ce qui lui appartient, la cuvée '87 du vino novello redore le blason terni du vin primeur au Québec. Disponible à compter de ce matin dans 355 succursales de la Société des Alcools du Québec, le vino novello aura fait l'objet d'un accueil très latin, hier midi, sur la place publique du Complexe Desjardins à Montréal.

Chanteurs d'opéra, troupes folkloriques, confréries vineuses italiennes et porte-étendards toscans et vénitiens étaient venus souligner bruyamment cette première commerciale au Québec. Tout a été mis en oeuvre cette année à la SAQ pour effacer les souvenirs amers (et trop chers) laissés par le Beaujolais nouveau des crus passés.

Très attendues, les 30 100 caisses de vino novello sont arrivées à

bon port le 12 novembre à Montréal. Le transport par bateau, moins dispendieux, a permis à la SAQ de fixer un prix uniforme pour les huit marques sélectionnées de vino novello, soit 7,95 \$ la bouteille. C'était le prix demandé pour un Beaujolais nouveau... en 1981!

Le vin nouveau italien n'étant pas soumis comme le vin français à une réglementation sur la date

Voir page 12: Vin nouveau

Le libre-échange au centre de la conférence des PM Mulroney et Bourassa veulent coincer l'intraitable Peterson

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Au moment où de hauts fonctionnaires fédéraux confirmaient que le texte final d'un éventuel traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne sera pas prêt pour la Conférence des premiers ministres, les trois grands joueurs du débat — Brian Mulroney, David Peterson et Robert Bourassa — confirmaient au DEVOIR que la question sera au coeur de leur discours public d'ouverture. Objectif d'Ottawa et de Québec: embarrasser l'Ontario et convaincre les trois provinces encore incisées de se brancher.

« À la séance télévisée d'ouverture, a confié hier au DEVOIR un proche de Brian Mulroney, David Peterson parle après le premier ministre (du Canada) mais avant Robert Bourassa: ce sera une situation difficile pour lui, il sera un peu coincé ».

Au bureau de Robert Bourassa, on confirme l'intention du premier ministre du Québec de faire du libre-échange le thème central de son intervention télévisée mais, « si pression il y a, elle sera plutôt dirigée vers ceux qui n'ont pas encore pris de décision ». (Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont réservé leur position jusqu'à jeudi prochain, jour de l'ouver-

ture de la conférence de Toronto).

« Ce n'est pas la première fois qu'on annonce que Peterson sera coincé, dit-on cependant au bureau du premier ministre de l'Ontario, et regardez ce qui est arrivé la dernière fois! » En novembre 1985 à Halifax, M. Mulroney avait effectivement tenté de pointer l'Ontario du doigt mais, lui volant la parole, David Peterson avait haussé le ton, parlant même de « quelqu'un qui ne respecte pas sa parole (breach of faith) » et l'esclandre avait marqué un point tournant de la Conférence annuelle sur l'économie.

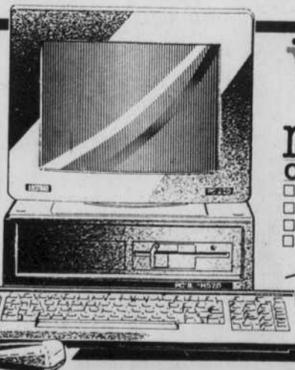
« Je doute fort qu'on ait un texte final (de l'Accord de libre échange)

Voir page 12: Mulroney

SPEC Électronique

Dumoulin

8251 ST-HUBERT (une rue au nord de Jarry) 385-1777



Voici le dernier-né mais non le moindre...

COMPATIBLE IBM — PC — 1640 SDMD

- 1 lecteur 360K
- MS-DOS 3.2
- Mémoire vive 640K
- Écran monochrome
- Horloge permanente

INCLUS: GEM DE RESEARCH DIGITAL L'INTERFACE DE GESTION GRAPHIQUE PAR SOURIS ET FENÊTRE! LIVRE D'INSTRUCTIONS EN FRANÇAIS

1295\$

AMSTRAD

Bourassa en Louisiane

Le libre-échange évitera aux É.-U. toute pénurie d'électricité

ANDRÉ BELLEMARE

LA NOUVELLE-ORLÉANS, Louisiane (PC) — La minute de vérité approche pour les Américains en ce qui concerne leur sécurité en approvisionnement énergétique, s'ils ne veulent pas déplorer une autre pénurie d'énergie comme celle qui a eu lieu l'été dernier à Boston.

L'accord éventuel de libre-échange entre le Canada et les États-Unis leur apporterait cette garantie et écarterait les dernières contraintes.

Le problème apparaît encore plus aigu ici quand on songe que la consommation d'énergie augmente d'environ trois pour cent annuellement.

Le premier ministre Robert Bourassa est venu le dire lui-même hier à nos voisins du Sud tout en profitant de la situation pour mousser encore la vente des surplus d'électricité québécois.

Et il n'avait pas choisi n'importe quelle tribune pour faire part de son message: il s'est présenté au 99e congrès annuel de la « National Association of Regulatory Utility Commissioners », un organisme de contrôle des services publics aux États-Unis.

Outre son exposé en public, M. Bourassa s'est entretenu en privé avec plusieurs personnalités politiques pour expliquer plus en détail la position du Québec et négocier des ententes possibles avec des États américains.

« En raison des revenus extrêmement importants, qui se chiffrent dans les milliards de dollars, que

nous pourrions retirer de notre richesse naturelle, je ne pouvais pas ne pas accepter cette invitation », a-t-il confié après son exposé de 10 minutes et une courte période de dialogue avec l'auditoire.

« Et j'ai voulu apporter cet argument nouveau que procure le libre-échange, lequel deviendrait très avantageux pour les deux partenaires. »

Un des congressistes s'est justement inquiété de ce qui arriverait si le Québec décidait un jour de « fermer le robinet » et de ne plus vendre d'électricité aux États-Unis.

« Mais avec le libre-échange, vous auriez cette sécurité d'approvisionnement et à un coût moindre par-dessus le marché », a répondu M. Bourassa.

« De toutes manières, je ne vois pas comment nous pourrions arrêter de vous exporter cette source d'énergie que nous possédons en abondance et qui n'est pas périssable comme le charbon ou le pétrole », a-t-il ajouté pour tenter d'atténuer les craintes de son interlocuteur.

Le chef du gouvernement a rappelé, plus tard, que le Québec dispose d'environ 35,000 mégawatts « qui dorment de façon improductive ».

M. Bourassa est monté sur la même prestigieuse tribune que celle de plusieurs gouverneurs d'États américains, d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral réunis depuis lundi.

Le père du développement hydroélectrique de la baie James a même risqué de provoquer ou d'entretenir une controverse chez ses hôtes en rappelant que le coût de cons-

truction de la centrale nucléaire Seabrook, au New Hampshire, s'est élevé à \$5 milliards alors qu'elle produit seulement 1,100 mégawatts.

« Pour le même prix, nous avons construit LG-2 qui fournit 5,000 mégawatts. »

« On peut donc vous vendre à profit et vous pourriez acheter notre électricité cinq fois moins cher », a expliqué le premier ministre en ajoutant qu'en plus l'électricité tient davantage compte de la qualité de l'environnement que le charbon ou le nucléaire, par exemple.

Le Québec fait face à une forte concurrence de la part d'États comme la Pennsylvanie et le Dakota du Nord qui aimeraient bien eux aussi écouler leur stock de charbon pour alimenter les centrales hydroélectriques américaines.

De part et d'autre, le lobby se fait de plus en plus pressant auprès des autorités de Washington.

Le représentant du Dakota du Nord, un fervent promoteur bien sûr de l'utilisation du charbon, a serré la main au premier ministre après son allocution.

Les deux hommes ont conversé un moment et M. Bourassa a bien aimé l'attitude de son vis-à-vis.

Mais, comme l'a souligné le premier ministre aux quelques journalistes québécois qui l'accompagnaient, il reste que le Québec fournit présentement seulement 1,5 pour cent des besoins en énergie aux États-Unis.

« Cependant, pour nous au Québec, il s'agit de sommes considérables qui stimulent énormément notre économie. »

Harney parie que Parizeau ne sera pas nommé chef du PQ

PIERRE CAYOUILLE

Le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) - Québec Jean-Paul Harney ne croit pas à l'éventuelle venue de Jacques Parizeau à la tête du Parti québécois.

« Si Jacques Parizeau est élu chef indépendantiste du Parti québécois, je vous paie le lunch ! », a-t-il lancé, hier, à une dizaine de journalistes, convaincu, bien sûr, qu'il n'aura jamais à le faire.

M. Harney a toutefois refusé d'é-

laborer. « Les chefs de parti ont le droit de dire des phrases sibyllines », a-t-il dit.

« L'histoire ne se répète pas, elle bégaie. Le PQ subit le phénomène John Turner. »

Harney avoue que le NPD-Québec bénéficie un peu des tensions qui déchirent le Parti québécois. « Les éléments socio-démocrates du PQ et ceux aussi qui s'opposent au libre-échange se demandent s'ils doivent demeurer au sein du parti si Parizeau en devient le chef. Nous nous attendons à en accueillir plusieurs. »

Le NPD - Québec tiendra son deuxième congrès les 27, 28 et 29 novembre à l'hôtel du Parc de Montréal. Réunis sous le thème « On prend parti », quelque 500 délégués y participeront. Plus de 200 résolutions sont au programme.

Le thème majeur des discussions du week-end sera le rôle économique de l'État. Le NPD-Québec se proclame le seul parti authentiquement social-démocrate au Québec et la seule véritable alternative au courant néo-conservateur que représente le premier ministre Robert Bourassa.

Les délégués devront ainsi se prononcer sur la recommandation suivante : « redonner pleinement son rôle de gouvernail à l'État québécois et le transformer pour en faire l'instrument de la démocratisation de l'économie. »

Dans le même esprit, le NPD adoptera des résolutions portant sur le plein emploi, l'équité fiscale, la sécurité du revenu et l'égalité économique des femmes.

Le NPD-Québec compte près de 8 000 membres.

Québec veut régir les odeurs à la campagne

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le gouvernement québécois réglementera d'ici un an les odeurs en milieu agricole.

Et d'ici là, les municipalités régionales de comté pourront réglementer cette question par le biais de leurs schémas d'aménagement à condition toutefois de ne pas dépasser les normes inscrites dans la directive sur les odeurs, utilisée actuellement par le ministère de l'Environnement.

C'est ce qu'ont annoncé hier les ministres québécois qui font partie de l'important comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COM-PADR). Le gouvernement était sollicité depuis longtemps pour solutionner ce problème qui a souvent opposé villégiateurs et producteurs agricoles, les gens du village et ceux des rangs, et même entre eux, les différents producteurs agricoles.

Le nouveau règlement ne touchera toutefois que les nouveaux établissements agricoles qui devront obéir à des contraintes de distances, de directions en fonction des vents dominants, etc. Seront aussi touchés les établissements dont on modifierait la superficie, l'emplacement ou les types de production.

Par contre, le gouvernement établira un code de bonnes pratiques qui, lui, s'appliquera à tous les agriculteurs.

Et, nouveau concept, les agriculteurs qui se conformeront au règlement sur les odeurs et au Code de bonnes pratiques bénéficieraient d'une immunité de poursuites. Le gouvernement se donne toutefois un temps de réflexion sur cette question car elle est fort complexe: est-ce que cela suspend les dispositions générales de la loi de l'environnement qui permettent à un citoyen de faire cesser des atteintes à son environnement émanant de sources conformes aux normes? Est-ce que cela suspend les dispositions du Code civil? « Voilà autant que questions qu'il faudra approfondir et examiner à la lumière de l'expérience accumulée dans cinq provinces où ce concept est utilisé », a expliqué le sous-ministre adjoint, M. Gérald Divay.

Les MRC pourront enfin décider d'appliquer elles-mêmes le futur règlement sur les odeurs en milieu rural si elles optent pour passer à l'action elles-mêmes.

Enfin, Québec a décidé de permettre aux MRC qui le veulent de « procéder à des interventions d'aménagement » pour protéger des sites d'intérêt écologique, historiques ou récréatifs.

Brevets pharmaceutiques

Le projet de loi adopté

OTTAWA (PC) — Après une controverse qui durait depuis des mois, les sénateurs libéraux ont finalement lâché prise hier et laissé adopter la loi sur les brevets pharmaceutiques (C-22).

En s'abstenant de voter, 32 sénateurs libéraux, majoritaires au Sénat, ont permis que la loi passe à 27 contre trois.

Le sénateur Hartland Molson, un indépendant du Québec, a voté du côté des conservateurs. Les trois seuls sénateurs libéraux à maintenir leur opposition ont été M.M. Stanley Haidasz et Daniel Lang, de l'Ontario, et Douglas Everett, de la Manitoba.

Commentant cette obstruction de la part des sénateurs libéraux, le leader libéral John Turner avait déjà déclaré que la volonté des Communes devait finalement prévaloir « à la fin de la journée ».

La fin du match est survenue jeudi, après que les conservateurs eurent refusé la suggestion des libéraux d'une négociation directe entre des représentants des deux Chambres, soit la conférence libre.

Depuis 1969, la loi encourageait les fabricants de médicaments génériques (ou sans nom) à produire des copies à bon marché des médicaments brevetés.

Les amendements qui viennent d'être approuvés par le Sénat accorderont dorénavant un monopole de 10 ans aux fabricants de nouveaux médicaments brevetés.

Dès que ces amendements furent connus, en juin 1986, libéraux et néo-démocrates s'y opposèrent, prédisant de fortes augmentations pour les consommateurs dans les coûts des médicaments.

L'opposition de la majorité libérale au Sénat eut pour effet de retarder considérablement l'adoption de la loi, mais aussi de créer des tensions au sein même du parti libéral, suscitant des doutes sur le contrôle que pouvait avoir M. Turner sur ses sénateurs et ses députés.

DU NOUVEAU! VOS ENVOIS AUX ÉTATS-UNIS SONT LIVRÉS LE JOUR SUIVANT!

Si vous avez l'habitude de faire des envois urgents aux États-Unis, la nouvelle intégration des Messageries Poste prioritaire au réseau EMS va sûrement vous faire plaisir.

EMS est un réseau de coordination des services de messagerie des administrations postales des États-Unis, de l'Europe et d'un nombre croissant d'autres pays dans le monde.

Et ce qui vous intéressera sans doute, les Messageries Poste prioritaire vous assurent maintenant un service fiable et efficace pour le prochain jour ouvrable, dans les centres urbains majeurs des États-Unis.

Un service d'autant plus avantageux si vous vous procurez les nouvelles lettres et enveloppes prépayées pour les États-Unis... Elles sont très pratiques et vous pouvez les commander à un prix spécial de lancement jusqu'au 31 décembre 1987.

Alors, si vous recherchez un service de livraison fiable pour le jour ouvrable suivant aux États-Unis, communiquez avec votre représentant des Messageries Poste prioritaire au 283-2387 ou, sans frais, au 1-800-361-8711.

MESSAGERIES POSTE PRIORITAIRE EMS

CANADA
ÉTATS-UNIS



Gagnez avec Anjou Québec

Participez au concours et gagnez un des 2 prix comprenant 1 repas pour 2 d'une valeur de 150\$ chacun (vin, taxe et service compris).

au restaurant sélectionné par Anjou Québec à

L'Auberge des Cèdres de St-Hippolyte dans les Laurentides

Début du concours le 20 novembre 1987
Tirage le 16 décembre à 15h30
Coupon de participation disponible au magasin avec tout achat de 20\$ et plus.

Le boucher, charcutier, traiteur, l'innovateur depuis 1953

Anjou QUÉBEC 1953 1987
Le boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025, rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
Notre engagement: vous donner un meilleur service.

Nouveaux incidents raciaux à Montréal

Les minorités réclament que la police engage un conseiller en relations raciales

CAROLE BEAULIEU

Au moment même où un groupe sur les relations raciales demandait la nomination d'un conseiller spécial auprès de la police de la CUM et proposait huit autres mesures pour réduire la tension entre la police et les minorités, Montréal semblait s'enliser hier dans un climat de méfiance post Anthony Griffin.

À deux reprises au cours des dernières 24 heures, des incidents d'apparence banale ont dégénéré en conflits raciaux.

Mercredi soir, deux femmes et un homme de race noire ont malmené deux officiers de police qui tentaient d'appréhender l'un d'entre eux, a fait savoir hier la police de la CUM. Selon la police, l'homme d'une quarantaine d'années avait craché au visage d'une policière.

L'homme avait à l'origine été abordé par la police, aux abords de la Place Bonaventure, parce qu'il conduisait en sens inverse et sans permis de conduire un véhicule immatriculé en Nouvelle-Écosse dont il n'avait pas les papiers.

Il devait comparaître hier sous des accusations de voies de fait contre des agents de police, d'entrave à la justice et d'avoir troublé la paix. Les deux femmes âgées de 42 et 32 ans ont été relâchées hier sous promesse de comparaître après avoir été écrouées au poste 24.

Les deux policiers s'en sont tirés avec des côtes fêlées et des blessures mineures au visage et aux mains, a précisé hier la police de la CUM.

En fin de journée hier, les gardiens de sécurité de la Plaza Alexis Nihon ont tenté d'expulser un homme de race noire qui y flânait, selon eux, depuis le matin. Patrick

Coopel, 37 ans, s'est rebellé, affirmant ne pas flâner et n'avoir rien volé. La tension a monté. Les gardiens ont fait appel à la police.

Une passante, membre du Conseil consultatif sur les relations interculturelles de la Communauté urbaine de Montréal, est intervenue.

« Si je n'avais pas été là, ils l'embarquaient », affirme Yolaine Jumelle.

« On ne peut plus rien leur dire », explique pour sa part l'adjoint de la sécurité de la Plaza. « Ils transforment ça en racisme. Noir ou blanc, cet homme là traînait dans le complexe depuis le matin. Plusieurs géranis de boutique s'étaient plaints. Nous lui avons demandé de circuler. Il s'est mis à faire un show. On a appelé la police. »

Au milieu de ce climat tendu, le Centre de recherche action sur les relations raciales (CRARR), organisme à but non lucratif voué à la défense des intérêts des minorités visibles, présentait hier une série de neuf demandes s'adressant aussi bien au ministère de la Justice, qu'à la Ville de Montréal et à la police de la Communauté urbaine.

Le groupe a notamment insisté sur l'urgence d'implanter au sein de la police de la Communauté urbaine un programme d'accès à l'égalité. Le nombre de policiers issus des groupes ethniques est insuffisant, affirme le CRARR.

Le groupe demande aussi la création d'un poste permanent de conseiller en relations raciales au niveau de l'état-major de la police. Son mandat principal serait de conseiller la direction du service de police en matière de relations raciales. Ce poste devrait être occupé par une personne issue d'une minorité visible, extérieure au service, embauchée sur une base contractuelle.



Me Daniel Dortelus et M. Foe Niemi, tous deux membres du Centre montréalais de recherche action sur les relations raciales, ont appuyé hier les actions déjà entreprises à la police de la CUM et proposé de nouvelles mesures pour réduire les tensions raciales. Ils étaient accompagnés de trois autres membres du Centre, représentants de trois autres minorités visibles du Québec.

Le CRARR demande aussi que le programme de formation des policiers s'axe plus clairement sur des cas concrets de relations raciales et de discrimination auxquels les policiers sont confrontés dans le cadre de leur travail.

Le groupe de recherche a dit appuyer totalement le directeur de police Roland Bourget et demandé la collaboration des institutions publiques.

Qualifiant la situation « d'extrêmement grave », le membre du CRARR ont demandé au gouvernement du Québec de donner priorité à la réorganisation policière et au ministre de la Justice, M. Herbert Marx, d'émettre une directive afin que les procureurs de la Couronne exigent des sentences maximales dans les cas d'actes de violence mo-

tivés par des préjugés raciaux.

Le CRARR demande aussi que le ministère de l'Éducation introduise un cours de sensibilisation interculturelle dans le programme de techniques policières, que la Commission des droits de la personne intervienne plus rigoureusement dans les cas de racisme et que le ministère des Communautés culturelles accorde priorité au dossier des relations entre la police et les minorités.

Finalement, le centre de recherche demande que la Ville de Montréal nomme une personne responsable exclusivement de la promotion des droits et des intérêts des minorités. Le CRARR estime que la Ville a commis une erreur en demandant à une seule personne de s'occuper à la fois des dossiers de la culture, du tourisme et des communautés culturelles.

La police évente un complot contre McDonald

(PC) — La police de la Communauté urbaine de Montréal a révélé hier avoir mis au jour un important complot visant à extorquer plusieurs millions de dollars à la chaîne de restaurant McDonald's.

Deux hommes et une femme ont été arrêtés relativement à cette affaire et doivent comparaître aujourd'hui en Cour des sessions de la paix sous des accusations de complot en vue de commettre un enlèvement et d'obtenir une rançon.

L'enquête, menée par la section des crimes contre la personne de la police de la CUM, était en cours depuis deux mois.

Elle a permis d'établir que les suspects se proposaient d'enlever deux caissières d'un restaurant McDonald's du nord de Montréal dans le but de réclamer une rançon de plusieurs millions de dollars.

Les enquêteurs, qui ont eu recours à l'écoute électronique pour déjouer

les plans du groupe, ont aussi saisi une bande vidéo qui devait être adressée au président international de la chaîne de restaurant.

Un porte-parole de la section des crimes contre la personne a déclaré en conférence de presse que les suspects avaient même envisagé d'aller jusqu'à tuer une des employées pour obtenir le versement de la rançon.

Le boulevard René-Lévesque Westmount décidera dans un an

(I.P.) — Il faudra un an avant qu'on sache si le nom de René Lévesque remplacera celui de Lord Dorchester sur les panneaux indicateurs de ce boulevard à Westmount.

C'est ce qu'a fait savoir hier la mairesse de Westmount, Mme May Cutler, expliquant que sa municipalité respectera les règles habituelles de toponymie, lesquelles recommandent de ne pas nommer une rue en l'honneur d'une personne vivante ou décédée depuis moins d'un an.

« Nous ne briserons pas les règles de toponymie et ne précipiterons pas une décision, comme l'a fait le comité exécutif de la ville de Montréal pour justifier l'absence de consultations avec d'autres municipalités », a signalé Mme Cutler.

D'ici ce temps, un comité regroupant des citoyens, des résidents du boulevard Dorchester et l'Association historique de Westmount sera créé et remettra ses recommandations à la ville de Westmount sur la question.

D'autres noms pourraient être considérés, a fait savoir Mme Cutler, qui n'a pas manqué de préciser que « l'on aime pas beaucoup changer les noms des rues à Westmount ».

On pense notamment à celui de l'ex-premier Jean Lesage, ou de l'honorable George Marler, député à l'Assemblée nationale et leader de l'opposition sous Duplessis, assermenté membre du Conseil privé en 1954 et élu aux Communes la même année.

Mme Cutler a dit avoir écrit aux 58 conseillers de la ville et aux maires de la CUM pour faire savoir que cette manière de fonctionner de la ville « constituait un précédent dangereux ».

La mairesse de Westmount avait déjà fait connaître son mécontentement à l'annonce de la décision du comité exécutif de la ville de Montréal de rebaptiser le boulevard Dorchester, boulevard René-Lévesque, en hommage à l'ex-premier ministre décédé subitement le 11 novembre dernier.

Université de Montréal

L'Université de Montréal compte la plus importante faculté d'études supérieures au Canada. Elle décerne plus de 150 doctorats et plus de 1 500 maîtrises chaque année.

La Faculté des études supérieures

vous propose ses programmes de maîtrise et de doctorat dans le domaine des

sciences fondamentales et appliquées

aménagement
administration (H.E.C.)
bibliothéconomie et sciences de l'information*
chimie
démographie
éducation
génie (Polytechnique)

géographie
géologie
informatique et recherche opérationnelle
mathématiques et statistique
physique
psychologie
sciences biologiques
sciences économiques
urbanisme*

sciences humaines et sociales

administration (H.E.C.)
anthropologie
communication
criminologie
démographie
droit
éducation
études anciennes et modernes
études anglaises
études françaises
histoire
histoire de l'art*
linguistique et philologie
littérature
littérature comparée*
muséologie*
musique
philosophie
psycho-éducation*
relations industrielles
science politique
sciences économiques
sciences humaines appliquées
sciences médiévales
service social*
sociologie
théologie
traduction*
urbanisme*

sciences de la santé

administration des sciences de santé
anatomie
biochimie
biologie moléculaire
biopathologie cellulaire
éducation physique
génie biomédical
médecine
médecine dentaire*
médecine du travail et de l'environnement*
médecine vétérinaire
microbiologie et immunologie
nutrition
optométrie*
orthophonie-audiologie*
pharmacie
pharmacologie
psychologie
réadaptation
santé communautaire
sciences cliniques
sciences infirmières*
sciences neurologiques
virologie

* Ces programmes n'offrent pas encore de doctorat.

Ces listes ne sont pas complètes car elles ne peuvent tenir compte de toutes les ramifications relatives à une discipline.

Renseignements: 343-6426

Le 1er février 1988 est la date limite pour déposer une demande d'admission au 2e et au 3e cycles. Attention: les dates limites pour les H.E.C. et pour l'École Polytechnique ne sont pas les mêmes.

Première canadienne

La ménopause n'empêche plus la « grossesse »

CAROLE BEAULIEU

Même la ménopause n'empêche plus la grossesse, a fièrement annoncé hier la clinique de fertilité de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Mais pas n'importe quelle grossesse. Le genre de grossesse où l'ovule fécondé n'est pas celui de la femme qui porte l'enfant.

L'équipe du centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont avait convoqué la presse hier pour annoncer une première canadienne: les grossesses de deux Québécoises atteintes de ménopause précoce et donc infertiles.

Les deux jeunes femmes, âgées de 32 et 27 ans, portent aujourd'hui des enfants grâce à une technique artificielle de reproduction mise au point en Australie et déjà appliquée dans d'autres pays du monde.

Leurs fonctions ovariennes ayant cessé, elles ont fait appel à un don d'ovules. Après leur avoir fait subir un traitement aux hormones simulant un cycle menstruel normal, les médecins ont déposé dans leurs trompes de Fallope le sperme de leur conjoint et les ovules d'une donatrice anonyme.

La fécondation ayant eu lieu, elles sont toutes deux aujourd'hui enceintes de 11 semaines. L'enfant que chacune porte aura le patrimoine génétique de leur conjoint respectif et celui de l'unique donatrice. Les deux enfants seront donc des demi-frères ou des demi-sœurs.

Selon le docteur Pierre Miron, responsable de ce programme de fécondation *in vivo*, une vingtaine de femmes infertiles attendent actuellement qu'un don d'ovules leur permette à elle aussi de devenir enceintes.

Si les dons de sperme sont chose courante aujourd'hui au Québec, les dons d'ovules sont plutôt rares. Pourtant, dit-il, la science permet depuis peu à de jeunes femmes ménopausées de porter un enfant alors que c'était impossible il y a cinq ans. Le docteur Miron a dit souhaiter que d'autres Québécoises acceptent de poser un tel geste « altruiste ».

Les deux futures mères n'étaient pas présentes hier à cette conférence de presse plutôt sobre. Tout comme la donatrice, elles souhaitent conserver l'anonymat.

Deux semaines à peine après qu'un colloque ait réuni à Montréal bon nombre d'opposants aux nouvelles technologies de la reproduction, le Dr Miron a insisté sur le fait que les abus dénoncés par ce colloque n'ont pas lieu au Québec. « Nous ne faisons pas de manipulation génétique ni de séchage, nous ne congelons même pas d'embryons », a-t-il insisté. « Nous n'utilisons ces techniques que pour guérir l'infertilité ».

Lors de ce colloque, le réseau de résistance féministe aux nouvelles technologies de la reproduction a demandé aux femmes de ne pas faire don de leurs ovules, de façon à prévenir toute expérimentation.

VENEZ RENCONTRER

au SALON DU LIVRE de MONTRÉAL

MICHEL DEL CASTILLO

LE DÉMON DE L'OUBLI

VENDREDI 20 NOVEMBRE
17h00 à 18h00 20h00 à 21h00
SAMEDI 21 NOVEMBRE
16h00 à 17h00
DIMANCHE 22 NOVEMBRE
16h00 à 18h00
LUNDI 23 NOVEMBRE
12h00 à 13h00

KIOSQUE 248

SEUIL SUZANNE JACOB

LA PASSION SELON GALATÉE

SAMEDI 21 NOVEMBRE
17h00 à 19h00

KIOSQUE 248

SEUIL ANDRÉ VACHON

TOUTE LA TERRE À DÉVORER

SAMEDI 21 NOVEMBRE
13h00 à 15h00

KIOSQUE 248

SEUIL JACQUES BERTIN

FÉLIX LECLERC LE ROI HEUREUX

SAMEDI 21 NOVEMBRE
20h00 à 22h00

DIMANCHE 22 NOVEMBRE
14h00 à 16h00

KIOSQUE 248

ARLÉA

Election à l'exécutif de la CÉCM

Les commissaires du MÉMO n'ont pas réussi à se faire élire à l'exécutif

JEAN-PIERRE PROULX

La CÉCM a clairement affiché hier son bipartisme: les 13 commissaires du Mouvement scolaire confessionnel (MSC), auxquels se sont joints les deux indépendants, ont élu systématiquement les leurs à l'exécutif et au Conseil scolaire de l'île de Montréal. Ils ont aussi reporté M. Michel Palascio à la présidence.

Les quatre commissaires du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) ont donc échoué dans leur tentative pour faire élire l'un des leurs, M. Yves Poulin à l'exécutif et au Conseil scolaire. Mme Marie Bélanger a proposé sa candidature en rappelant que le MÉMO avait remporté 34 % des voix, que la CÉCM devait être représentative de l'ensemble des électeurs et que malgré les divergences de vue sur les moyens, l'ensemble des commissaires cherchaient tous la qualité de l'éducation. M. Poulin a été présenté quatre fois à l'exécutif et six fois au Conseil scolaire de l'île de Montréal. « C'est dur d'être rejeté 10 fois », a-t-il lancé à la blague.

« Notre tentative était justifiée, a commenté Mme Céline Laberge, puisque le président avait fait appel



Photo Jacques Grenier
M. Yves Poulin, commissaire élu dimanche à la CÉCM sous la bannière du Mouvement pour une école moderne et ouverte, a prêté hier son serment d'office à l'instar des 18 autres élus.

au début à la collaboration de tous ». Elle ne s'est pas étonnée pour autant du résultat encore qu'elle aurait cru que la majorité accepterait plus facilement de voir un commissaire du MÉMO au Conseil scolaire de l'île.

La présidente du MÉMO, Mme Marie-France Cloutier, a déclaré pour sa part qu'à l'évidence il y avait dorénavant des lignes de parti au sein du conseil. J'espère toutefois que tous les votes ne seront pas toujours comme ça autrement les commissaires du MÉMO auront à jouer leur rôle d'opposition.

Quant au président réélu, M. Michel Pallascio, il a été très clair: « Nous formons une équipe. Nous sommes majoritaires. Ce sont les règles du jeu. Verriez-vous M. Bourassa nommer Mme Harel ministre de l'Éducation? Je n'ai pas vu non plus des gens du RCM nommer des conseillers de l'opposition à l'exécutif ». Il a néanmoins trouvé parfaitement normal la tentative du MÉMO et il aurait fait de même s'il s'était trouvé dans leur situation.

M. Pallascio n'a pas manqué de souligner avec satisfaction l'appui des deux indépendants, MM. André LaFrance et Pasquale Piccirilli, à la majorité, appui, a-t-il reconnu, dont il s'était assuré avant l'élection.

Détail significatif: la liste des commissaires remise aux journalistes indiquait clairement l'allégeance de chacun au MSC ou au MÉMO ou leur statut d'indépendant.

La séance d'assermentation a per-

mis d'observer par ailleurs un autre alignement: alors que Mme Marie Bélanger et M. Yves Poulin du MÉMO (ce dernier est d'ailleurs prêtre) ont prononcé un serment religieux et ont invoqué l'aide de Dieu, M. Marcellin Noël et Mme Céline Laberge, du même parti ont fait pour leur part une simple déclaration solennelle.

« On a voulu simplement indiquer par là notre respect pour la diversité des convictions », a expliqué Mme Laberge. M. Noël a prévenu le secrétaire général de ses intentions avant la réunion pour éviter tout problème au cours de la séance d'assermentation.

L'exécutif de la CÉCM sera donc composé de M. Michel Pallascio, président, M. Jean Trotter, vice-président, Mme Rolande Pelletier, doyenne des commissaires, M. Jean-Guy Deschamps, Mme Carmelle Gaudouy, et Mme Estelle Trudel.

Les représentants de la CÉCM au Conseil scolaire seront par ailleurs Mme Denise Brousseau, M. Étienne Morin, M. Réal Paré, Mme Nicole Pace, Mme Jeannette Milot et M. Umberto Di Genova.

La seule commissaire du MSC à n'avoir pas décroché de poste est Mlle Martine Grégoire.



Photo CP
Le député de Longueuil, M. Claude Filion, avec une circulaire en langue anglaise.

Le PQ dénonce les circulaires unilingues

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — La ministre responsable de l'application de la loi 101, Lise Bacon, invite les citoyens à se plaindre auprès de la Commission de protection de la langue française de la distribution de circulaires unilingues anglaises.

« Si les gens ne sont pas contents, qu'ils fassent des plaintes à nos organismes », a lancé Mme Bacon alors que l'opposition péquiste dénonçait hier à l'Assemblée nationale cette pratique de plus en plus utilisée par les grandes chaînes de distributeurs de dépliants publicitaires qu'en anglais.

De plus en plus de citoyens, partout à travers le Québec, reçoivent à leurs portes ou dans des envois personnalisés des dépliants unilingues anglais, a soutenu ainsi le député Claude Filion qui hier brandissait des exemplaires de circulaires de Simpsons, Eaton, Factory Carpet distribués à Rimouski, Joliette, Longueuil, Saint-Laurent. Il interrogeait alors Mme Bacon pour savoir ce

qu'elle ferait pour enrayer ce phénomène.

Mme Bacon hésite pour sa part à croire que l'on soit devant un phénomène d'une grande ampleur. « Je n'ai pas su qu'on ait eu des plaintes », a-t-elle dit avant d'inviter les citoyens à s'adresser à la Commission de protection de la langue française pour dénoncer toute infraction à la loi 101.

Cette invitation de Mme Bacon à se plaindre n'a pas manqué d'étonner puisque la semaine dernière elle disait trouver que les citoyens se plaindraient trop souvent à la Commission de protection de la langue française. Les plaintes sont souvent répétitives, avait-elle dit notant que pour un même cas on avait enregistré jusqu'à 70 plaintes. L'accumulation de plaintes permet à l'opposition de prétendre que le gouvernement n'agit pas. Elle promet d'apporter des précisions la semaine prochaine pour démontrer que le nombre réel d'infractions à la loi 101 est de beaucoup inférieur à ce que peut laisser croire l'accumulation de plaintes.

La Cour suprême et la loi 101

L'avocat de Singer prétend que l'anglais est menacé de disparition au Québec

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Québec ne peut justifier la loi 101 en invoquant l'état précaire du français, parce que c'est l'anglais qui est menacé de disparition au Québec.

Me Joseph Magnét, l'avocat de l'imprimeur montréalais Allan Singer, a fait cette déclaration hier après-midi, à l'issue des audiences de la Cour suprême sur la constitutionnalité des dispositions de la loi 101 sur la langue d'affichage.

« Il y a un réel danger que la communauté anglophone disparaisse du Québec, a soutenu Me Magnét. Si elle ne disparaît pas en tant que telle, elle aura tellement diminué qu'elle ne pourra plus maintenir ses bases institutionnelles, ce qui équivaudra à sa mort ».

Les dernières heures d'audiences de la Cour suprême sur la cause opposant le Procureur général du Québec à Allan Singer ont été caractérisées par une guerre de statistiques sur la situation respective des langues anglaise et française au Québec.

Le représentant du Procureur gé-

néral du Québec, Me André Tremblay, a soutenu que le français était en état de précarité et de vulnérabilité au Québec.

Il a expliqué aux sept juges de la Cour suprême présents que l'objectif de la loi 101, redonner un visage français au Québec, était légitime dans cette perspective.

Me Magnét a contesté les études et les statistiques déposées par Me Tremblay pour appuyer ses dires. Il a affirmé que ces chiffres étaient inexacts, trompeurs, et qu'ils relevaient plus du mythe que de la réalité.

« Le Québec n'a présenté aucun fait pour prouver que le français perdait du terrain au Québec, a-t-il soutenu. Au contraire, il gagne du terrain au profit de l'anglais ».

Me Magnét a expliqué que le pourcentage d'anglophones diminuait au Québec depuis le début du siècle. Il se situait à 20 pour cent à l'époque, pour se situer présentement aux alentours de 11 pour cent.

Pire, le nombre absolu d'anglophones a commencé à diminuer, a-t-il soutenu.

Dans une première cause portant sur la constitutionnalité des disposi-

tions de la loi 101, entendue en Cour suprême au début de la semaine, Me Tremblay avait préféré parler du taux d'assimilation pour décrire la précarité de la langue française au Québec. Pour un allophone qui s'assimilait à la communauté francophone, trois s'assimilaient à la communauté anglophone, avait-il soutenu.

Me Magnét a contesté hier la validité de ces chiffres. Il a soutenu que le concept de taux d'assimilation était particulièrement embrouillé et imprécis.

Me Tremblay a répliqué que le plus récent recensement national, celui de 1986, confirmait la vulnérabilité du français.

Il a ajouté que les dispositions de la loi 101 sur la langue d'affichage constituaient des « mesures appropriées, raisonnables et essentielles à la survie et au rayonnement de la langue française au Québec, au Canada et en Amérique du Nord ».

Le premier article de la Charte canadienne des droits et libertés permet l'adoption d'une loi restreignant les droits et libertés de la personne, si ces limites sont raisonnables et si elles peuvent être justifiées « dans le cadre d'une société libre et démocratique ».

Me Magnét a affirmé de son côté que la suppression de l'anglais ne constituait pas une façon rationnelle de promouvoir le français, et qu'elle empêcherait des unilingues anglophones comme Allan Singer de s'adapter à la société québécoise.

Allan Singer conteste en Cour suprême le pouvoir du Québec d'interdire l'affichage commercial en anglais. Selon lui, les commerçants devraient avoir le droit d'afficher dans la langue de leur choix.

Me Yves de Montigny, un deuxième représentant du Procureur général du Québec, a cherché à démontrer hier que le Québec avait cette compétence.

Les questions linguistiques n'ont pas été attribuées à l'un ou l'autre ni-

veau de gouvernements par la Constitution, ce qui laisse les gouvernements libres de légiférer en cette matière dans un secteur qui est de leur juridiction, a soutenu Me de Montigny. Or, la section de la loi 101 concernée traite de la langue du commerce, et le commerce à l'intérieur des limites de la province est de juridiction provinciale, a-t-il expliqué.

Le Canada a cependant rejeté cette argumentation.

Dans une brève plaidoirie, le représentant du Procureur général du Canada, Me Georges Emery, a admis que les législatures avaient compétence en matière linguistique dans les domaines de leur juridiction. Il a cependant ajouté que les dispositions de la loi 101 sur l'affichage n'étaient pas de nature commerciale parce qu'elles prohibaient totalement une langue.

Le Québec n'a donc aucun pouvoir en ce domaine, a-t-il soutenu.

Le représentant du Procureur général du Nouveau-Brunswick, Me Grant Garneau, a cependant ajouté que les dispositions de la loi 101 qui ne permettaient que le français dans l'affichage violaient les garanties constitutionnelles en matière de liberté d'expression.

Me Tremblay a cependant répliqué que la liberté d'expression ne couvrirait pas le libre choix d'une langue, parce qu'il ne s'agissait pas d'un droit fondamental.

Il a fini sa plaidoirie en soutenant que les dispositions de la loi 101 n'étaient pas discriminatoires, parce qu'elles s'appliquaient à tous les Québécois, quelque soit leur langue d'origine.

Les juges ont pris en délibéré la cause d'Allan Singer et celle opposant le Procureur général du Québec à Chaussure Brown's et à d'autres entreprises, qui portait sur les dispositions de la loi 101 sur la langue d'affichage, de publicité et de la raison sociale. Le jugement pourrait n'être rendu que dans un an.

Une journée sans fumer

WASHINGTON (AFP) — Les quelque 47 millions de fumeurs américains étaient conviés à s'abstenir de fumer pendant une journée jeudi à l'appel de la Société américaine contre le cancer, qui a toutefois reconnu qu'il est de plus en plus difficile de convertir les esclaves du tabac.

Dans tout le pays, la Société américaine contre le cancer avait créé une « Grande Journée américaine sans tabac » — la onzième du genre — offrant dans certaines villes d'échanger les cigarettes contre des pommes et distribuant aux fumeurs des T-shirts proclamant leur « renaissance » sans tabac.

Plusieurs compagnies privées avait choisi cette journée pour faire entrer en vigueur des règlements bannissant le tabac sur les lieux de travail.

Un porte-parole de la Société américaine contre le cancer, Margaret Murphy, a souligné que si les campagnes qui mènent tambour battant les anti-tabagistes aux États-Unis ont eu des résultats au cours des dernières années, les progrès devenaient désormais plus difficiles.

La consommation de tabac est en baisse aux États-Unis, notamment chez les hommes, mais la cigarette continue de tuer quelque 300,000 Américains par an.

Les Acadiens du Québec doivent se donner une voie.

FÉDÉRATION ACADIENNE DU QUÉBEC

Assemblée de fondation
Au 2715, Chemin de la Côte Ste-Catherine
à Montréal, 13:00 hres.

Le samedi, 21 novembre 1987

Inscription à midi.

Les Acadiens-Acadiennes du Québec sont invités à participer à cette importante assemblée.

Pour renseignements, téléphoner ou écrire à:

La Fédération Acadienne du Québec
C.P. 539
Succ. Côte-des-Neiges
Montréal H3S 2V3
(514) 739-4440
(514) 344-3974

\$5,000,000,000

(Approximatif)

TIRAGE **649** SAMEDI

Ça change pas le monde. Sauf que...



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Dernière rencontre avant le sommet de Washington

Shultz-Chevardnadze à Genève

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz et le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze se rencontreront la semaine prochaine à Genève pour régler les derniers détails du sommet Reagan-Gorbatchev prévu à partir du 7 décembre à Washington, ont annoncé hier des responsables américains.

Les deux hommes, qui se sont déjà rencontrés à trois reprises ces deux derniers mois, devraient mettre la dernière main au projet de traité de démantèlement des forces nucléaires intermédiaires (INF), dont la signature sera le clou du sommet.

Un communiqué officiel sur cette entrevue doit être publié aujourd'hui.

Bien que Moscou n'ait pas encore fourni tous les renseignements jugés essentiels par Washington en vue de l'accord sur les INF, un responsable américain a indiqué que cette nouvelle entrevue Shultz-Chevardnadze

avait un autre objectif.

« Les INF ne sont pas le problème, a-t-il dit, ce qu'il faut, c'est se préparer pour le sommet ».

C'est ainsi que les deux ministres devraient également discuter armements stratégiques, droits de l'homme et évoquer des problèmes régionaux.

Shultz devrait quitter Washington dimanche, rencontrer Chevardnadze à Genève lundi et mardi avant d'aller rendre compte de ses pourparlers mercredi à Bruxelles aux pays de l'OTAN, a indiqué un autre responsable.

Par ailleurs, Américains et Soviétiques ont décidé de suspendre, lundi prochain, les négociations engagées sur la réduction des armes stratégiques (START), mais poursuivront leurs ultimes tractations sur la conclusion d'un traité INF (missiles intermédiaires), a annoncé hier soir un communiqué américain.

Le communiqué, publié au nom du chef de la délégation américaine, M.

Max Kampelman, précise que, « par accord mutuel », le 8e round des discussions sur les armes nucléaires et spatiales (NST) s'achèvera le 23 novembre et que le 9e round s'engagera le 14 janvier. Il ajoute : « Le groupe de négociations américano-soviétique sur les INF (troisième volet des NST) restera en session pour parachever ses discussions à propos d'un traité sur les missiles intermédiaires ».

Au cours de leurs entretiens sur ce traité, de dimanche à mardi dernier à Genève, les chefs de délégation des deux pays, M. Kampelman et Youli Vorontsov, avaient réalisé des progrès, mais de part et d'autre on confirmait que « certains points » restaient en suspens, traitant notamment de la vérification.

En partant, mercredi matin, ils ont laissé aux experts, restés à Genève, le soin de lever les derniers obstacles avant la date-butoir du 7 décembre.

Les rebelles tamouls libèrent des soldats indiens

COLOMBO (AFP) — Les 18 soldats indiens, détenus depuis le 13 octobre par les Tigres de libération de l'Eelam Tamouli (LTTE), ont été libérés hier en deux groupes, a annoncé l'ambassade indienne à Colombo.

Trois heures après la libération d'un premier groupe de neuf militaires, un second groupe de neuf soldats a été remis à un officier de l'armée indienne à Chavakachcheri, à 32 km au sud de Jaffna (nord du Sri Lanka).

Les soldats avaient été capturés le 13 octobre dernier au cours d'une offensive de l'armée indienne contre les rebelles tamouls dans la péninsule de Jaffna.

L'ambassade indienne à Colombo a affirmé qu'aucune contrepartie à ces libérations n'a été concédée aux rebelles. Cependant, selon les observateurs sur place, il semble qu'un cessez-le-feu soit respecté entre Indiens et Tamouls. Si quatre rebelles ont été tués mercredi alors qu'ils tentaient d'abattre un hélicoptère indien

dans la région de Batticaloa (est du Sri Lanka), « à part cet incident, il n'a été fait état d'aucune confrontation majeure dans les zones de combat », a souligné un responsable indien.

Une vingtaine de journalistes indiens avaient été amenés sur place depuis Madras (sud de l'Inde) à la demande des LTTE pour assister à la libération des prisonniers, a-t-on indiqué de source officielle.

Le premier groupe de neuf soldats a été remis à un officier de l'armée indienne à Chavakachcheri (32 km au sud de Jaffna), un lieu qui avait été convenu entre les deux parties, par un des principaux dirigeants des LTTE, M. G. Mahendrarajam, alias Mahathya, qui a pu se retirer ensuite sans encombre. Les neuf autres militaires ont été libérés dans la même localité trois heures plus tard par un chef rebelle qui avait été autorisé à venir armé.

La libération des 18 militaires, prévue à l'origine pour vendredi dernier, avait été différée à deux reprises par

les LTTE qui avaient invoqué des « problèmes administratifs ».

Au moins 230 soldats indiens et plus de 830 rebelles tamouls ont été tués depuis le début de l'offensive indienne, le 8 octobre dernier, contre les LTTE.

Éthiopie La CEE organise un pont aérien

BRUXELLES (AFP) — La Communauté économique européenne a accordé une aide d'urgence de 10 millions d'écus (\$11 millions) à l'Éthiopie, dont la moitié servira à organiser un pont aérien pour acheminer l'aide alimentaire aux régions les plus touchées par la famine, a-t-on appris de source officielle à Bruxelles.

Huit à dix avions gros porteurs Hercules devraient être mobilisés pour relier les ports d'Assab ou Masawa, sur la mer Rouge, à Mekelle (province du Tigré, nord du pays), a déclaré le commissaire européen chargé du Développement, M. Lorenzo Natali (Italie), hier au cours d'une conférence de presse.

Cette opération est motivée par la situation alimentaire « tragique » dans ce pays, a-t-il déclaré. Dans les régions du Tigré et d'Érythrée la récolte est désormais presque totalement compromise, engendrant, a-t-il dit, une situation plus grave que celle des années 1984-85.

Au total, 6,5 millions d'Éthiopiens, dont la moitié dans le Tigré et l'Érythrée, subissent la famine en 1988, selon des chiffres fournis à Bruxelles. Les besoins en aide de céréales de ce pays pour l'année qui vient sont estimés à 1,200,000 tonnes.

Cette opération pourrait débiter dès la semaine prochaine avec un premier appareil et durer deux mois. Répondant par avance à d'éventuelles critiques sur la destination finale de cette aide, M. Natali a déclaré que « nos envois doivent parvenir en totalité aux populations, et nous excluons absolument qu'ils puissent servir d'une quelconque manière à l'armée éthiopienne ».

La CEE a apporté 59 millions d'écus (\$65 millions de dollars) d'aide d'urgence et alimentaire depuis le début de 1987 à l'Éthiopie, y compris les 10 millions annoncés hier, comprenant 154,000 tonnes de céréales et près de 10,000 tonnes d'autres produits alimentaires.



Des techniciens, travaillant au dépôt d'armes chimiques de Tooele en Utah, ont montré, hier, à une délégation soviétique comment ils manipulaient les projectiles contenant des substances chimiques.

Un stock d'armes chimiques détruit devant des Soviétiques

TOOELE (Reuter) — De hauts responsables soviétiques se sont rendus hier dans une base militaire, américaine, dans l'Utah, pour assister à la destruction d'un stock d'armes chimiques, redoutable quoique vieilli.

« Nous allons tout leur montrer. Nous espérons qu'ils repartiront convaincus que cela (la vérification de la destruction des armes) est bien possible », a déclaré le général David Nydam, à la tête du programme de destruction des armes chimiques mené par l'armée américaine.

Des responsables américains ont déclaré que cette visite de deux jours — une invitation que les Soviétiques avaient déclinée en 1983 — pourrait accélérer les progrès dans les négociations en vue d'aboutir à une interdiction générale des armes chimiques.

La Conférence des Nations unies sur le désarmement à Genève tente depuis plus de vingt ans de faire adopter une telle interdiction. Mais, jusqu'à récemment, l'Union soviétique et les États-

Unis restaient profondément opposés sur les modalités de vérification de l'application d'un tel traité.

Créant la surprise, le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev a déclaré en avril dernier que son pays se rangerait aux propositions des négociateurs américains, qui prônent des vérifications à l'improviste sur le terrain.

En octobre, l'Union soviétique a fait visiter son entrepôt d'armes chimiques ultra secret de Shikany, sur la Volga, à plusieurs membres des délégations étrangères aux négociations pour le désarmement.

Six experts soviétiques, menés par Youri Nazarkine, le responsable chargé du dossier des armes chimiques aux négociations de Genève, sont arrivés cette semaine aux États-Unis pour visiter l'entrepôt d'armes chimiques de l'armée américaine, installé au fond d'une vallée désolée, entourée de pics enneigés. La base de Tooele, protégée par des barbelés et des panneaux menaçant de

mort les indésirables, abrite 42 % de l'arsenal chimique américain — soit le stock le plus important du pays.

Les bombes, roquettes, mines et grenades lacrymogènes qui s'entassent dans des bunkers de béton à ras du sol, contiennent toutes sortes de substances, du gaz moutarde de la Deuxième Guerre mondiale au plus récent, un gaz mortel agissant sur le système nerveux, capable d'anéantir des villes entières en quelques minutes.

Après une interruption de 18 ans, les États-Unis ont récemment déclaré qu'ils entreprendraient avant la fin de l'année la production d'armes chimiques binaires — armes d'un type nouveau qui ne deviennent toxiques que lorsque les deux produits qu'elles contiennent sont mis en présence. Ils ont fait valoir que les Soviétiques, qui ont continué à produire des armes chimiques dans l'entrepôt, jouissaient d'une avance considérable dans ce domaine.

Conférence sur le Proche-Orient Shamir pose ses conditions

TEL AVIV (Reuter) — Semblant abandonner son opposition totale à la tenue d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient, le président du conseil israélien Yitzhak Shamir a donné son accord à des négociations israélo-arabes sous l'égide des grandes puissances, mais à certaines conditions, rapportait hier le quotidien israélien Haaretz.

Selon des hauts responsables du bloc du Likoud, formation de droite dirigée par Shamir, celui-ci accepterait de telles négociations s'il y représente Israël personnellement, plutôt que son ministre des Affaires étrangères et adversaire politique, le travailliste Shimon Pérès, indique le journal.

Selon Haaretz, Shamir exigerait en outre que : les délégations des pays extérieurs au conflit se retirent dès la fin du premier jour, le laissant face-à-face avec les délégués arabes ; qu'elles n'interviennent pas dans les discussions ; que l'URSS rétablisse ses relations diplomatiques

avec Israël et reconnaisse les « droits nationaux » des juifs soviétiques ; que Gorbatchev accepte de le rencontrer avant cette mini-conférence internationale.

Par ailleurs, selon des journaux américains et israéliens, citant le ministre jordanien Adnan Abou Odah, le chef de la diplomatie américaine George Shultz aurait proposé au roi Hussein de Jordanie, au président syrien Hafez el-Assad et à Shamir de profiter du sommet du président Ronald Reagan et de Mikhaïl Gorbatchev, début décembre à Washington, pour discuter avec eux de la paix au Proche-Orient.

Le département d'État a refusé mercredi de démentir le New York Times, qui précisait que le roi Hussein avait rejeté l'offre de Shultz, au cours d'entretiens à Londres en octobre.

Le chef du gouvernement israélien doit rencontrer aujourd'hui Reagan et Shultz, pour discuter du processus de paix au Proche-Orient.

La conférence sur la pollution trans-frontière échoue

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La conférence de Genève sur la pollution trans-frontière a abouti à un échec hier à la suite du refus du Canada et des États-Unis d'accepter la proposition de cinq pays européens de réduire de 30 % les émissions d'oxydes d'azote, la deuxième composante en importance du phénomène désormais connu sous le nom de « pluies acides ».

Les deux principaux groupes environnementaux présents à cette conférence, soit Greenpeace et les Amis de la Terre, ont accusé le Canada et les États-Unis d'avoir compromis le succès de cette conférence internationale.

De Genève, la représentante de Greenpeace, Mme Karen Coulter, a tout particulièrement reproché au Canada son incohérence dans ce dossier par rapport à sa position officielle dans le dossier des pluies acides.

Le Canada s'est comporté à Genève comme les États-Unis dans le dossier des pluies acides : il a justifié son inaction par la nécessité de nouvelles études sur la question, ce qui a contribué sensiblement à l'échec de la conférence », a-t-elle déclaré en entrevue.

Cinq pays européens dont l'Allemagne de l'Ouest et la Suisse réclamaient pour leur part un gel des émissions des oxydes d'azote à leur niveau actuel, suivi d'une réduction graduelle par tranche de 30 %.

Les oxydes d'azote (NOx) proviennent essentiellement de la combustion des hydrocarbures dans les moteurs à essence, des fournaies industrielles et des grandes centrales thermiques fonctionnant au pétrole.

Comme l'anhydride sulfureux, la principale composante des pluies acides, elles contribuent à ce phénomène qui détruit les forêts, les lacs et les cours d'eau en plus d'affecter les édifices et la santé humaine.

Selon l'agence Associated Press, le responsable de la délégation canadienne, M. Guy Saint-Jacques, a déclaré hier à Genève que le gouvernement canadien est fondamentalement d'accord pour s'attaquer aux sources de NOx si on démontre la nécessité de telles réductions.

Le gouvernement américain répond la même chose au Canada dans le dossier des pluies acides.

Le Canada a plutôt proposé un gel des émissions d'oxydes d'azote au niveau permis par les ententes conclues antérieurement dans le cadre du Traité sur la pollution trans-frontière.

Pour le délégué canadien, le Canada a devancé ce premier échec financier de réduction. Il a émis l'avis que les pays européens auraient, par contre, avantage à resserrer davantage leurs normes puisque le problème des oxydes d'azote semble plus sévère chez eux.

La conférence internationale de cinq jours, assez semblable à celle qui s'est déroulée récemment à Montréal sur la question de l'ozone, constitue le résultat de pourparlers amorcés en 1983 dans le cadre des travaux de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe, qui regroupe les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est en plus du Canada et des États-Unis. Les 35 membres de cette commission ont tenté d'établir un protocole de réduction des oxydes d'azote dans le cadre du Traité sur la pollution trans-frontière, signé en 1983.

Une mission québécoise d'observation se rendra en Haïti

CLÉMENT TRUDEL

Une mission québécoise de neuf observateurs se rendra en Haïti, pour les élections présidentielles prévues pour le dimanche, 29. Le départ doit se faire le 23 novembre, et le retour, dans les premiers jours de décembre, de sorte que ces observateurs pourront rendre compte à la fois de la préparation, du déroulement et des retombées immédiates de ces élections libres, les premières à se tenir depuis 30 ans.

Mise sur pied à la demande de la Fédération internationale des droits de l'homme et de maints représentants de la diaspora haïtienne, cette mission indépendante sera dirigée par Mme Juanita Westmoreland-Traoré. Présidente de la Commission consultative de l'immigration et des communautés culturelles, Mme Westmoreland a accepté le mandat « à titre personnel ». Feront aussi partie de la mission : une déléguée de la revue Relations et un autre de l'entraide missionnaire. Un membre de l'exécutif de la CSN et un envoyé de l'UFA seront aussi du groupe ; l'Église Unie du Canada et la Conférence épiscopale canadienne (secteur des affaires sociales) désigneront chacun un membre. Notons que la CEQ participe également au financement de la mission.

Au cours d'une conférence de presse, hier, M. Gilles Tardif, vice-président de la FIDH et dirigeant de la Ligue des droits et libertés a insisté sur l'importance d'envoyer le plus possible d'observateurs étrangers à ces élections, ce qui ne pourra que favoriser « un climat propice à la tenue d'élections démocratiques ». La FIDH doit recevoir un rapport de cette mission et s'en inspirer auprès des organismes auprès desquels elle est accréditée, telles l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA).

C'est le Conseil électoral provisoire (CEP), à Port-au-Prince, qui a invité les délégations étrangères à converger vers Haïti pour le 29 novembre. La mission dirigée par Mme Westmoreland-Traoré n'a pas à entrer en contact officiellement avec le pouvoir en place ; elle devra se montrer indépendante et neutre face à tous ses interlocuteurs. Notre mandat est relativement restreint, avoue celle qui coordonnera la mission mais, une fois en territoire haïtien, il s'agira de couvrir le plus possible de départements ou provinces, pour se

faire une idée exacte du déroulement de ces élections. Des missions similaires à celle du Québec s'organisent en France, en Espagne, aux États-Unis et au Canada anglais. M. Tardif estime que 15 à 20 pays auront ainsi dépêché en Haïti des observateurs provenant de groupes intéressés aux droits humains, de mouvements ouvriers et d'organisations d'aide ou de solidarité.

La mission québécoise a requis les services d'une conseillère, Mme Francine Fournier. Elle compte sur les médias d'ici pour que les événements reliés à ce scrutin important soient largement repercutés dans les actualités. Une mission récente, coordonnée par Développement et Paix, avait éprouvé quelques difficultés à circuler dans des régions moins accessibles ; Mgr Saint-Gelais, évêque auxiliaire de Saint-Jérôme, avait été « retenu » quelques heures par des gens que l'on croit de meche avec l'ancien pouvoir « macoute » et un tel incident suscitera une prudence accrue chez les neuf observateurs qui s'apprentent à gagner Haïti, précisait hier M. Gilles Tardif.

TOUR DE FRANCE GASTRONOMIQUE

CHEZ ANJOU QUÉBEC
NOVEMBRE 1987

Ce mois-ci, notre chef cuisinera de bons plats de la région lyonnaise

Vendredi 20 novembre: Entrée Tourte de Canard
Plat Filet de Sole Garibaldi
Samedi 21 novembre: Entrée Compote de lapin à la vieille Prune
Plat Quenelles de Brochet à la lyonnaise

Nous vous invitons à participer à la 8e étape

En vedette pendant tout le mois
Le saucisson Lyonnais truffé et pistaché à cuire vous-même pour manger chaud

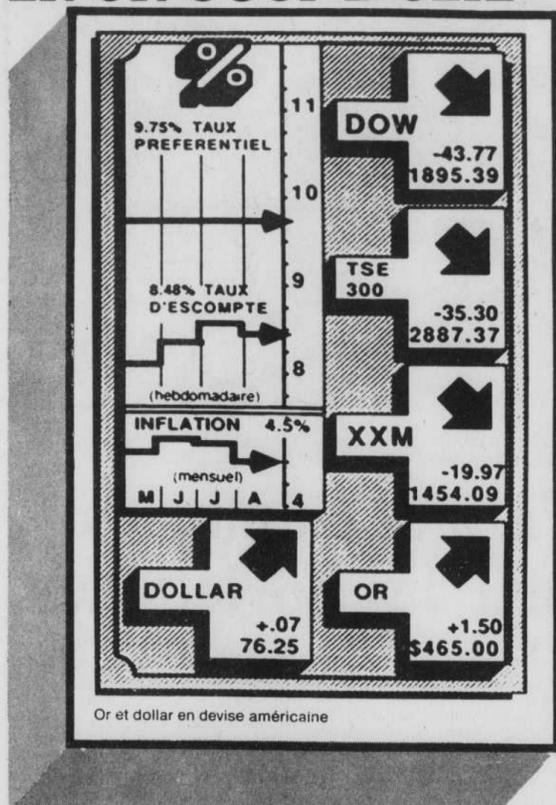
Anjou QUÉBEC
1953-1987
La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086



LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 20 novembre 1987

EN UN COUP D'OEIL



LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ Canadair et CAE s'entendent

CAE Electronique, de Montréal, a obtenu de Canadair un contrat pour la conception et la fabrication d'un dispositif d'essai intégré pour l'avion CF-18. Le contrat est évalué à \$ 5.8 millions. Le dispositif sera installé chez Canadair vers le milieu de 1989.

■ Shell inaugure son craqueur

Shell Canada a procédé, hier, à l'inauguration d'un craqueur catalytique à la raffinerie de la société à Montréal-Est. Construit au coût de \$ 80 millions, ce craqueur a exigé 900,000 heures de travail. Shell indique que cette installation lui permettra d'occuper une meilleure position pour satisfaire aux normes gouvernementales visant à réduire la teneur en plomb de l'essence. La raffinerie traite 125,000 barils de pétrole brut par jour et emploie 650 personnes.

■ Émission de NorTel au Luxembourg

Northern Telecom fera prochainement une offre de 60 millions de livres sterling de billets à 9.75 %, remboursables en 1992. Les titres seront inscrits à la Bourse de Luxembourg. Au taux de change actuel, l'offre a une valeur approximative de \$ 106 millions US. Northern Telecom utilisera le produit de l'émission pour rembourser une partie des emprunts à court terme qui ont servi à financer sa prise de participation de 27.5 % dans STC PLC, premier fournisseur du Royaume-Uni de systèmes informatiques et de télécommunications.

■ Quebecor acquiert Book Press

Quebecor a signé une entente de principe en vue d'acquérir, par le biais de sa filiale américaine Quebecor America Inc., 85 % du capital-actions de Book Press, de Brattleboro, Vermont, et 100 % du capital-actions de Holyoke Lithograph Company, de Springfield, Massachusetts. Ces deux entreprises, contrôlées par Book Press Group Inc., ont un chiffre d'affaires consolidé de plus de \$ 21 millions US. Il s'agit de la sixième acquisition conclue par Quebecor aux États-Unis depuis 1985.

■ Bocenor : plus \$ 1.5 million

Les ventes enregistrées par le groupe Bocenor BF Inc., de Ste-Marie-de-Beauce, pour les neuf premiers mois de cette année, dépassent largement les prévisions budgétaires fixées par l'entreprise. Les ventes pour cette période ont en effet atteint la somme de \$ 24.6 millions, soit 72 % de l'objectif envisagé pour l'exercice courant qui se terminera le 31 décembre. Le bénéfice net a atteint \$ 1.5 million. Groupe Bocenor BF Inc. est un des plus importants fabricants et distributeurs de portes et fenêtres au Québec.

■ C-B : les primes grimperont de 22 %

Les primes d'assurance-automobile augmenteront de 22 % en Colombie-Britannique l'an prochain, a fait savoir la société de la couronne qui administre le programme, Insurance Corp. of B.C. Un porte-parole de la compagnie, M. Ken Hardie, a attribué cette hausse au coût élevé des réclamations pour blessures. L'augmentation des primes est en vigueur immédiatement pour les nouvelles polices et le 1er janvier prochain pour les renouvellements. De 1983 à 1986, a souligné M. Hardie, les réclamations pour blessures ont augmenté de 61 %. Ces réclamations ont coûté \$ 472 millions à la compagnie l'an dernier. Le coût de réparation des véhicules, de son côté, a augmenté de 27 % au cours de la même période de trois ans.

■ 13 % de plus de faillites qu'en 86

Durant les dix premiers mois de cette année 20,438 personnes ont déclaré faillite, soit 13 % de plus qu'en 1986, pour la même période. Mais ce nombre plus élevé ne reflète pas encore les répercussions du krach boursier qui s'est produit le mois dernier. « Attendez que sorte la prochaine série de chiffres. Vous allez voir de fortes hausses », dit Tom Delaney, patron d'une agence de planification financière et porte-parole de l'Association canadienne des consommateurs. « L'an dernier, explique-t-il, de nombreuses personnes ont été convaincues par des vendeurs de fonds mutuels d'emprunter de l'argent pour investir dans le marché des actions. Ce sont ces gens-là, parmi lesquels on retrouve plusieurs personnes âgées, qui seront les premiers à venir allonger les listes de faillites le mois prochain. »

■ Japan Air Lines sera privatisé

La route est libre pour la privatisation totale, le mois prochain, de la Japan Air Lines, la plus importante compagnie aérienne d'Extrême-Orient. Mercredi, la compagnie a officiellement quitté la tutelle de l'Etat japonais. Le gouvernement va maintenant mettre sur le marché les 48.1 millions d'actions de la JAO (34.5 % du capital) qu'il détient.

■ Bonne et mauvaise nouvelle

Les entreprises américaines ont tourné au mois d'octobre à 81.3 % de leurs capacités, le taux le plus élevé depuis août 1984, a annoncé hier le gouvernement américain. La hausse est de 0.3 % par rapport à septembre et de 2.5 % par rapport à octobre 1986. Par ailleurs, le rythme de construction de maisons neuves a chuté de 8.2 % au mois d'octobre aux États-Unis, la baisse la plus forte depuis plus de trois ans et sans doute le premier signe des effets de la crise boursière des dernières semaines.

Québec soupçonne Ottawa de vouloir s'impliquer dans les valeurs mobilières

SERGE TRUFFAUT

Le contentieux actuel entre Québec et Ottawa en matière de valeurs mobilières sera terminé le jour où le ministre d'état fédéral aux Finances, M. Tom Hockin, affirmera publiquement qu'il n'est pas dans son intention de créer une Commission fédérale des valeurs mobilières.

C'est du moins ce qu'a déclaré le ministre québécois délégué aux Finances et à la Privatisation, M. Pierre Fortier, au lendemain des propos tenus par M. Michael Mac-

kenzie, Surintendant fédéral des institutions financières, à l'effet qu'il n'était pas question de fonder un tel organisme.

À l'occasion de la conférence sur le décloisonnement des institutions financières tenue hier à Montréal, M. Fortier s'est dit « loin d'être rassuré complètement sur la volonté politique du gouvernement fédéral de faire la réforme dans le plein respect des juridictions des provinces ». Pourtant, « c'est là un objectif très important pour le Québec ».

Précédant M. Fortier, messieurs

Paul Guy et Bruno Riverin, respectivement président de la Commission des valeurs mobilières du Québec et président de la Bourse de Montréal, ont également fait part de leurs inquiétudes à l'égard des gestes posés par différents paliers du gouvernement fédéral. Gestes interprétés comme autant d'ingérences dans un champ de juridiction historiquement provincial.

Lors de son exposé, M. Riverin s'est même demandé si la création de ce nouvel outil de surveillance qu'est le Bureau du surintendant des institutions financières ne constituait pas en soi un pas vers l'établissement d'une commission fédérale des valeurs mobilières.

Si tel est le cas, « cela signifie, a poursuivi M. Riverin, que les courtiers en valeurs mobilières pourraient être soumis un jour à deux niveaux de réglementation ». Une situation qui obligerait les courtiers à effectuer en fait de multiples démarches qualifiées parfois d'inutiles.

Selon le président de la Bourse de Montréal, et à l'image de ce qui prévaut aux États-Unis, le courtier devrait répondre devant la commission provinciale, « comme dans la situation actuelle ». La deuxième démarche notre courtier la ferait « auprès du représentant local de la commission fédérale, car cette dernière ne manquerait pas d'être décentralisée à travers le Canada ».

La troisième serait liée à la Commission fédérale elle-même, « à Ottawa ou bien à Toronto, comme le laisse présager l'établissement des bureaux du Surintendant des Institutions financières ». En résumé, « c'est là que se trouverait le pouvoir décisionnel fédéral ». Au total, « il s'agirait d'un processus bureaucratique, long, coûteux et inefficace ».

L'origine du danger décrit par M. Riverin prend sa source dans l'entente Ottawa-Toronto du 7 avril dernier à propos du marché dispensé, soit les transactions sur les obligations et les bons du trésor émises ou garanties par les divers gouvernements. Cet accord est venu « introduire un biais majeur dans un système qui fonctionnait bien ».

Cette entente entre le fédéral et l'Ontario a d'autant plus ulcéré messieurs Guy et Riverin que le gouvernement fédéral n'a pas encore fait la

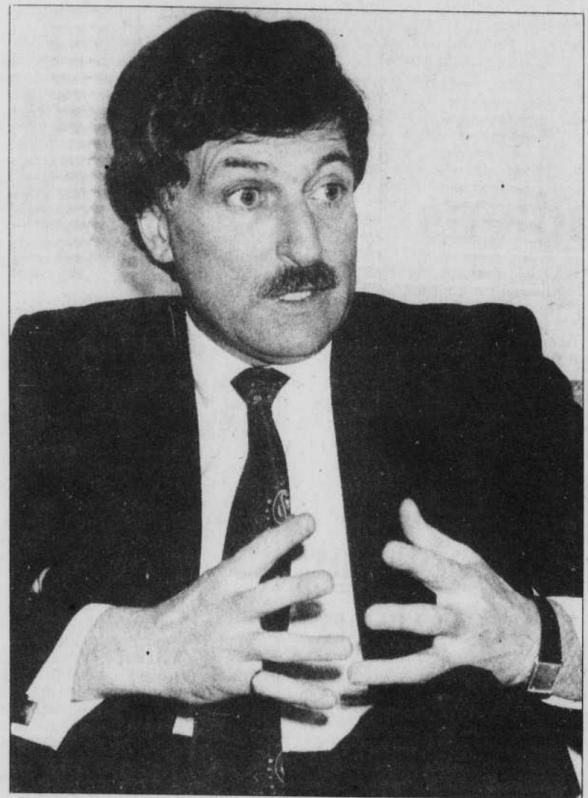


M. Pierre Fortier, ministre délégué aux Finances et à la Privatisation.

preuve que la situation actuelle soit déficiente.

D'après M. Riverin, « il faut comprendre que puisqu'Ottawa a décidé de réglementer le marché dispensé en Ontario, les institutions n'auront pas d'autres choix que de s'y soumettre si elles désirent opérer au niveau national. Les juridictions provinciales non réglementées tomberont automatiquement en désuétude car en la matière, c'est toujours à la réglementation la plus stricte que l'on doit obéir ».

Contrairement à l'exposé apaisant et diplomatique du ministre Hockin, devant le Canadian Club lundi dernier, les allocutions de messieurs Fortier, Guy et Riverin ont clairement démontré qu'un malaise persiste en matière de juridiction en valeurs mobilières.



M. Bruno Riverin, président de la Bourse de Montréal.

Fortier identifie quatre divergences profondes entre Québec et le fédéral

SERGE TRUFFAUT

Sans remettre en cause les vertus du décloisonnement des institutions financières effectué par Québec et Ottawa, le ministre du Québec délégué aux Finances et à la privatisation, M. Pierre Fortier, a exprimé néanmoins de profondes divergences entre les deux gouvernements.

Après de multiples débats, des tonnes de documents, des consultations diverses avec les composantes de l'univers financier, des lois sur le ceci, le cela, le comment, et le pourquoi... tenter d'y voir clair dans ce qu'on désigne pourtant comme une opération de décloisonnement, revient à chercher une aiguille dans une botte de foin.

À force de décloisonner en aval, déréglementer en amont, pour ré-équilibrer au centre, on s'est construit une tour de babel qui aura au moins une qualité, celle de permet-

tre aux avocats férus en *Discours de la méthode* de faire fortune.

Qu'on se le dise, en ce qui concerne le décloisonnement entre Québec et Ottawa, la rivière Outaouais se rapproche plus de l'Amazonie que du Rubicon. Ainsi M. Fortier a identifié pas moins de quatre divergences de principe entre le fédéral et le provincial.

Dans son livre bleu présenté il y a un mois environ, le ministre Fortier avait dévoilé une formule consistant à favoriser le décloisonnement par filiales, « tout en conservant le caractère distinctif des institutions, relié à l'exercice d'une activité principale ».

À cet égard, M. Fortier a profité de la Conférence sur le décloisonnement des institutions financières pour demander au gouvernement fédéral qu'il affirme clairement, « s'il adhère à ce premier principe parce qu'en ce faisant, les banques sauraient très clairement que la seule

porte d'entrée sur le marché des valeurs mobilières est de constituer une filiale ou d'acheter une maison de courtage existante ».

Si les autorités fédérales concernées cautionnaient ce principe cela aurait l'avantage de « résoudre bien des problèmes de juridiction tout en facilitant le contrôle de cette nouvelle activité des banques par les Commissions des valeurs mobilières ».

Deuxième principe, deuxième divergence. Dans son projet de politique, M. Fortier a décidé de ne pas faire de distinction défavorable à l'égard des institutions qui entretiennent des liens commerciaux, comme c'est le cas, par exemple, du Mouvement Desjardins avec Cullinar.

« Disons-le franchement, la position fondamentale du Québec est bien différente de celle du gouvernement fédéral », a-t-il fait remarquer. De fait, M. Fortier se référant à de multiples exemples étran-

gers où de tels liens existent, s'est demandé « pourquoi vouloir jouer au "boy-scout" et se donner des règles contraignantes qui vont empêcher nos industries et nos institutions financières d'affronter les groupes importants originaires de pays aussi puissants que le Japon, les États-Unis, l'Allemagne et la France ? ».

Troisième principe, le renforcement de la réglementation. La voie choisie par M. Fortier est celle de l'autoréglementation combinée à un élargissement des pouvoirs attribués à l'Inspecteur général des institutions financières.

« Sur ce principe, il semblerait qu'il y ait un certain consensus à la condition que le fédéral accepte de signer des ententes qui éviteraient aux régulateurs fédéraux et provinciaux de dédoubler leurs activités de contrôle ».

Quatrième principe, la promotion

Voir page 7 : Fortier

Québec reporte au 1er mars la date limite des contributions au RÉA 87

ROBERT DUTRISAC

Le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, a annoncé à l'Assemblée nationale sa décision d'accorder aux contribuables une période supplémentaire de 60 jours pour l'achat de titres RÉA déductibles durant l'année 1987.

Tout achat effectué entre le 31 décembre 1987 et le 1er mars 1988 d'actions émises dans le cadre du RÉA par des sociétés ayant un actif de moins de \$ 250 millions sera réputé avoir été fait en 1987. L'échéancier de souscription à ces titres sera donc, pour 1987, semblable à celui qui s'applique au REER.

M. Lévesque accède donc à une demande pressante des milieux d'affaires qui demandaient un répit pour les sociétés dont l'émission avait été retardée ou se voyait compromise. Une quarantaine d'entreprises se retrouvent dans situation et ne parviennent pas à lancer leur émission compte tenu des conditions actuelles du marché boursier.

En outre, le ministre a apporté un allègement mineur aux règles régissant le rachat par les sociétés de leurs actions en circulation. De plus, il a corrigé le projet de Loi visant la

création le 1er janvier 1988 de fonds d'investissement RÉA qui donneront droit à des déductions fiscales.

M. Lévesque a indiqué qu'il compte poursuivre auprès des milieux d'affaires diverses consultations au sujet du régime d'épargne-actions et n'a pas écarté que soient apportés d'autres changements au Régime. « Si, après analyse, il s'avérait qu'un réaménagement devait être effectué, les modifications nécessaires seraient annoncées au moment approprié », a-t-il déclaré devant les membres de l'Assemblée nationale.

Dans son allocution, M. Lévesque a jugé que les titres RÉA constituent généralement un placement intéressant. « Les détenteurs de ces titres ont d'ailleurs bénéficié, au cours des dernières années, en moyenne, de rendements supérieurs à ceux observés sur les bourses canadiennes et ce, même en ne considérant pas l'avantage fiscal », a-t-il fait remarquer en notant que, « malgré la crise boursière, l'indice RÉA de Geoffrion, Leclerc s'est accru de 44 % entre janvier 1985 et la fin d'octobre 1987, ce qui est nettement supérieur à la croissance de 14 % de l'indice cana-

Voir page 8 : RÉA



M. Gérard Lévesque, ministre québécois des Finances.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Bell et Polytechnique signent un important contrat de recherche

La signature d'un contrat de recherche de 250 000 \$, d'une durée de 12 mois, entre Bell Canada et l'École Polytechnique de Montréal est venue souligner hier la collaboration de plus en plus étroite de Bell Canada et des milieux universitaires du Québec dans le domaine des télécommunications.

Le projet de recherche-développement confié à l'École Polytechnique portera sur un problème précis du domaine des fibres optiques, cette technologie révolutionnaire qui, par sa performance supérieure, supprime les fils de cuivre pour la transmission de la voix, du texte, des images et des données.

Le projet, dont l'intitulé officiel est « mesure de la perte absolue dans les épissures de fibres monomodes »,

porte sur le développement d'un prototype d'appareil qui permettra aux techniciens qui font l'installation de câbles de fibres optiques de vérifier instantanément les résultats du procédé d'épissage par fusion employé pour assembler des longueurs de câble optique.

En permettant la détection de tout affaiblissement anormal du signal optique au moment même de l'opération de fusion, un tel appareil rendrait le processus d'installation plus efficace et faciliterait le contrôle de la qualité.

Le directeur de projet sera le professeur Jacques Bures, de Polytechnique, et la participation de Bell Canada aux travaux de recherche sera

assurée par la collaboration active d'experts de la compagnie et le partage régulier d'informations.

« Ce projet est un bel exemple du succès que connaît le régime de partenariat qui a vu le jour entre Bell et la communauté universitaire dans le domaine de la recherche en télécommunications », a déclaré Charles Terreault, vice-président adjoint (ingénierie et technologie du réseau) chez Bell Canada.

Il a ajouté que « si Bell et sa clientèle bénéficient des progrès technologiques qui découlent des projets de R et D réussis, les universités y trouvent pour leur part les fonds nécessaires aux travaux de recherche, tandis que les universitaires et les

étudiants ont l'occasion de relever des défis posés en termes des plus concrets ».

Un contrat précédent entre Bell et l'École Polytechnique avait donné pour fruit une méthode innovatrice de détection visuelle des problèmes de fusion. Le projet lancé aujourd'hui a pour but la mise au point d'un système de diagnostic électronique qui servira de complément à la méthode de détection visuelle.

Ces dernières années, Polytechnique a pris charge de plusieurs projets pour le compte de Bell Canada, notamment en matière de sécurité informatique et de mesure de la qualité structurelle des logiciels. Outre les contrats en recherche appliquée,

Bell a contribué 97 500 \$, le printemps dernier, à un programme de recherche pure de deux ans sur divers aspects de la technologie informatique et des fibres optiques.

C'est dans le cadre de son programme de liaison avec les universités que Bell a confié ces travaux de recherche à l'École Polytechnique. Ce programme a été mis sur pied pour favoriser l'épanouissement d'une collaboration étroite entre la compagnie et les milieux universitaires dans les domaines d'intérêt commun. En 1987, Bell a signé avec trois universités au Québec des contrats totalisant environ 850 000 \$.

« Il ne fait pas de doute qu'une collaboration durable comme celle qui

existe entre Bell et les universités en recherche-développement contribuera à mettre en valeur la position de leader du Canada en technologie des télécommunications », de conclure M. Terreault.

Bell Canada, la plus grande société exploitante de télécommunications au Canada, offre une gamme complète de produits et services de pointe à plus de six millions d'abonnés d'affaires et de résidence en Ontario, au Québec et dans certaines parties des Territoires du Nord-Ouest.

Bell Canada est membre de Telemcom Canada, organisme qui regroupe les principales entreprises de télécommunications canadiennes.

Comité sur la qualité

SYLVAIN BLANCHARD

Dans le cadre du mois de la qualité, qui a été lancé le 1er octobre dernier et qui vise à sensibiliser les Québécois à l'importance de la gestion de la qualité, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Daniel Johnson, vient de former un groupe de concertation dont le mandat est justement de faire la promotion de ce concept.

Concrètement, l'objectif est de mettre sur pied un plan d'action visant à sensibiliser les dirigeants d'entreprises à l'importance de la gestion de la qualité et de formuler des recommandations au ministre sur les mesures incitatives à la gestion de la qualité dans l'entreprise.

Le MIC compte fournir tout le support technique dont le groupe aura besoin pour mobiliser les Québécois sur cette question. Déjà, le ministre met à la disposition des entrepreneurs le programme PRO-PME, dont un des volets permet à l'entreprise d'intégrer ou d'améliorer la gestion de la qualité.

Le ministre Johnson soutient que la gestion de la qualité est très présente dans la plupart des grandes entreprises, mais trop peu dans les PME de la province.

« Compte tenu de l'importance de leur place dans la structure industrielle du Québec, indique le ministre, on comprendra facilement pourquoi le gouvernement a décidé de tout mettre en oeuvre pour sensibiliser les entreprises québécoises à cet aspect important de la gestion. C'est le prix à payer pour assurer notre croissance économique face à l'internationalisation accrue des marchés ».

◆ Fortier

des réseaux de distribution pour le bénéfice des consommateurs. Pour le Québec, les produits et services financiers devront être distribués par les filiales d'une même institution ou par des entités distinctes. « À cet égard, de déclarer M. Fortier, le Québec a une bonne longueur d'avance sur les politiques annoncées par le gouvernement fédéral ».

Le fin mot de cette histoire c'est à M. Gaétan Drolet, vice-président et chef du contentieux du Groupe La Laurentienne, qu'on le doit. Lors d'un exposé percutant, M. Drolet a en effet souligné « le décloisonnement a encouragé la polygamie, et maintenant on voudrait nous interdire de nous parler et de nous toucher ».

VOUS POUVEZ CONSERVER UNE BONNE SANTÉ DENTAIRE TOUTE VOTRE VIE

LA SANTÉ DENTAIRE Pour la vie



PRENEZEN L'ENGAGEMENT SOLENNEL Pour la vie

L'ASSOCIATION DENTAIRE CANADIENNE



L'unique Porsche 944 Turbo S. Un bolide de course un tout petit peu civilisé que seuls 22 Canadiens pourront posséder.

Nous ne savons pas exactement combien il restera de ces automobiles à tirage limité au moment où paraîtront ces lignes.

Un certain nombre ont déjà été achetées « sur plans ».

Ce qui n'a rien de surprenant quand on songe que c'est une des voitures sport les plus rares du monde. Et techniquement parlant, l'une des plus sophistiquées — même d'après les normes Porsche. (La 944 Turbo S est en fait une version plus ou moins apprivoisée de la bête de course de la fameuse Coupe Turbo européenne.)

Quelques caractéristiques: moteur de 250 cv; de 0 à 100 km/h en 5,8 secondes; vitesse maximum sur piste de 267 km/h.

Ce qui ne dit rien sur le comportement de la Turbo S dans les virages — comportement qui est plus ou moins la raison d'être des Porsche. (Après tout, à notre époque, il est facile de construire des voitures qui vont vite dans les lignes droites.)

Une seule couleur: rose argent métallisé spécial; intérieur rouge bordeaux unique en son genre.

Pour manifester le moindre intérêt vis-à-vis de cette voiture, il faut être un mordu de l'automobile — et avoir déjà le culte de la Porsche.

Ajoutons que pour les non-initiés, la Turbo S peut sembler fort chère. Ceux qui aiment et comprennent les belles voitures sauront cependant que la Turbo S, comme d'ailleurs toutes les Porsche, offre un extraordinaire rapport qualité/prix.

Une chose est certaine: si vous désirez vraiment avoir une de ces voitures et si vous finissez par en posséder une, vous ferez partie d'un tout petit groupe de privilégiés à travers le monde.

Pour mettre les choses dans le contexte canadien, un pays qui offre près de 900 000 kilomètres de routes est un territoire assez vaste pour que s'y perdent 22 automobiles.

Même si elles se nomment Porsche 944 Turbo S.

Pour tout renseignement sur la 944 Turbo S et la série 944, envoyez votre carte de visite à Michael Ney, Directeur national des ventes, division Porsche, 1940 Eglinton Avenue East, Scarborough, Ontario M1L 2M2

PORSCHE

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les pratiques commerciales canadiennes sur la sellette

JEAN-PIERRE LEGAULT

C'est une histoire de bouffe, et une vraie : le Canada vient de se faire atraper par la panse. Vins et poissons sont en cause. Coup sur coup, deux jugements d'un grand organisme international viennent rappeler à Ottawa ses engagements internationaux.

Curieusement, c'est à la suite de deux fuites que le public a pris connaissance de ces jugements préliminaires du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs) qui surviennent au moment où Ottawa et Washington s'apprentissent à signer une entente de libéralisation des échanges commerciaux.

C'est de Washington, en dehors de l'administration, qu'origine la première fuite : celle sur le jugement préliminaire sur les alcools. Les négociateurs américains sur le libre-échange ne sont pas très heureux de cette divulgation, eux qui avaient accepté que le secteur brassicole soit exclu de l'accord.

Certes satisfaisant pour les Européens qui avaient porté ce litige devant le GATT, ce jugement remet en effet en cause cet aspect des négociations qui avait fait l'objet d'une vaste campagne de sensibilisation de la part des brasseries canadiennes. L'industrie craignait qu'avec une libéralisation complète des échanges dans ce secteur, leur marché traditionnel soit envahi par une concurrence à laquelle ils ne pourraient faire échec.

Autre fuite en provenance des États-Unis sur la question du poisson de l'ouest du pays. Ce litige avait été porté à l'attention de l'administration américaine il y a quelques années, en vertu de la section 301 de la Loi américaine sur le commerce. En dépit de la très large marge de manœuvre que la loi de 1974 lui laissait, Washington avait décidé de porter l'affaire devant le GATT.

Ces deux jugements frappent Ottawa de plein fouet et forcera le gouvernement fédéral à agir.

Ces deux cas traitent des plus importantes barrières non-tarifaires du Canada, estime M. Murray Smith, de l'Institut de recherche politiques. À son avis, le seul autre cas aussi évident serait les tarifs postaux discriminatoires.

Ces jugements constituent des précédents importants qui auront

ÉCO-MONDE

des incidences tant sur les politiques commerciales avec l'étranger que sur les politiques pan-canadiennes. Les 11 gouvernements devront harmoniser leurs politiques en accord avec les engagements internationaux.

Dans le cas des alcools, la rencontre bi-annuelle entre la Communauté économique européenne (CÉE) et le Canada qui s'est déroulée en début de semaine à Bruxelles n'a pas permis de régler le contentieux. Et, à moins de revirement de dernière minute, le jugement préliminaire du GATT deviendra effectif à la fin du mois. Le Canada n'aura alors d'autre choix que de s'y conformer sans qu'il soit des mesures de rétorsion pourront lui être imposées par l'Europe.

Par ce jugement, l'organisation internationale lance un avertissement à tous les États fédéraux, tels les États-Unis, le Canada et l'Australie : les gouvernements centraux devront jouer un rôle plus actif dans la mise en place de pratiques commerciales respectant les accords.

Pour le poisson, en dépit des propos alarmistes de la ministre Carney, il existe une solution que le Canada pourrait adopter. Le litige tient actuellement au fait qu'Ottawa force les pays qui se procurent du poisson ici (dans ce cas précis, il s'agit du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique) à en transformer une partie sur place. Aucun achat sans transformation.

La plainte origine de l'industrie américaine des pêches et de la transformation qui se disait lésée par les pratiques canadiennes. En levant l'interdiction d'exportation de poissons et en imposant une taxe à l'exportation, un pratique permise par les accords du GATT, le Canada se conformerait à ses engagements.

Ces jugements ont tôt fait de susciter le mécontentement des industries concernées. On a rapidement brandi le spectre du chômage. Ces propos doivent toutefois être minimisés par les pratiques qui ont cours dans différents pays. Ainsi, la Suède, petit pays s'il en est, est un des principaux défenseurs d'une libéralisation des échanges commerciaux internationaux. Comment

alors peut-elle afficher des chiffres aussi éloquentes sur le fait de chômage comme elle le fait ?

« Le GATT accepte comme prioritaire toute mesure publique qui vise le plein emploi », rappelle Diane Bellemare, économiste membre du Conseil économique du Canada. Les accords sont en effet flexibles dans la mesure où les gouvernements ne font pas montre de discrimination ou que les industries concernées ne profitent pas de subventions directes.

Dans un tel contexte, les solutions existent sans que le Canada n'ait à « braquer » ses partenaires.



Dernier en date des litiges sur le commerce canadien, le contentieux sur le poisson a, lui aussi, fait l'objet d'une fuite en provenance des États-Unis.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 23

AVIS EST donné que le contrat de vente en date du 17 septembre 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 156811 CANADA INC. F.A.S.L.R.S. SYSTEMES INTERIEURS VIMONT ENR. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'arrondissement de Laval, le 29ième jour d'octobre 1987, sous le numéro 658271. Ce 10ième jour de novembre 1987. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-166549-875

COUR SUPÉRIEURE DAME ANA LUISA MORILLO, Demanderesse

M. HENRY RAMIREZ, Défendeur

ASSIGNATION ORDRE EST donné à M. HENRY RAMIREZ, de comparaître au Greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce a été remise au Greffe à l'attention du défendeur (M. HENRY RAMIREZ). Lieu: Montréal Date: 17 novembre 1987

MICHEL MARTIN, Procureur-Adjoint Mes Carrière, Londé, Dame 2356 Jean-Talot est, Montréal, Qué., H2E 1V9

Tribunal de la Jeunesse (Chambre de l'adoption) A: Sophie Chabadiak, adresse inconnue

ORDONNANCE Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la Jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse et vous avisé que vous avez un jugement par défaut.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut.

Montréal, le 11 novembre 1987 LOUISE MARCOUX, Greffier-adjoint

DANIEL PHELAN Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-12-1259-874

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille HAROLD BOULAY, Partie défenderesse

THÉRÈSE GINAULT, Partie intimée

ORDONNANCE La Cour ordonne à la partie Thérèse Ginault de comparaître dans un délai de 40 jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance.

Nous vous avisons qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, situé au 400 rue Lavolette, St-Jérôme.

Nous vous avisons de plus qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la partie requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut auquel pourra être joint toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

À St-Jérôme, Le 3 novembre, 1987 R. ETHIER, Registré adjoint

PRENEZ AVIS que RECRE-DINER INC., une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Pointe-Claire, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Déjà à Montréal, Québec, le 16 novembre 1987. Les procureurs de la compagnie, CLARKSON, TROTTIER, CLARKSON, CLARKSON, CLARKSON

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-004152-873

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENTE Prototaire-Adjoint LYNE DUCHESNEAU, Partie demanderesse

DONALD ROUSSY, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE EST donné à DONALD ROUSSY de comparaître au Greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Adrien, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'attention de DONALD ROUSSY. Lieu: Montréal Date: 11 novembre 1987

MICHEL MARTIN, P.A. Procureurs des parties LINDOR POTVIN 141 du Collège Sorel (Qc) HAZ 1H1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-43-000251-875

Tribunal de la Jeunesse (Chambre de l'adoption) A: Sophie Chabadiak, adresse inconnue

ORDONNANCE Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la Jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse et vous avisé que vous avez un jugement par défaut.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut.

Montréal, le 11 novembre 1987 LOUISE MARCOUX, Greffier-adjoint

DANIEL PHELAN Procureur du requérant.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-12-1259-874

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille HAROLD BOULAY, Partie défenderesse

THÉRÈSE GINAULT, Partie intimée

ORDONNANCE La Cour ordonne à la partie Thérèse Ginault de comparaître dans un délai de 40 jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance.

Nous vous avisons qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, situé au 400 rue Lavolette, St-Jérôme.

Nous vous avisons de plus qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la partie requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut auquel pourra être joint toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

À St-Jérôme, Le 3 novembre, 1987 R. ETHIER, Registré adjoint

PRENEZ AVIS que RECRE-DINER INC., une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Pointe-Claire, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Déjà à Montréal, Québec, le 16 novembre 1987. Les procureurs de la compagnie, CLARKSON, TROTTIER, CLARKSON, CLARKSON, CLARKSON

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-004152-873

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENTE Prototaire-Adjoint LYNE DUCHESNEAU, Partie demanderesse

DONALD ROUSSY, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE EST donné à DONALD ROUSSY de comparaître au Greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Adrien, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'attention de DONALD ROUSSY. Lieu: Montréal Date: 11 novembre 1987

MICHEL MARTIN, P.A. Procureurs des parties LINDOR POTVIN 141 du Collège Sorel (Qc) HAZ 1H1

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-43-000251-875

Tribunal de la Jeunesse (Chambre de l'adoption) A: Johanne Bourbeau, adresse inconnue

ORDONNANCE Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 7 janvier 1988 à 9:30 a.m. vous informe qu'un avis de la demande de placement concernant l'enfant Jean-Pierre Claude BOUBEAU, né le 27 mai 1985 a été déposé à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de proposer les demandes que vous entendez faire, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 12 novembre 1987 Louise MARCOUX, greffier-adjoint

BOUDREAU, ZONATO, PRIMEAU ET ASSOCIÉS, Procureurs des requérants-adoptants

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002429-866

COUR SUPÉRIEURE PAUL MALAGUTI, Demander

CITE DE LASALLE, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR Le demandeur, PAUL MALAGUTI, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître le 1er décembre 1987 à 14:00 heures à la salle 1.100 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

Le demandeur est également par les présentes requis de comparaître en salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

ROBINSON SHEPPARD, SORENSTEIN SHAPIRO 800 Place Victoria suite 4700 Montréal Québec H4Z 1H6 Téléphone: (514) 878-2631

QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002429-866

COUR SUPÉRIEURE PAUL MALAGUTI, Demander

CITE DE LASALLE, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR Le demandeur, PAUL MALAGUTI, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître le 1er décembre 1987 à 14:00 heures à la salle 1.100 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

Le demandeur est également par les présentes requis de comparaître en salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

ROBINSON SHEPPARD, SORENSTEIN SHAPIRO 800 Place Victoria suite 4700 Montréal Québec H4Z 1H6 Téléphone: (514) 878-2631

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs du 1354B, boul. St-Paul, Chicoutimi. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.

Première publication: 20 novembre 1987 Deuxième publication: 21 novembre 1987. PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs, du 11 Chemin Carlin, Granby au 560, rue Principale, Granby. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.

Première publication: 20 novembre 1987 Deuxième publication: 21 novembre 1987. PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-43-000251-875

Tribunal de la Jeunesse (Chambre de l'adoption) A: Johanne Bourbeau, adresse inconnue

ORDONNANCE Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 7 janvier 1988 à 9:30 a.m. vous informe qu'un avis de la demande de placement concernant l'enfant Jean-Pierre Claude BOUBEAU, né le 27 mai 1985 a été déposé à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de proposer les demandes que vous entendez faire, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 12 novembre 1987 Louise MARCOUX, greffier-adjoint

BOUDREAU, ZONATO, PRIMEAU ET ASSOCIÉS, Procureurs des requérants-adoptants

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002429-866

COUR SUPÉRIEURE PAUL MALAGUTI, Demander

CITE DE LASALLE, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR Le demandeur, PAUL MALAGUTI, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître le 1er décembre 1987 à 14:00 heures à la salle 1.100 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

Le demandeur est également par les présentes requis de comparaître en salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

ROBINSON SHEPPARD, SORENSTEIN SHAPIRO 800 Place Victoria suite 4700 Montréal Québec H4Z 1H6 Téléphone: (514) 878-2631

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs du 1354B, boul. St-Paul, Chicoutimi. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.

Première publication: 20 novembre 1987 Deuxième publication: 21 novembre 1987. PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs, du 11 Chemin Carlin, Granby au 560, rue Principale, Granby. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.

Première publication: 20 novembre 1987 Deuxième publication: 21 novembre 1987. PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-43-000251-875

Tribunal de la Jeunesse (Chambre de l'adoption) A: Johanne Bourbeau, adresse inconnue

ORDONNANCE Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 7 janvier 1988 à 9:30 a.m. vous informe qu'un avis de la demande de placement concernant l'enfant Jean-Pierre Claude BOUBEAU, né le 27 mai 1985 a été déposé à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de proposer les demandes que vous entendez faire, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 12 novembre 1987 Louise MARCOUX, greffier-adjoint

BOUDREAU, ZONATO, PRIMEAU ET ASSOCIÉS, Procureurs des requérants-adoptants

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002429-866

COUR SUPÉRIEURE PAUL MALAGUTI, Demander

CITE DE LASALLE, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR Le demandeur, PAUL MALAGUTI, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître le 1er décembre 1987 à 14:00 heures à la salle 1.100 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

Le demandeur est également par les présentes requis de comparaître en salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

ROBINSON SHEPPARD, SORENSTEIN SHAPIRO 800 Place Victoria suite 4700 Montréal Québec H4Z 1H6 Téléphone: (514) 878-2631

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs du 1354B, boul. St-Paul, Chicoutimi. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.

Première publication: 20 novembre 1987 Deuxième publication: 21 novembre 1987. PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs, du 11 Chemin Carlin, Granby au 560, rue Principale, Granby. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.

Première publication: 20 novembre 1987 Deuxième publication: 21 novembre 1987. PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-43-000251-875

Tribunal de la Jeunesse (Chambre de l'adoption) A: Johanne Bourbeau, adresse inconnue

ORDONNANCE Le tribunal vous ordonne de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 7 janvier 1988 à 9:30 a.m. vous informe qu'un avis de la demande de placement concernant l'enfant Jean-Pierre Claude BOUBEAU, né le 27 mai 1985 a été déposé à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisé qu'à défaut de proposer les demandes que vous entendez faire, les requérants pourront obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 12 novembre 1987 Louise MARCOUX, greffier-adjoint

BOUDREAU, ZONATO, PRIMEAU ET ASSOCIÉS, Procureurs des requérants-adoptants

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-002429-866

COUR SUPÉRIEURE PAUL MALAGUTI, Demander

CITE DE LASALLE, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR Le demandeur, PAUL MALAGUTI, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître le 1er décembre 1987 à 14:00 heures à la salle 1.100 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

Le demandeur est également par les présentes requis de comparaître en salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal, 1 Est rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal, le 3 décembre 1987 à 9:15 a.m. alors que la Cour statuera sur une requête en rejet de l'action subsidiaire. Copie de ladite requête a été laissée à l'attention du demandeur au Greffe de la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, au 1 Est rue Notre-Dame.

ROBINSON SHEPPARD, SORENSTEIN SHAPIRO 800 Place Victoria suite 4700 Montréal Québec H4Z 1H6 Téléphone: (514) 878-2631

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs du 1354B, boul. St-Paul, Chicoutimi. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du présent avis.

Première publication: 20 novembre 1987 Deuxième publication: 21 novembre 1987. PIERRE SAINT-PIERRE, c.r.

AVIS EST donné que Location de Camions Ryder du Canada Ltée. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à changer l'adresse de son permis 600413-146-D pour la location à court terme de camions et tracteurs, du 11 Chemin Carlin, Granby au 560, rue Principale, Granby. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la

LA VIE ÉCONOMIQUE

La nature dans l'assiette, une affaire de \$ 20 millions

JEAN-PIERRE NICAISE
Collaboration spéciale

COMMERCE

Tofu, tout flammé, le cœur de bien des Québécois bat granola : flocons d'avoine, de blé, sirop d'orge et d'écrasable, huile de sésame et de maïs, de raisin sultana et thompson, d'un peu de sel de mer, le tout avec des noix de coco. Sans sucre. Naturellement ! Ou alors avec du lait de chèvre. C'est ma recette personnelle, il y en a bien d'autres. On en reprend comme ça pour \$ 20 millions par année, environ, c'est pas l'indigestion qui nous guette, mais comme on dit : un petit marché qui prend de l'ampleur tranquillement, un nouveau commerce d'aliments et produits naturels s'ouvrant chaque semaine au Québec. Tout de même.

Chez nous, et sans doute ailleurs, la nature dans l'assiette est une affaire essentiellement de femmes; en majorité ce sont elles qui ouvrent boutiques, servent et conseillent, d'ailleurs c'est bien l'un des rares

Ils viennent à nous, soit parce qu'ils sont envoyés par un naturopathe plus que par un médecin, ou encore à la suite de leur propre cheminement, d'une prise de conscience de la qualité, de l'importance de la santé. Nous avons aussi nombre de diabétiques qui trouvent chez nous des produits sans sucre, des gens qui souffrent de différents problèmes, comme les maux d'estomac, ou qui ont cessé de boire et veulent vins et bières sans alcool. En définitive, il y a toutes sortes de motivations pour s'intéresser à notre magasin.

En fait, chez Rachelle-Béry, on retrouve de tout. 25 % des ventes sont assurées par les produits d'épicerie genre biscuits, huiles et céréales, 25 % par les produits laitiers, lait et yogourt de chèvre, le pain (toutes sortes) et les plats cuisinés sur place,

Selon lui, l'industrie est en croissance. La Balance ayant réalisé cette année un chiffre d'affaires de \$ 4,5 millions, la demande étant forte sur les fruits secs et les noix, les farines, les produits transformés comme les croustilles et toute la gamme des produits à base de soja. À noter que La Balance vend aux particuliers, prix de gros majoré de 5 % pour les achats supérieurs à \$ 500 et de 25 % pour ceux de moins de \$ 50, avec un minimum à la commande de \$ 25. De plus, cette coopérative édite un remarquable catalogue, véritable bible dans le genre.

En vrac, j'ai fait chez Rachelle-Béry un petit marché à votre intention. D'abord, et c'est bien intéressant, on retrouve de multiples friandises pas trop coûteuses (\$ 1 et moins) ainsi que de nombreux produits pour les enfants. Des algues pour les cataplasmes. Des algues, l'higiki du Japon coûtant \$ 42,90 le kilo, \$ 70 pour l'Agar Agar, le fin du fin de la gélatine. Dans les granolas, les prix varient de \$ 3 à \$ 7. Toujours au kilo. Toutes sortes de dattes, de \$ 5,88, la chinoise à \$ 17,45 la madjoul biologique. Le riz. Ah le riz ! plein de riz, le plus coûteux étant celui, sauvage, de la Saskatchewan à \$ 16,38. Toutes sortes de pâtes aussi, lasagne



La clientèle des magasins d'aliments naturels est composée essentiellement de jeunes âgés de 20 à 40 ans, dont 65 % sont des femmes.

au soja, \$ 2,65 ou aux légumes, \$ 4,79. Crème glacée au lait de chèvre et lait de biquette (\$ 1,89 le litre) au soja (\$ 1,49 le demi-litre en spécial), cheddar bio, paquet de saucisses au tofu (\$ 2,79), jus de fruit bio à \$ 3 le litre, croustilles provenant de cultures organiques, confitures sans sucre, plein de produits japonais, de soupes en sachet, du mélange tropical (noix et fruits séchés à \$ 6,96 le kilo). Le café du Nicaragua se débite à

\$ 20 le kilo, la tisane infuse très bien, encore mieux à l'eau distillée (\$ 0,25 le litre) et pour finir de charger votre panier : de la bière de maïs Birell ou Kingsburg à \$ 1, sans alcool certes, comme le meilleur vin blanc de Californie, le Saint-Regis qui a inspiré cet article et dont je ne dirai qu'une chose : une bouteille suffit largement pour 10 personnes ! (\$ 9,95). Terminons en signalant, parmi les multiples vitamines, crèmes

et produits de soins corporels, la présence de nombreux shampooings au henné, providence des cheveux grisonnants que je ne puis que vous inviter à reposer sur un oreiller rempli d'écorces de sarrasin (\$ 28) propice au développement d'une réflexion dont je ne livre que ceci : de salmis en pâtés chinois et en maladies cardio-vasculaires, depuis un siècle nous cherchons le naturel. Il revient au petit



Mme. Marie-Claude Ménard, gérante du magasin Rachelle-Béry.

commerces ou le mot service a encore un sens. En revanche — et en conséquence — le secteur souffre de sous-capitalisation, de cash-flow et pour tout dire n'intéresse guère les banquiers. On se lance dans le naturel plus par conviction que pour faire des affaires, même si certains y réussissent très bien.

Ainsi, à Montréal, le plus important magasin de produits naturels au Québec, Rachelle-Béry, a fêté en septembre son troisième anniversaire en atteignant le cap des \$ 2 millions de chiffre d'affaires annuel et en ouvrant un second magasin. Vingt-deux employés servent une clientèle provenant essentiellement du Plateau Mont-Royal; j'y ai croisé nombre de barbues, de jeunes femmes au teint pâle, aux pommettes délicatement rosées qui sièent si bien au col claudine, croquant des pastilles de charbon du Dr Belloc. Langue noire et bon estomac assurés (\$ 8 la petite boîte). Un produit parmi un bon millier d'autres s'entassant sur les tablettes, essentiellement en provenance des États-Unis, d'Europe et du Japon.

Selon Mme Marie-Claude Ménard, gérante de Rachelle-Béry, « la clientèle est essentiellement composée de jeunes gens âgés de vingt à quarante ans, même si l'on retrouve une bonne proportion de personnes plus âgées. 65 % environ sont des femmes et en général les clients sont fidèles, réguliers et recherchent essentiellement la qualité et la variété des produits.

végétariens cela va sans dire. Pas de sucre, pas de viande. 20 % des achats sont constitués de produits en vrac : farines, raisins secs, etc., les noix dominant le secteur. Le reste des ventes se partage entre les livres et accessoires (3 %), les fruits et légumes souvent biologiques (8 %) et enfin les cosmétiques et vitamines.

Bien entendu, le produit naturel est cher. On ne traite relativement que de petites quantités, aux provenances souvent lointaines et diverses, nombreux frais donc de manutention, de transport. De plus, il y a des problèmes de conservation, le stockage en gros exige bien souvent la réfrigération, tout cela est coûteux et le restera tant que le marché ne sera pas plus développé. Toutefois, selon Mme Ménard, le prix ne fait pas problème « ce n'est pas le premier critère et si notre clientèle est plutôt aisée et scolarisée, il n'empêche qu'elle provient de toutes les classes sociales, y compris les moins fortunées ».

Four M. Jacques-André Pelland, directeur général de la coopérative La Balance, un important grossiste en aliments naturels qui possède la particularité d'être la propriété de 22 magasins de détails en coopératives. « L'industrie est jeune, encore marginale, 70 % de la clientèle étant composée de femmes âgées entre 25 et 40 ans, pour la plupart mères d'une famille de deux enfants et plus, jouissant d'un niveau scolaire et d'un revenu plus élevés que la moyenne ».

Un 2ième Club Price à Saint-Hubert

Ce nouvel entrepôt-club représente un investissement total de \$ 11,8 millions : \$ 5,8 millions alloués à l'achat et à la construction du terrain, \$ 1,2 million à l'équipement et \$ 5 millions à l'inventaire. Générateur d'activités économiques majeur pour la région, cet entrepôt aura permis la création d'environ 150 nouveaux emplois.

Cet entrepôt-club, le deuxième du genre au Canada, propose un tout nouveau concept de l'achat en gros, à une clientèle sélectionnée de toute la région de la Montérégie.

Il occupe une surface de 104,000 pieds carrés, soit sept fois la grandeur d'un supermarché traditionnel et offre un éventail de 3,500 articles de marques réputées, parmi lesquels 40 % de produits alimentaires et 60 % de marchandises générales. L'entreprise entend rallier, durant la première année d'opération, quelque 26,000 membres propriétaires d'entreprises, de commerces et d'institutions, ainsi que des professionnels opérant des bureaux, pour atteindre à maturité, les 40,000.

Le président et chef de la direction de l'entrepôt-club, M. Pierre Mignault, prévoit réaliser un chiffre d'affaires de \$ 35 millions, la première année.

Fruit d'une association datant de 1985, entre le Groupe Steinberg et un leader américain de l'achat en gros, la compagnie Price, les Club Price de Saint-Laurent et de Saint-Hubert font office de pionniers au Canada. Aux États-Unis le concept des entrepôts-clubs bénéficie de toutes les faveurs et on en compte plus de 200.

« Si les entrepôts-clubs ont effectué une telle percée sur le marché, c'est grâce à une formule gagnante : offrir la meilleure qualité possible au plus bas prix », explique le président de l'entreprise, M. Pierre Mignault. Dans les Club Price, il n'y a pas de vendeurs, pas d'étalages sophistiqués; le paiement des marchandises est immédiat et la rotation des stocks rapide et importante (22 jours de vie en étagère), ce qui réduit au maximum les coûts d'exploitation. Le principe : payez et emportez.

Les entrepôts-clubs offrent une sélection de

quelque 3,500 produits de marque réputée, répartis à 40 % dans l'alimentation et à 60 % dans les biens de consommation générale. Sur chacun de ces items, la marge de profit brut est en moyenne de 8 % alors qu'elle est d'environ 40 à 45 % pour les magasins à rayons et de 20 à 25 % pour les supermarchés. Cette mince marge de profit n'est cependant pas un obstacle à la réussite puisque les Club Price afficheraient une excellente santé financière grâce à des coûts d'opération minimes.

Les Club Price servent une clientèle variée, constituée d'entreprises, d'institutions, de commerces, de professionnels opérant un bureau ainsi que de membres-groupes. Cette dernière catégorie est formée de groupes spécifiques de particuliers, à l'emploi des secteurs public et parapublic. Les ventes de l'entrepôt de Ville Saint-Laurent proviennent à 70 % des commerces et à 30 % des consommateurs. L'accès au Club Price est réservé aux détenteurs d'une carte de membre, acquise au coût symbolique de \$ 25.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!



Résultats

Tirage du 87-11-18

Vous pouvez miser jusqu'à 20 \$ le mercredi et le samedi

18 36 40 43 45 49

No complémentaire: 33

GAGNANTS	LOTS	AMOUNT
6/6	1	5 000 000,00 \$
5/6 +	6	151 491,20 \$
5/6	243	2 860,40 \$
4/6	15 573	85,80 \$
3/6	280 793	10,00 \$

VENTES TOTALES: 18 121 507,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 5 000 000,00 \$
PROCHAIN TIRAGE: 87-11-21

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Super!

Obtenez un super taux de

1/8%*

plus élevé que nos taux affichés sur les dépôts garantis de 1 à 5 ans simplement en faisant déposer les intérêts dans un compte d'épargne au Trust Général.

* Les taux sont non cumulatifs et ne peuvent s'ajouter à d'autres taux préférentiels.

Offre valable jusqu'au 28 novembre 1987 seulement.

Avec les dépôts garantis du Trust Général, vous faites fructifier votre capital en toute sécurité et... plus vite que jamais grâce à notre offre de 1/8% de plus.

Communiquez avec nos conseillers financiers. Les consultations sont gratuites!

Enrichissez vos placements!

Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Pointe-Claire, 955, boul. St-Jean: 694-5670
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
MTI/University, 1100, University: 871-7200
MTI/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383

MTI/Carré Gouin, 5995, boul. Gouin Ouest 745-1515
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
LaSalle, Carrefour Angrignon: 366-0730
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500
Hull, 120, Promenade du Portage 771-3227

TRUST GÉNÉRAL

UNE PRÉSIDENTENCE DIMINUÉE

LE VERDICT prononcé par les commissions d'enquête du Congrès sur l'Irangan est accablant pour le président Reagan mais plus encore pour la présidence américaine dont le pouvoir ne cesse de s'affaiblir depuis la démission forcée de Richard Nixon le 8 août 1974.

Si les recommandations des commissaires visant à étendre les pouvoirs du Congrès étaient adoptées, même partielle, l'institution présidentielle en sortirait fortement diminuée et hypothéquée. Une perspective qui aurait des conséquences inédites sur le mode de fonctionnement du gouvernement américain.

Tout a commencé avec l'enlèvement des otages américains au Liban par des groupes plus ou moins contrôlés par l'Iran. Dans l'espoir d'obtenir leur libération, le Conseil national de sécurité (CNS) des États-Unis prépare alors un plan secret prévoyant la livraison d'armes à l'Iran. Vouant faire d'une pierre deux coups, les conseillers américains envisagent d'utiliser les profits encaissés pour soutenir la Contra en guerre contre les Sandinistes au Nicaragua.

Mais ce projet transgresse la loi américaine qui interdit la vente d'armes à l'Iran et à la Contra. L'affaire est écartée par un journal libanais. C'est le scandale. Parce qu'une haute institution du gouvernement (le CNS) et peut-être aussi le président lui-même, étaient directement impliqués dans ce trafic illégal.

Jusqu'où ? Une première commission (Tower, du nom de son président), nommée par M. Reagan, a reconnu l'illégalité de la transaction et l'abus de pouvoir des hommes de main qui ont fomenté le coup. Quant au président, on lui reprocha surtout son laxisme dans la conduite de l'affaire, sans plus préciser son degré de responsabilité.

Les deux chambres du Congrès décidèrent alors d'ouvrir une enquête plus large. C'est leur rapport qui vient d'être publié. Dominé par les Démocrates, le Congrès pouvait-il faire un examen non-partisan de cette affaire ? Ce n'est certes pas le point de vue des Républicains qui ont présenté un rapport distinct dont les conclusions sont naturellement moins accablantes pour le président.

En réalité, le public américain s'est fait une opinion bien avant la publication de ces rapports en suivant quotidiennement les audiences publiques

des commissions d'enquête à la télévision. Les conclusions révélées avant-hier n'étonnent guère dans la mesure où elles confirment celles qui se sont dégagées des témoignages des principaux conseillers du président : John Poindexter, le premier du CNS, un de ses adjoints, Oliver L. North, Robert C. McFarlane, ancien conseiller au CNS, etc.

La commission n'a pu établir que le président était pleinement informé de toutes les activités illégales entreprises dans le cadre de cette affaire. Elle a jugé néanmoins qu'à titre de président et vu la gravité des opérations, M. Reagan se devait de savoir ce qu'il prétendait ignorer.

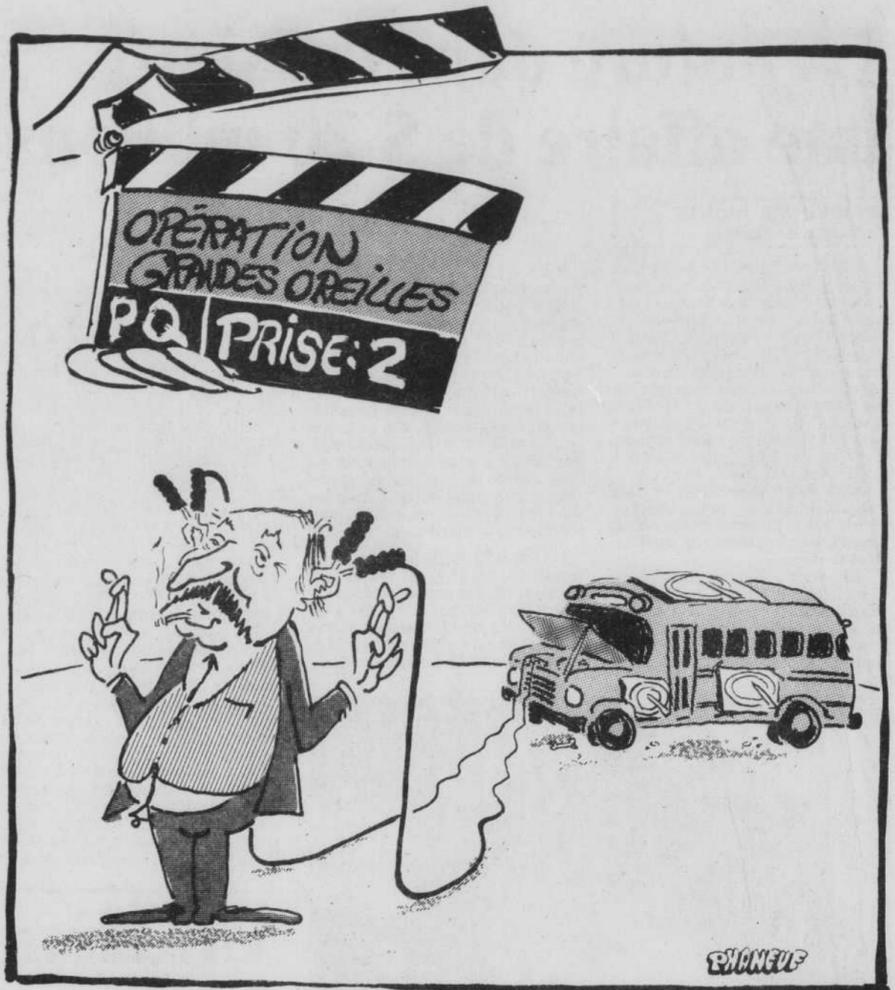
Peu importe qu'il s'agisse d'une « erreur de jugement » comme l'imaginent les Républicains, il reste qu'un président est le responsable ultime des politiques conduites en son nom.

Scandalisés par les opérations secrètes menées à l'insu du Congrès, les commissaires enquêteurs font des recommandations dont l'adoption aurait pour effet de réduire sensiblement la marge de manoeuvre du président. Ils proposent par exemple qu'une nouvelle législation oblige le président à autoriser personnellement, par écrit, toute intervention secrète et que le Congrès en soit préalablement informé. Ils suggèrent également que toute agence engagée dans ce type d'opération obtienne l'aval du président. Au total, plus d'une vingtaine de propositions visant toutes à renforcer le contrôle sur la présidence.

Si le rapport des commissions du Congrès affectera peu l'image de M. Reagan (le pire de la tempête est déjà passé) il pourrait éventuellement affaiblir sérieusement l'institution présidentielle au profit des parlementaires. Cette tendance n'est pas nouvelle. Depuis l'éviction de Richard Nixon, l'autorité de la Maison Blanche ne cesse de s'amoindrir. Cette évolution reconforte certes les tenants d'un « parlementarisme » plus articulé. Mais est-elle souhaitable pour une grande puissance dont le système a été conçu en fonction d'une présidence forte et responsable ?

N'est-il pas frappant et significatif que le déclin de la présidence coïncide avec celui de l'économie américaine dans le monde ? La relation est d'autant plus étonnante qu'elle se fait persistante. À moins que la prochaine élection ne réserve quelque surprise. Qui sait ?

— ALBERT JUNEAU



La mère raciste de Montréal

MÊMES les autorités qui sont responsables de la justice et de l'égalité ne se sont pas pressées de faire face à la crise appréhendée qu'a provoquée, à Montréal, la mort violente d'un jeune Noir aux mains de la police. Seuls ont assumé ce fardeau le directeur Roland Bourget et la représentante de la Ville à la Communauté urbaine de Montréal en ce domaine, Mme Léa Cousineau.

D'aucuns tentent de réduire l'affaire à un simple cas de brutalité policière. Même si la couleur de la victime n'avait rien à voir avec sa mort, l'événement aura inévitablement eu un grand impact. Toute la police n'est pas raciste, et les habitants de la métropole ne le sont eux-mêmes que marginalement. Il n'empêche qu'il suffit d'une poignée de fanatiques pour préparer des conflits majeurs.

M. Bourget mérite un plus large appui dans la tâche courageuse et clairvoyante qu'il a entreprise. Le syndicat de ses policiers n'a pas prisé que l'agent qui a fait feu sur Anthony Griffin soit suspendu sans

solde pour une période indéfinie. La perte temporaire de salaire est sans doute discutable, mais ce grief ne saurait justifier la Fraternité de se comporter en troupeau égoïste et aveugle. Si le syndicat ne prête pas son concours au redressement de la situation, il portera une lourde responsabilité.

L'administration du RCM a vite saisi la portée sociale de l'affaire. Tant à la Ville qu'à la Communauté urbaine, le Rassemblement des citoyens et citoyennes n'avait pas caché son préjugé favorable envers les minorités de la métropole. Mais il a confondu les affaires culturelles avec les problèmes intercommunautaires, comme le signale le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRAR).

Le RCM tarde aussi à favoriser la rencontre des groupes entre eux et avec les autorités. Et surtout à créer des forums où l'on pourra aborder franchement les problèmes et les incidents avant qu'ils n'échappent à tout contrôle.

Le CRACC demande aussi qu'on

ouvre l'emploi aux minorités. Cette mesure n'est que justice dans l'accès au travail et à la fonction publique. Il n'est pas évident, cependant, qu'elle contribuera à éliminer le racisme. Les attitudes mentales peuvent se durcir autant que s'ouvrir quand on impose le changement par des programmes impératifs. Au reste, les gens en place n'ont pas le monopole des préjugés.

Une tâche est plus importante et plus urgente que la réforme des structures et des programmes de formation de la police. C'est la mission même de la police et son mandat qui doivent changer. Dans une ville comme Montréal, le racisme est un crime que la police devrait réprimer aussi sévèrement que le meurtre. Les rapports entre communautés sont, pour la paix de la ville, sa réputation internationale et son dynamisme, un patrimoine plus digne de protection publique que les coffres des banques.

Pareille priorité ne saurait reposer seulement sur la police.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Un pacte avec le diable ?

LE DIABLE en personne serait venu frapper à la porte du Paradis que saint Michel n'aurait pas réagi autrement.

Lorsque les représentants de Lavallin Santé Inc. se sont présentés à l'hôpital qui porte le nom du grand archange pour fendeur de dragons, ils ont été éconduits de belle façon.

L'hôpital Saint-Michel éprouve peut-être quelques difficultés, mais il n'est pas à vendre.

Son conseil d'administration l'a fait savoir haut et clair : une telle transaction n'aurait apporté aucune amélioration aux services dispensés à la population.

L'argumentation n'est pas nouvelle. Public ou privé, l'hôpital ferait face aux mêmes contraintes. Les trois quarts de son budget vont à la rémunération du personnel selon des barèmes déterminés par voie de négociations centralisées. Le reste va aux fournitures médicales, à la nourriture, aux médicaments, à l'énergie... Autant de dépenses pratiquement incompressibles. Quant aux frais d'administration, ils sont déjà réduits à leur plus simple expression.

Comment Lavallin dégageait-il la marge nécessaire à la rémunération de son capital investi, sinon par une politique d'admission sélective qui réserverait aux autres établissements les cas trop lourds et peu rentables ?

Ce raisonnement est trop étroitement comptable. Les vrais défis du système public de santé sont d'un autre ordre. Ils portent sur la qualité même de la gestion. C'est devenu une affaire d'intrapreneurship ! selon le mot à la mode.

Non pas que les gestionnaires des établissements publics soient indifférents à cette dimension de leur tâche. Bien au contraire. Cette préoccupation, chez eux, n'a jamais été aussi vive. On est de plus en plus conscient qu'il existe, dans les hôpitaux comme ailleurs, un potentiel de productivité encore inexploité. Les

prospecteurs commencent à peine à jalonner ce qui pourrait être un immense gisement.

De là l'appel à l'expertise extérieure qui « s'installe de plus en plus dans l'entreprise hospitalière » ou elle devient « une nécessité pour celui qui veut s'assurer non seulement de sa place mais des premières places » (Normand Choimière, conseiller

demande aura exigé une hausse de 44 pour cent des lits dans les hôpitaux généraux, 63 pour cent des soins prolongés, 28 pour cent des services médicaux... Et ce n'est qu'un début. Ce n'est plus le tiers, mais 40 pour cent de ses dépenses que le gouvernement devrait consacrer au fonctionnement des services de santé et de services sociaux. Il n'y arriverait qu'en s'abrant dans toutes ses autres « missions », y compris l'éducation. Quant aux immobilisations, elles s'évaluent en dizaines de milliards, alors qu'on arrive mal à seulement préserver le patrimoine existant.

Dans un tel contexte, comment penser que l'injection de quelques dizaines de millions en provenance du secteur privé est une catastrophe de première grandeur à l'échelle Richier ?

La jonction doit se faire. Il reste à trouver comment. On n'y parviendra jamais si l'on s'interdit toute forme d'expérimentation.

Mais, auparavant, il aura fallu exorciser une certaine démonologie. « Lucratif » signifie rémunération. Rémunération du travail et rémunération du capital. Le personnel du secteur « non lucratif » est rémunéré — et parfois mieux que l'autre. Le capital que le gouvernement y investit est également rémunéré (par les temps qui courent rien de tel que les obligations du secteur public !). Alors quoi ! Répéter que certains veulent s'enrichir de la misère des autres, c'est dire une absurdité, ou c'est insulter tous les « travailleurs » de la santé — du premier au dernier, du médecin jusqu'au plus humble préposé — à qui le soin des malades « procure un gain » (définition de « lucratif » par opposition à « bénévolé, désintéressé, gratuit »).

Puisse saint Michel, à qui la légende attribue une victoire décisive contre Lucifer, ne pas monter aujourd'hui à l'assaut des moulins à vent.

BLOC-NOTES

JEAN FRANCOEUR

en gestion à l'ÉNAP, dans *Artères*, journal de l'Association des hôpitaux du Québec.

Saint-Michel n'est pas à vendre. Très bien, n'en parlons plus. Ou plutôt si, parlons-en. Comment affirmer aussi catégoriquement qu'un « partenariat élargi » marqué par l'entrée en scène de quelques firmes privées n'apporterait strictement rien.

Pourtant, le colosse aux pieds d'argile issu de la réforme des années soixante-dix, avec ses airs de momie entravée, éprouve un sérieux besoin de jeter un regard neuf sur tous ses vieux problèmes.

Une expérience ou deux, hors des sentiers battus, ne méritent pas les cris effarouchés qui ont suivi l'ébranlement de la démarche des émissaires de M. Bernard Lamarre, ni qu'on agite les épouvantails.

Le jonction entre le secteur public et le secteur privé est malaisée. Mais elle doit se faire. Autrement, c'est le rationnement. Il est déjà là. Le réseau public ne suffit pas à la tâche. Il est débordé. Qu'en sera-t-il dans 10, 20 ou 30 ans ?

L'évolution est inéluctable. Telle étude révèle qu'entre 1981 et 2001, la

LETTRES AU DEVOIR

■ Vous, une femme...

Lettre à Suzanne Lapointe

ÉTANT éloignée de mon téléviseur à la fin du téléjournal d'aujourd'hui, 12 novembre, je n'ai pas été le poste immédiatement, et j'ai entendu le début de l'émission « Les démons du midi », à 12 h 15 environ.

Stupeur ! Indignation ! Je n'en crois ni mes yeux ni mes oreilles ! Vous, une femme, osez raconter, ce qui semble vous paraître drôle, l'histoire suivante, que je résume pour les gens, et puissent-ils être légion, qui ne vous écoutent pas :

« Vous : « En venant à l'émission, j'ai été confrontée par un type armé qui m'a dit : "J'te tue ou j'te viole." »

Gilles Latulippe (votre co-animateur) : « Et puis ? »

Vous, dans un éclat de rire : « J'ai tiré l'air d'une morte ? »

Au moment où il y a, enfin, des conditions qui aident à secourir les femmes violentées psychologiquement et physiquement, votre « farce », non seulement est de mauvais goût, mais tend à soutenir, dans l'opinion publique, l'idée qu'une femme est violée parce qu'elle le désire ou le provoque.

La liberté d'expression vous autorise à tenir de tels propos sur les ondes de Radio-Canada. Cependant, ne pourriez-vous pas doser cette liberté d'une bonne part de conscience sociale ? Vous, une femme qui rejoignez tant de Québécoises et de Québécois, pourquoi n'utiliserez-vous pas positivement ce pouvoir qui est le vôtre ?

— CLAUDE HÉLÈNE PARROT
Outremont, le 12 novembre.

■ L'approche

SELON la nouvelle loi tous les acupuncteurs du Québec devaient être inscrits au registre de la Corporation professionnelle des médecins avant le 1er juin 87. Un examen permettant d'évaluer la compétence des acupuncteurs, dit-on, faisait suite à cette inscription. La réussite de cet examen est une condition sine qua non du droit de pratique des acupuncteurs.

Nous étions environ 400, le 17 octobre dernier à passer l'examen. Rapidement notre cerveau devait se transformer en un ordinateur efficace pour répondre à 200 questions en cinq heures. Faisons donc un calcul rapide... 90 secondes par question nous étaient accordées.

La connaissance parfaite de quatre livres d'acupuncture permettait la réussite presque certaine de l'examen. Notre ordinateur cérébral devait donc des

diagnostics, définir des traitements et surtout ne pas flancher.

Quels sont les objectifs de la Corporation professionnelle des médecins ? Exclure le plus grand nombre d'acupuncteurs possibles ? Faire de nous des praticiens aussi rapides que les médecins ? Nous permettre d'acquiescer une dextérité mentale telle que nous puissions recevoir cinq clients à l'heure ?

Notre approche aux clients n'a jamais été considérée dans cet examen. Jamais on y aborde l'approche globale évaluant l'impact des conditions de vie sur nos clients. Ce qu'on attend de nous c'est de déifier la philosophie chinoise, d'avoir une approche symptomatique et surtout de ne jamais chercher la source du problème.

La population est justement insatisfaite de ne pas avoir l'attention du médecin, d'être traitée partiellement, comme une machine désarticulée.

Ces formes d'examen n'évaluent pas la compétence pratique des acupuncteurs ni le raisonnement mais seulement la capacité d'apprendre par coeur et la rapidité permettant de devenir nous aussi rentable.

Est-ce ce que les acupuncteurs québécois et les clients désirent ?

— RENÉE OUMET
acupunctrice
Montréal, le 4 novembre.

■ Déficience mentale dans l'armée...

PERMETTEZ-MOI de m'indigner d'une dépêche de la *Presse Canadienne*. Selon un certain fonctionnaire, nos forces armées font beaucoup trop de traductions.

À elle seule, l'importance accordée à des affirmations aussi évidemment gratuites (encore qu'il soit difficile d'en contrôler l'authenticité ou le contexte) suffisait déjà à faire planer des doutes quant à la motivation des reporters. Mais l'« explication » voulant que la plupart des ingénieurs (militaires) francophones ne comprennent pas les termes techniques français les a vite dissipés : rien n'importait autant que d'alerter tout l'univers à la triste vérité des déficiences mentales des Canadiens français.

Et pourtant, ces âneries auraient fort bien pu avoir le sort qu'elles méritent si un minimum de responsabilité professionnelle avait amené les journalistes à se poser quelques questions. Comment et pourquoi, par exemple, peut-on en venir à croire que des francophones sont trop peu doués pour comprendre des termes techniques dans leur langue lorsqu'ils ont réussi à les apprendre dans une autre ?

Aussi, se pourrait-il par hasard que l'attitude généralement manifestée dans des forces armées si longtemps dominées par vous savez qui ait plutôt mal servi d'encouragement à leur désir d'épanouissement linguistique ?

Et qu'encre aujourd'hui elle nourrisse la généreuse conviction que rien ne pourrait leur nuire autant qu'un excès de français ? Surtout quand les programmes de traduction de ces forces peuvent presque coûter un bon dix-millième des budgets d'éducation du Canada ?

Sans doute va-t-on sérieusement songer maintenant à supprimer pour des raisons de sage économie un bon nombre des termes « techniques » des manuels militaires de langue anglaise. Après tout, n'est-il pas vrai que la plupart des Canadiens anglais sont incapables de distinguer l'arbalète de l'arquebuse ?

— PIERRE BEAUDRY

Montréal, le 16 novembre.

■ À la longue, vous allez voir

L'ÉDITORIAL d'Albert Juneau (« Une bataille partisane », 14 novembre) au sujet de l'accord provisoire Reagan-Mulroney — qu'on appelle « libre-échange » — était trompeur.

M. Juneau demande si M. Peterson ne se laisse pas « entraîner indûment dans une bataille partisane » parce qu'il s'oppose au traité proposé.

Pas du tout. M. Peterson a reçu une majorité impressionnante des électeurs d'Ontario justement parce qu'il était manifestement et publiquement très sceptique au sujet de l'accord. M. Mulroney, pour sa part, n'a reçu aucun mandat pour négocier un tel accord. Au contraire, M. Mulroney se prononçait contre avant son élection.

Installé ici depuis longtemps, je suis d'origine new-yorkaise, et je me demande si les Québécois et les Canadiens voient toutes les conséquences de ce traité. À la longue vous allez voir, je pense, un changement complet du régime de taxation ici, une très forte augmentation des coûts publics (éducation, santé, logement), une inégalité encore plus grande entre secteurs économiques (finis les pays, les provinces, même les régions), une paupérisation d'un grand nombre de travailleurs, une perte totale de l'autonomie dans les affaires internationales.

Peut-on parler franchement ? Pour la plupart, les Canadiens et les Québécois ne connaissent pas très bien l'histoire économique des États-Unis (c'est très « américain » d'ailleurs). Les élites, les dirigeants des États-Unis — pour la première fois dans la vie de la République, comme disait récemment à Montréal l'économiste américain Robert Heilbroner — ne savent pas où ils vont économiquement.

Avec cet accord vous faites des concessions énormes, à un prix très élevé, pour aller on ne sait pas où... M. Peterson, et non M.M. Mulroney et Bourassa, a parfaitement raison.

— PATRICK BARNARD
journaliste
radio néerlandaise (CBC)
Westmount, le 18 novembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Reur information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

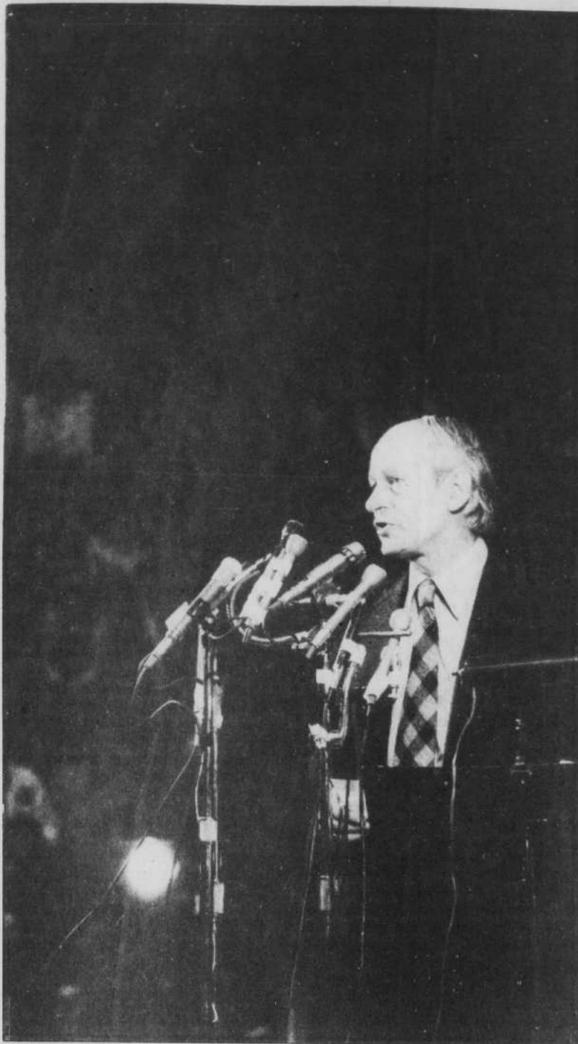
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 1495 par année
815 6 mois
425 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 1555 par année
855 6 mois
455 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La carrière de René Lévesque fut-elle un échec ?



1) L'agitateur de la Révolution tranquille

GÉRARD FILION

Le peuple québécois a rendu à René Lévesque un hommage mérité. Un peu exagéré sur les bords, car les Québécois sont des gens sensibles, chaleureux, prompts à la colère et à la tendresse, portés à être tour à tour reconnaissants et ingrats. Mais dans l'ensemble, le témoignage fut émouvant.

Maintenant que René Lévesque est entré dans l'histoire, il faut que les chercheurs qui se proposent d'écrire sur lui scrutent à froid le rôle réel que le journaliste et homme politique a joué au Québec et au Canada. Comme on ne prête qu'aux riches, j'ai comme le sentiment qu'on lui attribue des mérites qu'il n'a pas et qu'on lui fait porter des échecs dont il n'est pas pleinement responsable. Examinons quelques têtes de chapitres.

Le plus grand journaliste ?

René Lévesque, a-t-on affirmé, aurait été le plus grand journaliste électronique que le Québec a produit. Moi qui suis un peu plus âgé que la moyenne, j'ai gardé un souvenir impérissable d'un autre journaliste qui a utilisé les ondes hertziennes avec autant de brio que René Lévesque, Louis Francoeur. Quand les troupes hitlériennes envahirent la France au printemps 1940, Louis Francoeur tint le public québécois en haleine comme personne ne l'avait fait avant lui.

Sous la rubrique, la situation ce soir, il nous faisait suivre comme si nous avions été présents les péripéties des engagements de chars d'assaut, les reculs en désordre des troupes alliées, le rembarquement précipité des Britanniques à Dunkerque, les interminables défilés des réfugiés, et tout cela agrémenté, si je puis m'exprimer ainsi, de descriptions de châteaux et d'abbayes, de rappels de champs de bataille des siècles anciens, d'évocation de noms d'écrivains, d'artistes, d'hommes politiques, de philosophes, d'hommes d'Église ayant illustré ces lieux. À

l'époque, il n'y avait pas un Québécois sur mille à avoir visité l'Europe, et pourtant la magie du verbe de Louis Francoeur donnait à chacun l'illusion de se trouver en pays familier.

René Lévesque se servait avec adresse des moyens puissants de l'image avec des cartes, des tableaux, des symboles visuels, sans compter sa présence fébrile et l'originalité de sa voix éraillée. À partir des seules dépêches d'agences reçues à la dernière minute, Louis Francoeur créait par son seul verbe un monde d'images qui faisait que, quand arrivait l'heure de la situation ce soir, dans le Québec de l'époque, la vie s'arrêtait aussi loin que le radio pouvait pénétrer. René Lévesque était reconnu partout; Louis Francoeur se promenait en toute quiétude rue Sainte-Catherine, sans que les gens se retournent sur son passage, mais il aurait pu poser sa candidature dans n'importe quelle circonscription du Québec sous n'importe quelle étiquette avec des chances sérieuses d'être élu. Malheureusement un accident stupide mit fin à une carrière qui n'avait pas atteint son sommet.

René Lévesque le plus grand journaliste de la télévision ? C'est sûr. Mais à la radio, Louis Francoeur lui fut nettement supérieur.

On a loué avec raison le rôle éminent joué par René Lévesque durant les six années de la Révolution tranquille. Il n'a quand même pas été tout seul et il n'est pas l'auteur de la plus grande réalisation de cette époque. Je m'explique.

Le développement d'Hydro-Québec

Hydro-Québec a été fondée par Adélard Godbout en 1944. Durant les années cinquante, les compagnies privées étant à court d'énergie, c'est Hydro-Québec qui lança les grands travaux de harnachement des rivières de la côte Nord du Saint-Laurent. C'est sous Duplessis que furent construits les deux Bersimis. Le complexe Manicouagan-Outardes était

déjà en chemin quand Jean Lesage prit le pouvoir en 1960.

Quand René Lévesque arriva à la direction du ministère des Richesses naturelles, la situation de l'hydro-électricité dans Québec était grosso modo la suivante: Hydro-Québec était en passe de devenir le gros sinon l'unique producteur d'énergie primaire, les compagnies se voyant reléguées de plus en plus dans la fonction distributrice. Le mérite de l'étatisation fut de mettre de l'ordre dans le réseau de distribution et d'uniformiser les taux au bénéfice des régions excentriques. On croyait par ce moyen aider au développement du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie, de l'Abitibi, ce qui ne fut pas le cas, mais cela est une autre histoire.

Il faut ajouter qu'à cette époque l'opinion publique était largement favorable à l'achat par Hydro-Québec des compagnies privées. Depuis les campagnes du docteur Hamel dans les années trente en passant par les ministères Godbout et Duplessis, un courant d'opinion de plus en plus fort poussait dans cette direction. À la mort de Maurice Duplessis, on savait — et les compagnies aussi en étaient conscientes — que ce n'était qu'une question de temps. Paul Sauvé, s'il avait vécu, l'aurait probablement fait. Sous les coups de boutoir de René Lévesque, Jean Lesage en fit l'enjeu de l'élection de 1962. Les gros canons du ministère, Georges-Émile Lapalme, Paul Gérin-Lajoie, poussaient tous dans la même direction. Les hésitations de Jean Lesage étaient d'ordre financier et non de principe.

La décision du ministère fut facilitée par la molle opposition de Daniel Johnson, qui, en politicien finaud, sentait de quel côté venait le vent. Dans cette affaire, le rôle de René Lévesque fut celui d'un catalyseur et d'un accoucheur, plus que d'un créateur. Mais ce fut quand même un rôle très important pour lequel il faut lui donner crédit.

Un contestataire

La réforme la plus importante de « l'équipe du tonnerre », beaucoup plus fructueuse à long terme que l'étatisation de l'électricité, c'est celle de l'éducation. En permettant aux jeunes Québécois d'aller aussi loin que leur talent leur permet, en stimulant les apprentissages techniques, en développant les facultés de sciences appliquées et d'administration, en finançant des instituts de recherche, c'est l'avenir à moyen et à long terme de tout un peuple que l'on préparait.

On s'émerveille depuis quelques années de la prolifération d'entreprises de toutes natures dans tous les milieux; commerces, industries, services financiers, musique, théâtre, etc. Le talent était là, il y a vingt-cinq ou cinquante ans. Ce sont

les institutions d'enseignement lancées dans la foulée du rapport Parent qui ont permis cette merveilleuse éclosion. L'homme qui a été à l'origine de tout cela, dont on parle peu aujourd'hui, c'est Paul Gérin-Lajoie.

Une autre institution que nous devons à la révolution tranquille c'est la Caisse de dépôt et placement. Je crois savoir, sans en être tout à fait sûr, que Jacques Parizeau, conseiller spécial du gouvernement en matières économiques et financières, rédigea un ou des mémoires sur le sujet en s'inspirant d'une institution de même nature existant à Paris et dont le président était venu faire une tournée au Québec. Même chose pour la Société générale de financement, qui devait démarrer en 1963.

Le rôle de René Lévesque dans tout cela en fut un d'agitateur, de contestataire, d'empêcheur de danser en rond de ses collègues, dont il mettait souvent les nerfs en boule en tenant leurs plates-bandes. J'ai été témoin d'une engeulade dont René Lévesque fit les frais un jour que Jean Lesage m'avait convoqué au conseil des ministres pour donner quelques explications sur une affaire qui faisait l'objet d'une attention particulière du gouvernement. Lévesque fit les gros dos sous l'orage, ce qui ne l'empêcha pas de continuer les mêmes manœuvres pour forcer la main à ses collègues.

Retomber sur terre

La relative facilité avec laquelle le Parti québécois monta vers le pouvoir de 1968 à 1976 s'explique par les dons exceptionnels de son fondateur, mais aussi par le vent de folie qui souffla sur tout le monde occidental durant cette période: mai 68 en France, guerre du Viet-Nam, agitation sur les campus américains, octobre 70 au Québec, terrorisme politique en Italie. On voulait du changement partout, sans trop savoir ce qu'on mettrait à la place de ce qu'on voulait démolir. Et comme au Québec, on exagère toujours un peu plus qu'ailleurs, il était inévitable qu'il s'y produisît une explosion.

Moi qui ai le souvenir de la déclaration de la guerre de 1914, j'ai assisté à cinq grandes colères de peuple québécois: 1917, la conscription; 1936, écrasement du régime corrompu et corrompé (Duplessis dixit) de Taschereau; 1942, plébiscite; 1960, renversement du régime Duplessis; 1976, élection du Parti québécois. Cinq grands moments où les Québécois ont cru entrer dans la terre promise. Mais chaque fois, après une période d'euphorie, ils sont retombés sur terre et ils ont repris leur train-train coutumier. Il est probable que d'ici l'an deux mille une autre secousse sismique d'origine politique secouera la terre québécoise.

À suivre

Les élections en Haïti

Pour une « police internationale de la démocratie »

LIBRE OPINION

JEAN-LENICK THOMAS

DEPUIS l'été dernier, règne en Haïti une atmosphère de profonde confusion et de violence. Violation de la Constitution par le Conseil national de gouvernement (CNG). Grèves générales organisées par l'opposition populaire en vue d'obtenir sa démission. Refus de l'opposition de participer à des élections organisées par le CNG de même avec les duvaliéristes. Match nul entre le CNG, contraint de se désavouer sur plusieurs points, et l'opposition incapable de le renverser. Assassinat de plusieurs centaines de personnes engagées dans la lutte pour le changement, dont 300 paysans dans le Nord-Ouest et deux candidats à la présidence, à Port-au-Prince. Incendie du bureau central du Conseil électoral provisoire (CEP) et de l'imprimerie devant confectionner les bulletins de vote. Attaques à la mitrailleuse de la maison de plusieurs candidats non duvaliéristes et d'autres personnalités engagées dans la lutte.

« Pas d'élections sans nous ! » disent les duvaliéristes. Un fait éloquent à ce sujet, c'est que le CEP ne jouit d'aucune protection de la part du gouvernement. On dit même que les fonds dont il dispose lui viennent d'une aide d'urgence octroyée par les États-Unis, le Canada, le Venezuela...

Il y a une sorte de complicité entre les duvaliéristes et le CNG pour que les élections ne soient pas honnêtes ou, en cas d'une trop grande vigilance de la part du CEP et de la po-

pulation, pour qu'elles n'aient pas lieu.

Dans le premier cas, les duvaliéristes pourraient, après une mascarade électorale, reconquérir le pouvoir. Dans le second cas — une certaine interprétation de l'article 285 de la Constitution permet de conclure que le CNG ne se sentirait contraint d'abandonner le pouvoir, le 7 février, que s'il y a un président élu — les militaires effectueraient sans entraves de la population le coup d'État qu'ils n'ont jamais eu le courage de réaliser contre les Duvalier et les duvaliéristes, en gardant indéfiniment le pouvoir et en suspendant la Constitution.

À court et à moyen terme, nul ne peut prévoir ce qu'il adviendra de la lutte du peuple haïtien contre la dictature, si une force multinationale de surveillance issue de l'OEA, ou de l'ONU, ou de l'état-major de la communauté occidentale, n'apporte directement son appui au CEP.

Une telle proposition, cependant, n'est pas sans comporter des difficultés qu'il faut surmonter. Haïti n'est pas une colonie ni un pays sous tutelle internationale. Toute idée relative à une assistance militaire étrangère dont pourrait bénéficier le CEP, doit émaner directement d'Haïti. Il s'agit de savoir, dans les circonstances actuelles, qui est habilité à en formuler la demande: le CNG ou le CEP?

Se pose donc ici la triple question de la souveraineté du pays, de la légitimité (voire de la légalité) du Conseil national de gouvernement et de la représentativité du Conseil électoral provisoire.

Dans des conditions normales, c'est-à-dire dans le cas d'un gouvernement qui fasse preuve de sa capacité d'assurer la sécurité de la po-

pulation sur toute l'étendue du territoire, jusqu'à l'installation du prochain président élu, seul le CNG peut, en cette matière, engager fermement l'État haïtien — dans l'hypothèse où le gouvernement, malgré sa diligence et sa bonne volonté, serait aux prises avec des événements incontrôlables.

Cependant, telle qu'elle se présente actuellement en Haïti, la situation n'est pas le résultat de circonstances fortuites hors du contrôle gouvernemental. Elle résulte d'une stratégie planifiée par les duvaliéristes objectivement appuyés par le gouvernement qui la laisse les choses volontairement se détériorer.

Dans ce contexte, toute institution nationale qui réussit à faire la preuve qu'elle incarne d'une certaine façon la volonté populaire, peut acquiescer une légitimité de fait qui, dans certains domaines, conférerait à ses actes un statut d'actes gouvernementaux.

Autrement dit, si le CEP, dans le but explicite d'assurer la bonne marche du processus électoral, sur la question de l'assistance militaire, réussit à associer à sa décision la totalité des candidats à la présidence, au sénat, à la députation, c'est-à-dire les représentants officiels de la totalité du corps électoral, desquels surgiraient nécessairement le nouveau président élu de la République et le prochain parlement, il n'y a aucune raison valable pour qu'une telle décision ne soit pas légitimée par après par le nouveau gouvernement comme un acte de gouvernement légal d'Haïti et considéré comme tel, *ante rem*, par les puissances étrangères et les organismes internationaux auprès desquels une telle demande aura été formulée.

Une telle démarche, bien que non prévue par la Constitution, si elle est

appuyée par les représentants officiels du corps électoral, tiendrait lieu de consultation populaire indirecte. Elle obligerait le gouvernement et l'armée ou à faire enfin face à leurs responsabilités ou, dans le cas contraire, à définitivement démissionner de la nation.

Et si, tout en laissant se détériorer la situation, le gouvernement, prétextant de son rôle de gardien de la souveraineté nationale, se prononce contre la présence de toute force étrangère sur le territoire haïtien, les nations de l'hémisphère seraient, par des moyens jugés appropriés, justifiées de le contraindre à faire face à ses obligations de gouvernement national d'Haïti.

En effet, au-delà du dogme de la souveraineté nationale, aucun État membre d'une communauté organisée ne peut se comporter comme s'il formait un monde à part. À l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières, il est astreint à certaines règles en vigueur au sein de la communauté, sous peine de sanctions appropriées.

Être membre d'une communauté organisée, pour tout État, c'est à la fois rechercher l'appui de la communauté et aliéner une partie de sa souveraineté, au nom de la sécurité dite collective.

Si le Conseil national de gouvernement se trouve dépassé par la situation, vu l'urgence et à défaut d'une solution interne immédiate, une solution externe doit être envisagée.

En faisant appel à une « police internationale de la démocratie », le Conseil électoral mettra le CNG et les militaires au pouvoir au pied du mur, en les forçant à choisir entre Haïti et les intérêts particularistes d'une oligarchie ou les leurs propres.

Les détenus comme terrain d'essai

LIBRE OPINION

JEAN CLAUDE BERNHEIM

L'auteur est coordonnateur à l'Office des droits des détenus

LES EMPLOYÉS des aéroports canadiens doivent, depuis le premier octobre 1987, se soumettre à la prise d'empreintes digitales, accepter de voir leur loyauté, leur caractère et leur fiabilité examinés par les policiers de la GRC et le membre du SCRS, ceci sans parler de leur dossier de crédit, de leurs antécédents judiciaires et professionnels, qui seront également passés au crible.

Cette situation inacceptable et odieuse qui leur est imposée, semble être un précédent pour plusieurs. Pourtant rien n'est plus faux. En effet, jusqu'à tout récemment de nombreux accusés (présomés innocents jusqu'à preuve du contraire), devaient, sous peine d'emprisonnement, donner leurs empreintes digi-

tales; et s'ils étaient acquittés, celles-ci demeuraient la propriété des forces policières. (Il faut savoir que ce genre de dossier n'est jamais détruit.)

Mais là ne s'arrêtent pas les précédents. Ainsi, si vous êtes le conjoint ou la conjointe d'une personne condamnée ou encore son père ou sa mère, et que celle-ci obtient une libération conditionnelle, soit de jour ou totale, ou qu'elle se trouve en libération obligatoire et qu'elle vienne demeurer chez vous parce que vous ne l'avez pas rejetée, eh bien vous serez l'objet d'une enquête policière, dite communautaire, comme le sont maintenant les employés des aéroports et leurs conjoints.

Mais encore, si vous êtes un professionnel de la santé, psychologue par exemple, et qu'un détenu veut retenir vos services pour défendre ses intérêts devant la commission nationale des libérations conditionnelles, vous serez l'objet d'une enquête policière, comme le sont maintenant les employés des aéroports et leurs conjoints.

Mais encore, si vous êtes avocat, que vous défendez les droits des dé-

tenus et que vous voulez assurer la défense des femmes détenues à la prison Tanguay à Montréal, les autorités de la prison revendiqueront la possibilité de faire une enquête sur vous.

La loi adoptée par le gouvernement canadien est un exemple typique de la façon dont les pouvoirs politiques mettent en place leur stratégie de contrôle social et d'amputation des droits et libertés des citoyens.

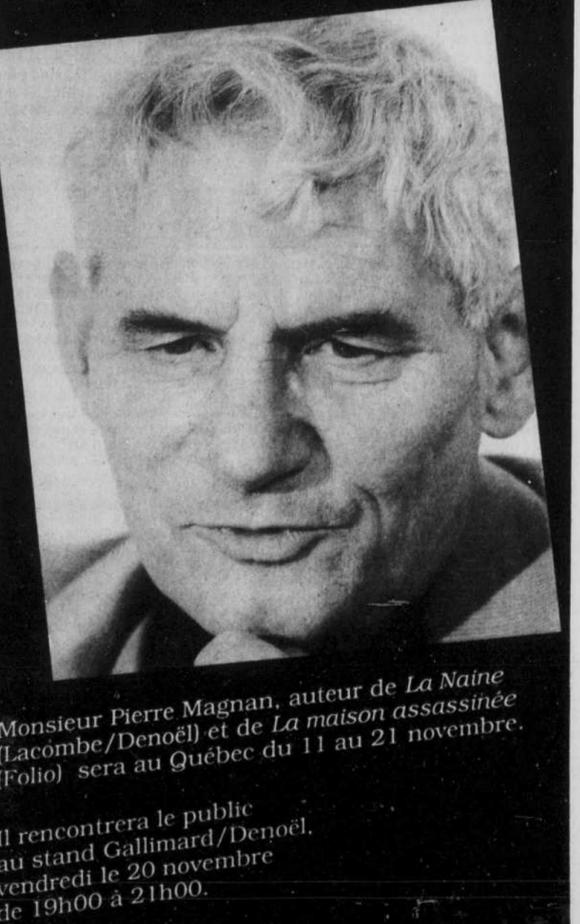
Retirer des droits aux personnes arrêtées est une chose considérée comme normale. L'État affolant les citoyens au sujet de la dangerosité appréhendée de ces personnes, comme il l'a fait au cours de l'été 1986 pour adopter la loi C-67, qui permet aujourd'hui d'annuler le bon temps qu'un détenu s'est crédité en prison en raison de sa bonne conduite, de son respect des règlements et de sa participation aux programmes de l'institution où il se trouve. (Les seuls détenus ne pouvant pas se créditer de bon temps sont ceux qui ont été condamnés à la prison à vie.)

Il est toujours plus facile pour l'État d'étendre une restriction des droits que d'imposer des restrictions

toutes nouvelles. Les brèches les plus faciles à effectuer sont celles qui concernent les détenus, puisqu'il est facile de justifier ces mesures en invoquant des raisons de sécurité publique. C'est ainsi que les détenus sont une cible privilégiée quand il s'agit de préparer le terrain. L'avenir nous confirmera si le principe de non-rétroactivité des lois tiendra encore longtemps; avec la loi C-67, un précédent a été créé, précédent maintenu par les tribunaux jusqu'à présent.

Défendre les droits des détenus n'est pas une cause populaire, mais il faut bien se rendre compte que c'est non seulement défendre des personnes qui sont entre les mains d'un pouvoir arbitraire (sinon tortionnaire en 1982 à Archambault), mais c'est également défendre les droits et libertés de tous les membres de la société. Les droits et libertés reconnus aux détenus s'appliquent à tous, il va de soi; mais les violations de droits et libertés dont ils sont l'objet seront peut-être un jour également appliquées à tous sans exception comme c'est le cas dans les dictatures, si nous n'y veillons pas...

Pierre Magnan au Québec



Monsieur Pierre Magnan, auteur de *La Naine* (Lacombe/Denoël) et de *La maison assassinée* (Folio) sera au Québec du 11 au 21 novembre.

Il rencontrera le public au stand Gallimard/Denoël, vendredi le 20 novembre de 19h00 à 21h00.

Montréal, vendredi 20 novembre 1987

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

Anne Hébert, Wilfrid Lemoyne, Ginette Anfousse reçoivent les premiers prix Fleury-Mesplet

PAUL CAUCHON

Le salon du livre remettait hier soir, pour la première fois, ses prix Fleury-Mesplet, à l'occasion d'un gala à l'hôtel Reine-Élisabeth. Ces prix, qui portent le nom du premier imprimeur-libraire de Montréal (un Marseillais d'origine, né en 1734, mort en 1794), veulent souligner la qualité du travail et l'apport excep-

tionnel des intervenants du monde du livre, ces dix dernières années. L'événement est appelé à devenir annuel.

Les nominations, choisies par un comité de sélection du salon, à la suite d'un appel de candidatures, avaient été envoyées à 6,000 intervenants du milieu. Pour chacune des 10 catégories, on avait retenu cinq noms. Les lauréats annoncés hier :

Auteur, littérature générale :

Anne Hébert. L'auteur des *Fous de Bassan* et de *Kamouraska* se voit saluée comme ayant dominé les 10 dernières années sur la scène littéraire, au Québec, au Canada et en Europe.

Dans cette catégorie, on retrouvait en compétition Yves Beauchemin, Victor-Lévy Beaulieu, Antonine Maillet et Michel Tremblay.

Voir page 14 : Fleury-Mesplet



Anne Hébert et Wilfrid Lemoyne.



Aujourd'hui au salon du livre

SCÈNE CENTRALE

15 h : « Comme un grand livre ouvert » : Gérard-Marie Boivin reçoit quelques-uns des lauréats des prix Fleury-Mesplet, les chanceux, qui discuteront notamment de la santé de l'industrie du livre.

16 h : remise des prix aux écolières et écoliers de la CÉCM qui se sont distingués lors du concours d'écriture organisé conjointement par la CÉCM, le Salon du livre de Montréal et le quotidien *La Presse*. Le thème cette année était : « Une photo, un conte ». Les écoliers étaient invités à composer un texte à partir d'une photo provenant des archives de ce quotidien.

19 h 15 : « Génies en herbe » : la populaire émission de Radio-Canada mettra aux prises des auteurs de littérature jeunesse (Isabelle Doré, Bertrand Gauthier, Raymond Plante et Bernadette Renaud) et les journalistes et communicateurs Gérard-Marie Boivin, Claude Charron, Armande Saint-Jean et Marc Laurendeau. On pourra voir le résultat à Radio-Canada demain à 18 h.

20 h 30 : *L'Héritage*, de Victor-Lévy Beaulieu (éditions Stanké) : Gilles Pelletier et Aubert Pallascio offrent en spectacle une scène tirée de la série télévisée du même nom.

ACTIVITÉS SPÉCIALES

En plus d'être ouvert au grand public comme à l'habitude, le salon du livre réserve sa journée de vendredi aux professionnels du livre, avec un mini-colloque qui se tiendra dans les salles de la mezzanine sud. Au programme, à 11 h 30 : table ronde sur « Le livre et la TOC (taxe aux opérations commerciales) ». Modérateur : Alain Dubuc, journaliste. Intervenants : Serge Lavoie (*Canadian Booksellers' Association*), Georges Laberge (*Diffulivre*) et Marc-André Dandurand (librairie Demarc).

À 13 h, réception offerte conjointement par la Bibliothèque nationale du Québec et le Salon du livre de Montréal, pour célébrer les dix ans du salon et les vingt ans de la BN.

À 15 h 30 : table ronde sur « Le livre et le libre-échange ». Modératrice : Carole Levert (AEC). Intervenants : Bernard Landry (UQAM), Gérald Caza (Bibliarie), Hervé Foulon (HMH) et Alain Boucher (Centrale des bibliothèques).

« La Vie parisienne » aux NVL

À la hauteur d'Offenbach

CAROL BERGERON

★ *La Vie parisienne*, opéra-bouffe de Jacques Offenbach, livret d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, présenté par les Nouvelles Variétés lyriques. Daniel Roussel (mise en scène), Michel Crête (décors), Mérédith Caron (costumes), distribution : Bernard Meney (Bobinet), Gildor Roy (Raoul de Gardelieu), Michèle Gaudreau (Métella), Lyse Guérin (la baronne de Gondremarck), Jean-Clement Bergeron (le baron de Gondremarck), Bruno Laplante (le Brésilien), Paul Berval (Frick), Liette Turner (Gabrielle), l'orchestre des Nouvelles

Variétés lyriques, dirigé par Paul-André Boivin. Jusqu'au 29 novembre, au théâtre Maisonneuve.

Pourquoi aller chercher midi à quatorze heures quand on a tout ce qu'il faut sur place ? Avec une équipe et une distribution entièrement québécoises, les Nouvelles Variétés lyriques (NVL) ont confondu les sceptiques en présentant un spectacle de toute première qualité, une *Vie parisienne* digne des grandes scènes d'opéra.

Le défi n'était pourtant pas mince : les NVL ne pouvaient se permettre de rater le chef-d'œuvre de Jacques Offenbach. Il fallait être certain de réunir une trentaine d'interprètes capables de jouer la comédie, de danser et, surtout, de chanter. Et, pour que le public s'amuse, il fallait un magicien du rire, un metteur en scène à l'imagination fertile et une équipe à la hauteur pour le seconder. A-t-il été difficile de trouver tout ce monde ? Il faut croire que non puisque huit chanteuses ont dû se partager les représentations dans quatre rôles importants. On se croirait au Met ou à l'Opéra de Paris.

Musicalement, cette production des NVL se compare favorablement à celle du Capitole de Toulouse que dirige Michel Plasson, et dont Mmes Régine Crespin et Mady Mesplé sont les vedettes. Enregistrée en 1976 chez EMI (11412380), cette version a été reportée sur disques compacts. Petit détail amusant, Michèle Gaudreau, la Métella de Montréal, possède un timbre de voix qui rappelle celui de Crespin.

Les personnages qui se détachent le plus de l'ensemble sont ceux du bottier et du Brésilien. Ce sont des rôles de composition qui demandent un effort particulier de la part des interprètes. Il faut avouer que le métier d'un Paul Berval lui a permis de savoir tirer toutes les ficelles de son

Voir page 14 : Vie parisienne



Champagne et cancan au troisième acte de *La Vie parisienne*.

Photo Jacques Grenier

« Le Dernier Quatuor d'un homme sourd »

Quatre personnages en quête d'une pièce



Bernard Fortin et Vincent Gratton dans *Le Dernier Quatuor d'un homme sourd*.

ROBERT LÉVESQUE

★ *Le Dernier Quatuor d'un homme sourd*, de Francine Ruel et François Cervantès, dans une mise en scène de Jacques Rossi, un décor de Claude Goyette, une direction musicale de Pierre Moreau. Avec Anne-Marie Cadieux, Robert Toupin, Bernard Fortin, Vincent Gratton, Monique Richard et Claude Préfontaine. Une production du théâtre de Quat'Sous, à l'affiche jusqu'au 5 décembre.

L'entreprise était immense, qui cherchait à saisir quatre musiciens dans l'état second précédant un concert important, et l'échec est tout petit, qui nous fait voir un spectacle si mal accordé, dans un texte si répétitif qu'on quitte le théâtre avec la seule musique de l'agacement collée au fond du crâne.

Cette pièce de Ruel et Cervantès avait été refusée par la précédente direction artistique du Quat'Sous. C'est avec raison que Louise Latraverse, qui savait humer le bon vent, avait rejeté ce manuscrit. Le premier problème de *Dernier Quatuor d'un homme sourd*, qui veut nous entraîner dans les affres artistiques et les luttes intestines d'un quatuor de musiciens à une semaine d'un retour au récital, c'est l'absence d'un enjeu pertinent et de sentiment dramati-

que, la totale insignifiance de ce qui n'arrive pas à être une situation théâtrale.

Pourquoi serions-nous intéressés à ce qui arrive, ou n'arrive pas, dans ce groupe ? Pourquoi le personnage de Karl, le leader, nous atteindrait-il puisque le personnage ne se dévoile jamais, ne s'implique pas, et que les auteurs n'arrivent pas à le faire vivre autrement qu'en lui mettant en bouche ce qu'il est « supposé » exprimer ? L'ensemble du texte, dont toute la seconde partie n'est qu'un rebrassage d'un seul élément (Karl ne peut plus jouer Beethoven parce que le quatuor n'en est pas digne), est d'une écriture qui tourne en rond et se satisfait du seul énoncé du sujet.

Il faut un grand art pour attirer vers une situation minime un maximum d'intérêt. Ruel et Cervantès n'y arrivent pas, et la mise en scène de Jacques Rossi, simplette, trop appliquée, sans jus, n'aide en rien ce spectacle qui semble vouloir dégager des lueurs existentielles mais qui s'enferme dès le début dans le faux, l'empesé, le prétentieux.

Chez les comédiens, il n'y a qu'Anne-Marie Cadieux, mais perdue et sans personnage, qui est un tant soit peu intéressante, parce que mystérieuse, durassienne. Vincent Gratton, dans le rôle de Karl, est d'une in-

Voir page 14 : Quatuor

À NE PAS MANQUER

THÉÂTRE

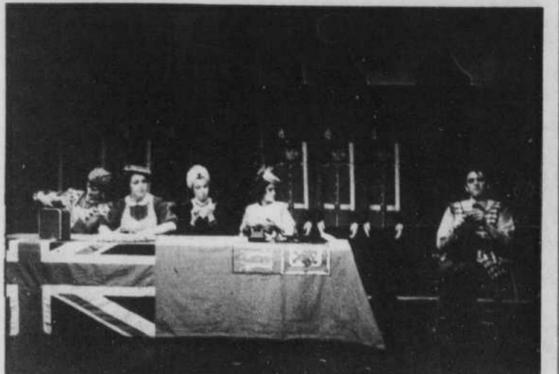


Photo René Binet / Centre national des arts
Les Fridolinades : de gauche à droite, Pierrette Robitaille, Suzanne Champagne, Louise Naubert, Lorraine Auger et Yvon Bildeau.

Fridolinons. Montréal, il y a quarante ans, attendait, à chaque printemps, les « Fridolinades » de Gratiien Gélinas. Ces revues humoristiques de l'actualité étaient les Bye-Bye d'avant la télévision. On se ruait au Monument national voir Fridolin, sa casquette et son *sling-shot*, et son monde. Aujourd'hui, au Rideau Vert, Denise Filiatrault orchestre une revue à l'enseigne des *Fridolinades*.

VARIÉTÉS



Fidèle Anderson. Près de vingt ans après son premier micro-sillon (*This Was*, 1968) le groupe *Jethro Tull* vient d'enregistrer un 21e album, *On the Crest of a Knave*. Ian Anderson (notre photo), principal créateur de la formation, est demeuré fidèle aux sources *rock* tout en entraînant Tull sur de nouvelles pistes musicales. La tournée mondiale du groupe, lancée à Édimbourg le 4 octobre, nous ramène Anderson et ses comparses au Forum de Montréal, ce soir à 20 h. En première partie : Fairport Convention.

ARTS VISUELS



Jacques Prévert à Québec. Un beau rendez-vous, au Musée du Québec dans la Vieille Capitale, avec un Jacques Prévert que l'on connaissait peu, celui des collages iconoclastes et surréalistes. Plus d'une centaine de ces oeuvres de la colle et du ciseau, que Prévert donnait à ses amis, ont été prêtées par la Bibliothèque nationale de Paris. Sur la photo, un collage intitulé *Le Règne animal*. Et, dans une autre section de l'exposition Prévert, des tableaux de ses amis Picasso, Chagall, Magritte, etc.

LE GUIDE DU WEEK-END

Invité spécial au Salon du livre de Montréal

Michel del Castillo : la vie est un roman

GUY FERLAND
collaboration spéciale

« Il est très difficile de parler de quelqu'un sans connaître son enfance. »

« Ce qui m'étonne, ce n'est pas l'existence du mal, mais l'existence du bien. »

Michel del Castillo vit aujourd'hui retiré dans un petit village au sud de la France. Dans la tranquillité de la campagne, il compose des romans poignants qui tiennent de la tragédie et du polar. Mais c'est surtout son don pour agencer les pièces d'un puzzle qu'il éparpille lui-même dans chaque récit, tout en creusant les mêmes obsessions depuis 30 ans, qui séduisent les lecteurs et fait de lui un grand écrivain. Son dernier roman, *Le Démon de l'oubli* (Seuil), est, à cet égard, un aboutissement magistral dans l'art du romancier.

Né à Madrid en 1933 d'un père français et d'une mère espagnole, Michel del Castillo a vécu jusqu'en 1939 en Espagne. Sa mère étant une journaliste républicaine très active, il est obligé de s'exiler avec elle en France en 1939 où il séjourne trois ans dans des camps de concentration pour les exilés. En 1942, sa mère l'abandonne. Ses parents étant séparés, Michel del Castillo se retrouve seul en Allemagne, à neuf ans, prisonnier dans un autre camp de concentration et classé comme otage. Il y reste jusqu'en 1945. Après quoi, il retourne en Espagne où il reste jusqu'à l'âge de 20 ans avant de revenir en France. Cette période de sa vie est très difficile. Il séjourne dans une maison de redressement, il travaille comme ouvrier dans une usine de ciment et il mendie. Toutes ces expériences traumatisantes deviendront les thèmes de ses livres : l'enfance, la guerre, l'abandon, le train, le problème du mal, etc.

« Entre l'âge de neuf ans, lorsque ma mère m'a quitté, et l'âge de 22

ans, lorsque je l'ai retrouvée, j'étais pratiquement mort, je ne vivais pas, je ne comprenais pas, raconte Michel del Castillo dans une entrevue au DEVOIR. Lorsque je l'ai retrouvée, en France en 1955, j'ai d'abord éprouvé de l'étonnement et de la stupeur. Je me disais : comment a-t-elle pu vivre sans même me chercher ? Moi, je pensais qu'elle était morte. Ensuite, je l'ai probablement beaucoup méprisée et maintenant j'éprouve plutôt de la pitié envers elle. Mais je n'étais pas le seul à avoir été abandonné comme ça. Un jour, c'était en 1978, je lisais un roman paru chez Flammarion et je soulignais plusieurs passages parce que j'y retrouvais des lieux où j'avais vécu. Je me suis aperçu que la mère que l'auteur décrivait, c'était aussi la mienne ! C'est comme ça que j'ai retrouvé deux frères que ma mère avait eus avec d'autres hommes. » Cette histoire bouleversante, Michel del Castillo l'a déjà racontée dans *La Gloire de Dina*. Dans *Le Démon de l'oubli*, il voulait comprendre d'autres événements qui l'avaient touché de près.

« Ce qui m'intéressait, ce n'était pas la résistance et la collaboration, mais je voulais comprendre comment les gens ont fait pour vivre pendant ce temps-là, à Paris, lorsqu'ils voyaient des gens se promener dans la rue marqués d'une étoile, comme du bétail. Je voulais comprendre François Le Grix, mon mentor littéraire qui m'a fait débiter comme écrivain chez Julliard et qui avait été directeur de la *Revue hebdomadaire*. Ce grand esprit avait été accusé de collaboration avec les nazis après la libération. »

En s'interrogeant sur la vie d'un homme et en s'inspirant de faits vécus, Michel del Castillo met en place une immense tragédie : celle de l'oubli. On connaît le dénouement : un acteur, Alain Malvon, se suicide à la



Photo Jacques Grenier

Michel del Castillo.

suite d'une campagne de salissage qui met en doute son internement en Allemagne durant la Deuxième Guerre. Ce que veut comprendre le narrateur, Pierre-Alain, c'est la raison d'agir de son patron, Hugues La Prades, qui est l'auteur de cette campagne. En remontant dans le passé, il découvre des choses terribles, dont la plus importante est que tout le monde est coupable des fautes commises par l'humanité, à commencer par soi-même. « Les Grecs disaient qu'une fois qu'on s'est reconnu coupable avec les autres, comme Oedipe, c'est à ce moment-là qu'on commence à être sage pour la Cité. On est aveugle mais voyant et lucide. Pour être un homme, il faut passer par sa culpabilité et être capable de dire non à un ordre social établi. » Naturellement, personne ne trouve d'explication au bout de la ligne; pas plus le narrateur que l'auteur. « Toute réalité, lorsqu'on la fixe intensément, devient fantastique. »

En effet, même lorsqu'on a tous les éléments de la vie d'un homme ou d'une femme, l'explication de son comportement manque. Il reste toujours un mystère. Le mystère de Michel del Castillo, c'est son écriture.

comptent plus. Succès nationaux (René Lévesque, Arlette Cousture, Yves Beauchemin) mais aussi succès internationaux, avec le récent *Dictionnaire thématique et visuel*.

Éditeur, périodiques : *L'Actualité/Jean Paré*. Le mensuel de centaines de milliers de québécois, le premier des magazines d'information créés au Québec.

Libraire : Élisabeth Marchaudon. Une librairie plus connue, qui travaille à Montréal depuis 1967 et qui fondait la librairie Hermès en 1980. Elle s'est fait connaître autant par son activité auprès du grand public (ses rencontres publiques avec des écrivains sont courues) qu'auprès des professionnels (ses responsabilités dans plusieurs organismes du monde de l'édition).

Traductrice littéraire : *Paul Davely*. Elle a su tout traduire des romans pour adolescents. Lauréate de deux certificats d'honneur de l'Union internationale pour les livres jeunesse, elle est aussi cofondatrice de Communication-Jeunesse et de l'Association canadienne pour l'avancement de la littérature jeunesse.

— Paul Cauchon

◆ Fleury-Mesplet

Auteur, littérature jeunesse : Ginette Anfosse. Une des pionnières du renouveau de la littérature jeunesse au Québec, et une des vedettes des éditions de La Courte Échelle, créatrice des personnages Jiji et Pichou. Ses oeuvres sont fort prisées à l'étranger, notamment en Italie et en Allemagne.

Auteur, poésie : Gilles Vigneault. Parmi les grands poètes en compétition, le milieu du livre a voulu saluer le grand poète populaire qui rejoint également, par la chanson, l'ensemble d'une collectivité.

Bibliothécaire : Hélène Charbonneau. Coordonnatrice des services pour les jeunes à la bibliothèque de la Ville de Montréal, elle a toujours voulu sensibiliser les jeunes aux services de sa bibliothèque. Elle a publié *Livres en langue française pour les jeunes*, une bibliographie de 4,200 titres à l'intention des enseignants et des parents.

Communicateur : Wilfrid Lemoyne. L'un des pionniers de Radio-Canada, Wilfrid Lemoyne a connu une double carrière : à la fois grand journaliste aux informations de la société d'État, mais aussi grand ami de la culture québécoise et de la littérature, célébrant tout au long de sa carrière le livre d'ici et d'ailleurs, par le biais des nombreuses émissions littéraires qu'il a animées.

Diffuseur : Prologue/Francine Paquette. Elle commençait sa carrière avec Guy Saint-Jean au sein des messageries Benjamin, et le duo créait, au milieu des années 70, Diffusion Prologue, afin d'accueillir les nouveaux éditeurs québécois. Prologue diffuse, depuis sa fondation, La Courte Échelle et la Pleine Lune, et a toujours voulu défendre les éditeurs d'ici.

Éditeur, livres : Québec-Amérique/Jacques Fortin. Après quelques années d'existence, les succès évidents de Québec-Amérique ne se

banale villa nordique où un boulevard pourrait mieux se loger que cette tentative de théâtre d'atmosphère gauchement intellectuelle.

La présence d'un véritable quatuor de musiciens en fond de scène, qui procure à l'oreille les seuls plaisirs de la soirée, devient ridicule au moment où les comédiens se plantent chacun derrière son instrumentiste, et, jouant à jouer la musique, boquent plus que ceux qui jouent vraiment.

Le texte de Ruel et Cervantès, platement écrit, est, de plus, joué « à la française » (les personnages sont européens ou sud-américains), ce qui nous vaut un bon coup de recul, en plein dans un mimétisme linguistico-colonial mal maîtrisé. Le texte aurait été hautement inspiré, et les comédiens dirigés vers une plus grande authenticité (qui fait terriblement défaut), que ce problème de diction n'aurait pas fait écran. Mais, dans l'état du spectacle, ce handicap est majeur.

Bref, la direction artistique du Quat'Sous a ses preuves à faire pour qu'on sente que la rupture Buissonneau-Latrasse n'a pas diminué l'essentiel : la pertinence au théâtre.

— Robert Lévesque

◆ Quatuor

crevable superficialité, et Robert Toupin, qui a le plus de métier, n'arrive pas à faire oublier le « travail » de l'acteur, ce qui handicape son interprétation.

Il y a jusqu'au scénographe Claude Goyette, l'un des plus intéressants de la scène montréalaise, qui arrive à être banal dans son travail. On sent que lui aussi n'a pas été inspiré par la pièce, son décor ressemblant à une

◆ Vie parisienne

rôle. L'accent allemand, le jeu de scène, la voix, tout est irrésistiblement comique chez ce vieux routier de l'opérette. Quant au Brésilien de Bruno Laplante, un simple accent à couper au couteau l'aurait rendu tout à fait marrant.

La grande découverte musicale de la soirée vient de la fosse d'orchestre. Les NVL ont eu la main heureuse en confiant la direction musi-

cale à Paul-André Boivin. Ce jeune chef n'est sans doute pas très connu; cependant, s'il continue de s'imposer avec autant de talent, il fera belle carrière.

À un spectacle aussi réussi, il fallait un maître d'oeuvre et ce fut Daniel Roussel. Au théâtre, le succès de l'opéra-bouffe (quand les qualités de l'oeuvre ne sont pas en cause) dépend de la mise en scène. Il faut savoir exploiter le comique des situations, et cela, Roussel a su le faire à

merveille. Avec lui, *La Vie parisienne* est pétillante comme du champagne et fourmillante de trouvailles hilarantes du début à la fin.

Formidable, par exemple, cette idée de Michel Crête de faire évoluer une bande de noceurs et de buveurs dans un décor de paniers roses dont Agropur se sert pour la livraison du lait. Sur ce rose s'agitaient les silhouettes noires coiffées de flammes vivement colorées de la costumière Mérédith Caron. L'effet était rien de moins que superbe.

La folie frivole d'une Europe d'avant-guerre qui dansait au bord d'un volcan!

LA RUMBA

ROGER HANIN MICHEL PICCOLI • GUY MARCHAND • NEILS ARESTRUD
PATACHOU • SOPHIE MICHAUD • KARIM ALLAoui • CORINNE TOUZET
avec la participation de LINO VENTURA

Écrit par JEAN CURTERLIN • Un film de ROGER HANIN • Musique de CLAUDE BOLLING • Costumes créés par CHLOE, CHANEL LANVIN

Distributeur: FRANCE FILM

BERRI 1:05 - 3:10 - 5:15 - 7:20 - 9:25
COUCHE-TARD, SAM.: 12:10

« LES AMIS DE MES AMIS SONT MES AMIS »

ERIC ROHMER
COMÉDIES ET PROVERBES

L'AMI DE MON AMI

12e SEM

12:45, 2:50, 5:00, 7:05, 9:15. Couche-tard

COMPLEXE DES JARDINS

BASILAIRE 1 288-3141

MASQUES PHILIPPE NOIRET
ROBIN RENUCCI
ANNE BROCHET
CLAUDE CHABROL

2:00 - 4:30 - 7:00 - 9:30

CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ

5e SEM

COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

Cinéma Plus présente

LES YEUX NOIRS

MARCELLO MASTROIANNI

7:15 - 9:30. Sam., dim.: 12:15, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30.

CRÉMAZIE TROIS-RIVIÈRES

12e SEM

ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210 CINÉMA DE PARIS

La FAMILLE

ETTORE SCOLA

1:15, 4:00, 7:20, 9:50. Couche-Tard sam.: 12:35.

BERRI

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

« LE MEILLEUR FILM DE GUERRE JAMAIS RÉALISÉ. »

GLOBE ET MAIL

14e SEM

CINÉMAS CINEPLEX ODEON

Un film de Stanley Kubrick

FULL METAL JACKET

EN VERSION FRANÇAISE

3e SEM

BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

JEAN-TALON JOLIETTE
4255 JEAN-TALON EST 725-7000 CINÉMA JOLIETTE

LONGUEUIL ST-JEAN
PLACE LONGUEUIL 679-7451 BOITE A FILMS

ODÉON LAVAL
CENTRE 2000 BOUL. ST-MARTIN 687-5207

VALLEYFIELD ST-JÉRÔME
LE PARC CINÉMA HÉX

TROIS-RIVIÈRES
CINÉMA DE PARIS

Prix de la mise en scène Cannes 1987

« Chef d'oeuvre. »

LIBÉRATION

« Le plus beau film de l'année... Un moment unique dans l'histoire du cinéma. »
— Luc Perreault, La Presse

★★★★

Époustouflant... La meilleure mise en scène de 1987... D'une très, très grande richesse.
— Richard Gay, BON DIMANCHE

« Un chef d'oeuvre... un pur enchantement. »
— Robert Lévesque, Le Devoir

« Le miracle s'impose, magistral, en douceur, à la première image... »
— LE MONDE

« Un film magique. »
— LE JOURNAL DU DIMANCHE

LES AILES DU DESIR

un film de WIM WENDERS avec PETER FALK
BRUNO GANZ • SOLVÉIG DOMMARTIN • OTTO SANDER • CURT BOSS

BERRI (en version française) 1:30, 4:15, 7:00, 9:30. Couche-Tard sam.: 12:15

3e SEM

LE PAPINEAU (v.o. sous-titré français). Tous les soirs: 19:00, 21:30

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

PAPINEAU
4519 PAPINEAU 521-4239

Cinophile présente

LE CHANT DES SIRÈNES

WE HEARD THE MERMAIDS SINGING
avec PATRICIA ROZEMA
SHEILA MCCARTHY, PAULE BAILLARGEON

COMPLEXE DES JARDINS BASILAIRE 1 288-3141

DES JARDINS (Version française) 1:15, 3:00, 5:20, 7:20, 9:25. Couche-Tard sam.: 11:30

CENTRE-VILLE 2001 UNIVERSITÉ COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

Centre-Ville (v.o. anglaise) 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.

ROGER LE BEL GILLES MAHEU

UN ZOO LA NUIT

14e SEM

Centre-Ville 2001 UNIVERSITÉ COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

COMPLEXE DES JARDINS BASILAIRE 1 288-3141

SHERBROOKE BELVEDÈRE

CARREFOUR LAVAL ASTRE
330 AUT. DES LAURENTINES 688-3684 9480 LACORDAIRE 327-5001

DES VIDÉOFILMS À GARDER POUR LA VIE!

VIDÉOSPHERE
5043, ave. du Parc
Montréal, Qc H2V 4E9

SVP envoyez-moi gratuitement la liste des vidéofilms à acheter et à garder pour la vie!

Liste générale

Pour adultes avertis

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code Postal _____

Téléphone: 277-0025

TOUS NOS FILMS SONT NEUFS ET GARANTIS

Au théâtre Espace Libre 1945 Fullum Rés: 521-4191

LA DAME DANS L'AUTO

AVEC DES LUNETTES ET UN FUSIL DE JAPRISSOT PRÉSENTÉ PAR OMNIBUS

Jusqu'au 12 décembre Représentations à 20h30 tous les soirs Relâche dimanches et lundis

Mise en scène: Jean Asselin • Avec: Francine Alepin, Jean Asselin, Denise Boulanger, Jacques Le Blanc, Anne-Marie Provencher

BOGART MATINEES samedi dimanche 4:00

V.O. ANGLAISE MATINEES samedi dimanche 1:00

CONSULTEZ CHAQUE SEMAINE NOS 4 PAGES PUBLI-REPORTAGE FAMOUS PLAYERS DANS VOIR

FAMOUS PLAYERS

FAMILY VIEWING 2e semaine

PRIX ALCAN 1987

BOGART MATINEES samedi dimanche 4:00

AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS ven 7:30-9:30 sam dim 1:30 -3:30-5:30 -7:30-9:30

Un film de Peter Watkins pour la paix

LE VOYAGE

THE JOURNEY

BOGART MATINEES samedi dimanche 4:00

V.O. ANGLAISE MATINEES samedi dimanche 1:00

CONSULTEZ CHAQUE SEMAINE NOS 4 PAGES PUBLI-REPORTAGE FAMOUS PLAYERS DANS VOIR

LE GUIDE DU WEEK-END

Une maison de naissances, ou la naissance d'une maison

DANIEL CARRIÈRE
collaboration spéciale

La vidéo d'Irène Demczuk, *Une maison de naissances*, est politique à souhait. D'abord, parce qu'elle revendique le droit aux femmes de « gérer » leur corps. Ensuite, parce qu'elle discute d'un des enjeux politiques majeurs de cette fin de siècle : la procréation.

« On parle de dénatalité, explique Mme Demczuk. En fait, il n'y a jamais eu autant de mères au Québec. Plus de 90 % des femmes québécoises de plus de 40 ans ont des enfants, et 70 % des femmes entre 30 et 40 ans en attendent un, ou viennent d'en avoir un. Qu'on pense seulement que,

dans les années 50, une femme sur cinq était religieuse. »

Mme Demczuk, venue à la vidéo un peu par hasard, alors qu'elle étudiait l'anthropologie à l'Université de Montréal, en est à sa troisième réalisation. *Pour qui tourne la roue*, une vidéo sur les effets de la micro-technologie dans le secteur tertiaire, et *On voulait pas des miracles*, un documentaire sur la grève des travailleuses du vêtement qui, on s'en souvient, n'avaient pas débrayé depuis 40 ans, sont ses deux premiers rejets cathodiques.

Une maison de naissances, qui a bénéficié d'un budget de \$50.000, est une coproduction du ministère des Affaires sociales et de GIV, le Groupe intervention-vidéo, regroupement montréalais de vidéastes qui défend exclusivement la cause des femmes. GIV, qui distribue la vidéo, est au 718, rue Gifford; 524-3259, pour plus d'informations.

« Le point de départ de cette vidéo, affirme Mme Demczuk, est un désir qui ne peut être actuellement matérialisé à cause du contexte : une approche de la maternité qui serait globale. »

Les maisons de naissances existent aux États-Unis (les *Free-Standing Birth Centers*) et en France (les maternités Mutualiste de Nantes, des Lilas et du Pertuis, notamment).

Depuis plus de 10 ans, au Québec, le groupe Naissance-Renaissance, qui chapeaute la vingtaine de groupes d'humanisation des naissances disséminés à travers la province, de concert avec les sages-femmes, cherche à faire valoir une pratique alternative à l'accouchement en milieu hospitalier.

« 80 % des accouchements sont « normaux », précise Mme Demczuk, c'est-à-dire qu'ils ne requièrent aucune intervention médico-technique. »

Il fallait donc, pour la vidéaste, créer l'illusion que cette maison existe déjà, en fait, qu'elle est en train de se construire, par le biais du désir de la femme que l'on suit tout au long de sa grossesse, et de la sage-femme qui l'assiste dans son accouchement.

La démarche donne lieu à une très belle scène d'accouchement, des plus émouvantes qu'il m'ait été donné de voir à l'écran. L'eau, omniprésente tout au long de la vidéo, exprime bien le courant politique et philosophique qui alimente le projet du groupe Naissance-Renaissance. Le discours militant est peut-être rétro, spectre des années 70. Mais une

cause aussi fondamentale et chargée d'humanisme n'a pas à revoir son vocabulaire à chaque décennie.

Et l'on ne peut s'empêcher de penser que ce lieu imaginaire, créé de toutes pièces pour la vidéo, est à la veille d'être concrétisé, idéalisme vidéographique oblige.

La bande a été gracieusement offerte à tous les groupes d'humanisation des naissances. Elle sera vue en région, donc, et le ministère des Affaires sociales s'est engagé à le présenter aux femmes qui suivent les cours prénataux des CLSC du Québec.

« Je n'ai pas accepté cette commande sereinement, conclut Mme Demczuk, pourtant... la naissance est un acte merveilleux, un acte de création. Je pense qu'il est difficile d'être serein à l'ombre des nouvelles technologies de la procréation. La maternité est un des deux enjeux politiques de taille de la fin du siècle, avec le nucléaire. Et si rien ne change, dans 30 ans, cette vidéo sera certainement au musée. »



Une maison de naissances, de la vidéaste Irène Demczuk.

Mon cher Dali...

TOKYO (AFP) — Un collectionneur japonais a acheté au prix record de \$2.42 millions US une des plus célèbres toiles du peintre surréaliste Salvador Dali, *La Bataille de Tetuan*.

Masao Nangaku, propriétaire du musée Minami à Tokyo, a rendu public mardi son acquisition de la toile peinte en 1962 et vendue chez Sotheby's, à New York, le 11 novembre dernier. Elle a atteint la somme la plus élevée jamais payée pour une oeuvre de Dali.

Trois des plus grands Dali peints entre 1950 et 1975, *La Madone de Port-Ligat*, *La Bataille de Tetuan* et *Portrait d'Abraham Lincoln*, appartiennent désormais à la collection de M. Nangaku.

◆ HORAIRES

Suite de la page 16

beau village 7 h 30 — *La guerre du feu* 9 h — *Led Zeppelin: the song remains the same* 9 h — *New York New York* 9 h 30 — *La cigogne technologique* 7 h — *Blade runner* 7 h — *Garde à vue* 7 h 30 — *La guerre du feu* 9 h — *Let it be* 9 h 15 — *Fenêtre sur cour* 9 h 30 — *Blade runner* 4 h, 9 h 30 — *Brazil* 1 h 30, 7 h — *La cigogne technologique* 3 h, 5 h, 7 h — *La guerre du feu* 1 h, 9 h — *Peggy Sue s'est mariée* 1 h 30, 6 h — *Le seigneur des anneaux* 3 h 30, 8 h 30

PALACE I: (866-6991) — *Teen wolf too* 12 h 50, 3 h 05, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 50 ven. sam. der. spec. 11 h 55

PALACE II: — *Hiding out* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20 ven. sam. der. spec. 11 h 25

PALACE III: — *The kid brother* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45 ven. sam. der. spec. 11 h 50

PALACE IV: — *Real men* tous les jours 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 ven. sam. der. spec. 11 h 15

PALACE V: — *Fatal beauty* tous les jours 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25 ven. sam. der. spec. 11 h 40

PALACE VI: — *Cinderella* 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15 ven. der. spec. 10 h 15

LE PAPINEAU: Montréal — Tous les soirs *Les ailes du désir* 19 h, 21 h 30 — ven sam dim *Good morning Babylon* 19 h 15 — *L'état de grâce* 21 h 40

PARADIS I: — *Danse lascive* sem. 7 h 15, 9 h 15 — sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PARADIS II: — *Inter espace* sem. 8 h 50 — sam. dim. 1 h 10, 5 h 10, 9 h 10 — *Pour l'amour de l'argent* sem. 7 h — sam. dim. 3 h 20, 7 h 20

PARADIS III: — *La bamba* sem. 9 h — sam. dim. 1 h, 5 h, 9 h — *Roxanne* sem. 7 h — sam. dim. 3 h, 7 h

PARALLELE: (843-6001) — Du 20 au 29 nov. *Les 20 ans du Parallèle*

PARISIEN I: — *Liaison fatale* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40

PARISIEN II: — *Cendrillon* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30

PARISIEN III: — *Le filic était presque parlait* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 05

PARISIEN IV: — *The hidden* 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25

PARISIEN V: — *La revanche des tronches* 12 h 55, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — *Full metal jacket* sam. dim. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 — sem. 7 h, 9 h 15

PLACE LONGUEUIL II: — *Danse lascive* sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — sem. 7 h 30, 9 h 30

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *Running man* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 15 sam. der. spec. 11 h 20

PLACE ALEXIS NIHON II: — *Heilraiser* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 25 sam. der. spec. 11 h 25

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Prince of darkness* 12 h 45, 2 h 45, 5 h, 7 h 30, 9 h 30

PLACE DU CANADA: (861-4595) — *Cry freedom* ven. et sam. 1 h, 4 h, 7 h, 10 h, — dim. au jeu. 2 h, 5 h 15, 8 h 30

SAINT-DENIS II: (845-3222) — *Danse lascive* 12 h 15, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10

SAINT-DENIS III: — *La bamba* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20

VERSAILLES I: (353-7880) — *Hello again* sem. 7 h 15, 9 h 30 sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 sam. der. spec. 11 h 30

VERSAILLES II: — *Liaison fatale* sem. 7 h 10, 9 h 40 — sam. dim. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40 sam. der. spec. 24 h

VERSAILLES III: — *Cendrillon* sem. 6 h 15, 8 h 15 sam. dim. 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15 sam. der. spec. 10 h 15

VERSAILLES IV: — *Fatal attraction* sem. 7 h 10, 9 h 40 sam. dim. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40 sam. der. spec. 24 h

VERSAILLES V: — *Nuts* sem. 7 h 05, 9 h 30 sam. dim. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30 sam. der. spec. 11 h 50

VERSAILLES VI: — *La revanche des tronches* sem. 7 h 10, 9 h 25 sam. dim. 12 h 55, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 25 sam. der. spec. 11 h 30

WESTMOUNT: (931-2477) — *Nuts* sem. 7 h, 9 h 20 — sam. dim. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

YORK: (937-8978) — *Innerspace* 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

TROIS PETITS PAS ET PUIS... DANSONS

Un concert puces avec le quatuor La Flûte enchantée, demain à 11h, au Piano Nobile de la Salle Wilfrid Pelletier. Billets: 2\$ en vente maintenant. Brioche et boissons en sus.

CINEMA LIBRE présente

20-21-22-23 NOVEMBRE

LUNDI, VENDREDI, SAMEDI: 19h00 DIMANCHE: 15h00/19h00

AU MILIEU
5380 boul. Saint-Laurent
(514) 277-5789

en première partie: de Helene Klodawsky

PORTRAITS DE NOTRE TEMPS

SUE COE
ET SON OEUVRE

Par son art, SUE COE dénonce avec force les aberrances sociales et politiques de notre temps.

en seconde partie: de Pierre Gang

MARTHA L'IMMORTELLE

Un film qui sonde la peur de vieillir.

Avec Denise Filiatrault, Markita Boies et Irene Kessler.

NOS CHOIX

TÉLÉVISION



Programme double. Radio-Québec franchit de nouveaux sommets dans le dévoilement de l'intimité avec *Parler pour parler*. Janette Bertrand reçoit, ce soir à 22 h, des femmes battues. Et demain, à 20 h, des batteurs de femmes, actuellement en thérapie. Les deux groupes ont accepté de se livrer sans masques.

La vie est ailleurs. Pour faire suite à la présentation, hier, de 2001 : *Odyssée de l'espace* et de 2010 ce soir, CFTM tient une table ronde sur une éventuelle vie extra-terrestre, avec un astronome, un biologiste, un « urologue » et Jacques Langrand. 21 h 30.

Le coeur découvert. La série du Point sur le système hospitalier québécois se termine par une entrevue avec la première chirurgienne cardio-vasculaire au pays. Ce soir, Radio-Canada, 22 h 20.

Impact. reçoit Marcel Pénin, ex-président de la CSN, qui parlera de l'avenir du syndicalisme. Entretien de la semaine : Jehane Sadate, la veuve de l'ex-président d'Égypte. Et l'on s'interroge sur l'éthique des transplantations d'organes.

Un p'tit futé. Un film en principe pour adolescents, mais plutôt bien fait et parfait pour une soirée de télé. *Jeux de guerre (War Games)* raconte l'histoire d'un jeune maniaque de l'informatique qui pirate l'ordinateur de l'armée américaine et déclenche une alerte nucléaire. Demain, CFTM, 20 h.

L'amour au soleil couchant. Un film tout à fait délicieux, sur une jeune femme, émouvante Marie Rivière (à gauche sur la photo ci-dessus, avec Béatrice Romand) qui cherche l'amour avec passion et naïveté. Dans *Le Rayon vert*, la justesse de ton et la sensibilité du propos emportent l'adhésion des détracteurs d'Eric Rohmer. Radio-Québec, samedi, 21 h.

— Paul Cauchon

THÉÂTRE

Bonjour, là, bonjour. Il s'agit de la pièce de Michel Tremblay qui se fait la plus jouée dans le monde. André Brassard, au TNM, en avait fait un spectacle très fort en 1980. Sept ans plus tard, le directeur artistique du TNM demande à un jeune metteur en scène, René-Richard Cyr, de proposer son *Bonjour, là, bonjour*. Jusqu'au 12 décembre au théâtre du Nouveau Monde, on pourra voir ce que ça donne lorsqu'une autre génération investit le théâtre de Tremblay.

Armand Gatti à l'UQAM. Ce soir et demain à 20 h, les deux dernières d'une production écrite et dirigée par Armand Gatti, *Le Passage des oiseaux dans le ciel*. Au studio d'essai Claude-Gauvreau, local J 2020, pavillon Judith-Jasmin.

— Robert Lévesque

CINÉMA

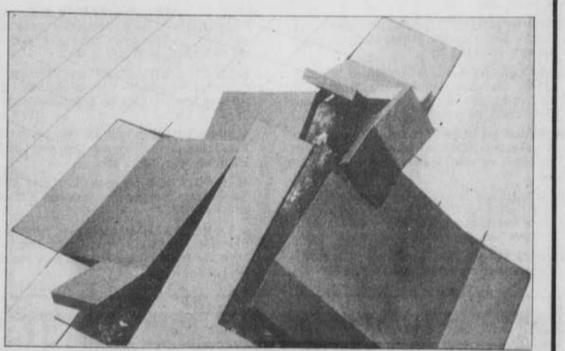
L'esprit de famille. Partout où il passe, *Family Viewing*, du Torontois Atom Egoyan, fait un malheur. Du *Festival of Festivals* de Toronto, où il a été désigné meilleur film canadien, au Festival du nouveau cinéma, où la critique lui a décerné une mention, les prix s'accumulent. À vous de juger, au *Bogart*, si le jeune cinéma se porte bien.

L'un des favoris aux Oscars. Voilà que débarque la grosse machine hollywoodienne avec *Nuts*, que l'on présente comme l'un des favoris aux Oscars de mars prochain. Barbra Streisand et Richard Dreyfuss se partagent la vedette de cette superproduction signée Martin Ritt, vieux routier qui a connu beaucoup de succès avec des films comme *Norma Rae* et *L'Espion qui venait du froid*. Au Loews, au Versailles et au Westmount Square.

Après Gandhi, voici Biko. Sir Richard Attenborough, après *Gandhi* et l'intermède malheureux de *A Chorus Line*, revient à la charge avec une de ces grandes productions humanistes qui ont l'habitude de faire beaucoup de bruit en Amérique. *Cry Freedom*, à la Place du Canada, raconte l'histoire de Steve Biko, le leader noir qui fut assassiné, en Afrique du Sud, quelque temps après son arrestation.

— Marcel Jean

ARTS VISUELS



Daudelin, sculpteur de la lumière. Des bronzes, des maquettes, des encres, des lithographies, des aquarelles et bien plus encore tracent le premier volet de l'itinéraire de Charles Daudelin, galerie Esperanza. Des oeuvres d'inspiration surréaliste à *Embâcle*, cette fontaine qui sourd des entrailles de la place du Québec à Paris (photo ci-dessus), le cheminement d'un des plus grands sculpteurs du Québec, qui façonne des cascades de lumière. Charles Daudelin, « Avez-vous vu ? », galerie Esperanza, 2144, rue Mackay, jusqu'au 28 novembre.

— Claire Gravel

Danièle Forget au deuxième concert de l'ensemble Arion

(LE DEVOIR) — L'ensemble Arion présente le deuxième concert de sa saison ce soir et demain à 20 h, à la salle Redpath de l'université McGill.

L'artiste invitée, le soprano Danièle Forget, spécialisée dans le répertoire baroque, se joindra à l'ensemble Arion pour interpréter des oeuvres de musique française et italienne. Au programme : la cantate *Uscite pianti uscite*, de Giovanni Legrenzi; la *Sonate pour violon et basse continue*, op. 2, n° 1, de Francesco Maria Veracini; la cantate *L'ombra di sospetto*, d'Antonio Vi-

valdi; la *Première Récréation*, de Jean-Marie Leclair, et la cantate *Orfée*, de Nicolas Clérambault.

Ce concert des « Goûts réunis » permettra de découvrir l'heureuse association de la musique française et italienne dans un répertoire d'oeuvres vocales et instrumentales.

Rappelons que les concerts de l'ensemble Arion sont présentés cette année à la salle Redpath, où l'on peut réserver son siège. Le prix du billet est de \$12 (\$7 pour les étudiants et les personnes de l'âge d'or). Renseignements : 355-1825.

La Santé de vos Poumons Préoccupe votre Association Pulmonaire

Asthme
Bronchite Chronique
Pneumonie

Tuberculose
Emphysème

Souscrivez au Timbre de Noël Un Don de Souffle et de Vie.

Association Pulmonaire du Québec
3440, avenue de l'Hôtel de Ville
Montréal, Qc
H2X 3B4
(514) 845-3129

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

10e anniversaire

Aujourd'hui, sur la scène centrale:

Le vendredi 20 novembre

14h00: Pierrette Champoux présente *Sur la terre comme au ciel*, une nouvelle forme d'écriture: celle de la vidéo, dédiée à 11 canadiennes qui ont marqué notre époque.

15h00: **Comme un grand livre ouvert**
Gérard-Marie Boivin reçoit quelques-uns des lauréats des prix Fleury-Mesplet, qui discuteront notamment de la santé de l'industrie du livre.

16h00: Remise des prix aux écolières et écoliers de la CECM qui se sont distingués lors du concours d'écriture organisé conjointement par la CECM / Salon du livre de Montréal / le quotidien La Presse. Le thème cette année était: **Une photo, un conte**. Les écoliers étaient invités à composer un texte à partir d'une photo provenant des archives de La Presse. Les textes des gagnants seront publiés dans La Presse du lundi 23 novembre.

19h00: **Génies en herbe**
Une émission de Radio-Canada, réalisée par Mme Estelle Cassous, et enregistrée à la scène centrale, qui sera diffusée le samedi 21 novembre à 18 h, sur les ondes de Radio-Canada. Les auteurs de littérature-jeunesse Isabelle Doré, Bertrand Gauthier, Raymond Plante et Bernadette Renaud affronteront Claude Charron, Marc Laurendeau Gérard-Marie Boivin et Armande Saint-Jean.

20h30: Le livre: **L'Héritage** de Victor-Lévy Beaulieu, éditions Stanké.

L'activité: Gilles Pelletier et Aubert Pallascio offrent en spectacle une scène tirée de la série télévisée du même nom, diffusée sur les ondes de Radio-Canada.

Du 19 au 24 novembre 1987
Place Bonaventure
Prix d'entrée: 3.00\$, 1.50\$ (étudiants/ainés), 1.00\$ (enfants)
Avec la collaboration de La Presse

LE GUIDE DU WEEK-END

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) - Running man sem. 6 h 45, 8 h 45 - sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30...
ASTRE II: - Hellraiser sem. 8 h 45, 8 h 45 - sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30...

MUSIQUE

Populaire

L'AIR DU TEMPS: 194 St-Paul Ouest (842-2003) - Jazz du mer. au dim. de 22h à 02h30 - Le groupe UZEB, du 4 au 22 nov.
BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007) - Jazz Network avec Janis Steprans, saxophone, 19 au 21 nov. - Greg Clayton, le 22 nov. à 21h - Bill Coon, guitariste, le 24 nov. à 21h.

Classique

ATRIUM DE LA MAISON ALAIN: 1188 ouest Sherbrooke, Montréal - Janusz Wolny, baryton et Magdalena Wolny, piano, le 20 nov. de 12h à 13h30.
BASILIQUE MARIE-REINE DU MONDE: 1071 rue de la Cathédrale, Montréal (866-1661) - Tous les dimanches à 11h, le chœur polyphonique de Montréal.

BROSSARD I: (465-5906) - Hellraiser sem. 7 h 10, 9 h 05 - sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30...
BROSSARD II: (465-5906) - Flowers in the Attic sem. 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30 - sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30...
BROSSARD III: Running man sem. dim. 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15 - sem. 7 h 15, 9 h 15...

KENT II: Hiding out ven. lun. mar. 6 h 50, 9 h - sam. dim. 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 6 h 50, 9 h 50...
LAVAL I: (688-7776) - Liaison fatale sem. 7 h 10, 9 h 40 sam. dim. 12 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40 sam. der. spec. 24 h...
LAVAL II: - La revanche des tranches sem. 7 h 10, 9 h 25 - sam. dim. 12 h 55, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 10, 9 h 25 sam. der. spec. 11 h 30...

THEATRE

CAFÉ DU MARCHÉ: 4375 est Ontario, Montréal (872-1644) - Dix petits nègres d'Agatha Christie, le 21-22-28-29 nov. et les 5-6 déc.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) - Télé-télé de Ralph Burdman, m. en s. Jean-Louis Roux, du 28 oct. au 12 déc. mar. au sam. à 20h.
CAFÉ-THÉÂTRE LE FAUX-BOURGEOIS: 550 rue Poupart, Montréal (526-4552) - Moï Tazan, toi, Jane de Janette Bertrand, production de la Rueille Mondiane, du 20-21-26-27-28 nov. à 20h.

VARIÉTÉS

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, Île Ste-Hélène (872-4656) - Du 1er au 30 nov. l'aquarium est ouvert tous les jours de 10h à 17h.
BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) - Du mar. au sam. souper en musique avec Marie-Pierre Quimlin, à compter de 18h - Jacques Yves Leduc, en spectacle, les 20-21 nov. à 22h.
CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) - Ligue Universitaire d'improvisation, le 23 nov. à 20h.

TELEVISION

13.15 Cinéma d'après-midi - Rien n'arrête la musique - amér. 80 avec Valerie Perrine, Steve Guttenberg et Bruce Jenner
15.15 Babilard - Drôle de vie - 16.00 La bande à Ninémé - 16.30 Galaxie - 17.00 De bonne humeur - 17.55 Vers Calgary 88: curling

La télévision du vendredi soir en un clin d'oeil

Table with columns for time slots (18h00, 18h30, 19h00, 19h30, 20h00, 20h30, 21h00, 21h30, 22h00, 22h30, 23h00, 23h30, 00h00) and rows for various TV channels and programs.

Un vent d'Auvergne rue St-François-Xavier

LA BONNE TABLE

JOSÉE BLANCHETTE
Collaboration spéciale

Paul Thibaud est auvergnat. De ceux qui ont la main lourde sur la crème, ne savent plus compter en deçà de 35 % de matière grasse et se taillent une petite pointe dans la meule de fromage comme d'autres une place au soleil. Cantal, St-Nectaire, chèvre et bleu d'Auvergne se disputent alors des souvenirs chers à l'enfance.

L'ancien chef-propriétaire de l'Auvergnat, rue Lajoie, vient d'aménager depuis peu un très solennel restaurant du Vieux-Montréal. Situé à deux pas du DEVOIR et du théâtre Centaur, le St-François-Xavier est imposant tant de l'extérieur que de l'intérieur.

Le plafond inaccessible, le piano muet, cette tapisserie d'un autre siècle et l'éclairage dispersé ne rendent pas vraiment justice à cet ancien restaurant bourré de potentiel. Même Paul Thibaud s'y perd. Il regrette sa petite tanière d'Outremont et vient en salle comme il le faisait autrefois, voir si sa clientèle ne l'aurait pas suivi.

Après avoir tenté son coup quelques semaines avec un nouveau menu, le chef est sagement revenu à ses vieilles amours, la carte de l'Auvergnat, quelques plats gagnants et une table d'hôte en cinq services. Ce soir-là, elle se composait de cervelle sauce moutarde, d'un potage aux poireaux, d'un saumon Thibaudien, de caille en salade et de sorbets. Un mélange copieux où le classicisme cède le pas une fois sur deux à la nouveauté.

À la carte, la *salade délicate* aux ris de veau mettait bien en valeur cet abat servi tiède sur un mélange de Trévise, de mâche et de laitues. Une vinaigrette tomatée au cognac, légèrement trop vinaigrée, s'ajoutait au coup d'oeil coloré.

La *cervelle sauce moutarde* donne également dans l'abat. Ces méninges froides, lourdement nappés d'une forte vinaigrette, accusaient une surdose de moutarde. Trop pour vraiment mettre en valeur la chair tendre et la texture laiteuse de cette cervelle à la finesse incomparable.

Le *potage lié aux poireaux* était une belle crème verte recouverte... de crème, légèrement passée à la salamandre pour la colorer. On retrou-

vait le poireau en julienne et cette crème indispensable à la cuisine française classique dans la sauce du *saumon Thibaudien*. La pièce de saumon pâle invitait. Cuite à point, elle s'accommodait bien de cet apprêt baignant dans la sauce.

À la carte, l'*escalope Frédéric* est une invention de Thibaud. Du veau, de l'orange, du citron et des poires dans une sauce crème font l'essentiel du mariage. Cette excellente préparation (qui mériterait des poires fraîches) faisait déjà les beaux jours de l'Auvergnat et n'a rien perdu de ses vertus veloutées.

La *caille en salades* s'ajoutait à la table d'hôte et personnellement je lui aurais préféré un fromage d'Auvergne (\$5.75 à la carte). Le service des fromages en est un négligé dans nos restaurants, tant par les clients que par les restaurateurs.

Pour en revenir à cette caille tendre, chaude et rillée sans être desséchée, elle était présentée en papillon aux côtés d'une salade de cresson à la moutarde.

Le chef a ajouté à sa carte de desserts plutôt simple, des spécialités au jour le jour préparées par un pâtissier ami. Ce soir-là, le *pâté de chocolat* et la *marquise au chocolat*, tous deux servis sur crème anglaise, se disputaient nos faveurs et nos faibles respectifs (foin des sorbets achetés!). La marquise était plutôt une mousse au chocolat noir, aromatisée au café, fort légère et bien prise. Le pâté au chocolat, mastoc, décadent presque, regorgeait de chocolat, de crème, d'œufs, de beurre, d'une pointe d'alcool et de quelques raisins sous la coiffe de chocolat blanc. Les deux desserts étaient présentés sur grande assiette, une attention fort gentille (pour les desserts) qui met le pêcheur en valeur.

Un Sylvaner 85 (\$22) arrosait ce repas. La carte des vins est plutôt raisonnable dans l'ensemble et on y offre des cuvées buvables au verre.

Le service est mené avec le sérieux et le talent des grandes maisons. Les serveurs sont zélés au point de frapper à la porte du salon privé dans leurs aller-retour, me dit-on. À ce propos, une quinzaine de personnes peuvent se retrancher confortablement dans cette pièce fermée, pour s'affairer en mangeant (très néfaste pour la digestion, sachez-le). Le restaurant met également à la disposition des clients, des salles de réception pour des groupes de 20 à 25 personnes.

Un repas pour deux personnes vous coûtera environ \$60 le soir, avant le vin, la taxe et le service. Ta-



ble d'affaires le midi entre \$ 8.25 et \$ 14.50.

POUR : Le bar à salades le midi, une attention pratique pour les habitués. Le retour du chef Thibaud et sa cuisine au tempérament auvergnat.

CONTRE : Un décor lourd qui exigerait des investissements sonnants ou à tout le moins, des touches plus intimistes. Une table d'hôte du soir un peu trop chargée pour être abordable.

ESCALOPES FRÉDÉRIC

du chef Paul Thibaud

Pour deux personnes

- 4 escalopes de veau d'environ 100 g chacune
- 4 demi-poires en conserve coupées en tranches minces (on peut employer des poires fraîches pochées)
- 125 ml de jus des poires en conserve (ou de nectar de poi-

res si on fait pocher les poires soi-même)

- 1 orange
- 1 citron
- 500 ml de crème 35 %
- farine tout usage, pour enfariner les escalopes
- 1 c. à soupe de beurre
- 1 c. à soupe d'huile
- sel, poivre

Méthode :

Faire fondre le beurre avec l'huile dans une grande poêle. Enfariner et assaisonner les escalopes de veau. Faire cuire 2 à 3 minutes de chaque côté. Mettre sur les assiettes de service et disposer les poires tranchées sur chaque escalope. Réserver au four.

Prélever le zeste du citron et de l'orange et détailler en juliennes. Les blanchir dans l'eau froide. Dès que celle-ci bout, égoutter les zestes et mettre de côté. Presser l'orange et le citron et ajouter au jus (ou nectar) de poires dans une casserole. Faire réduire des deux tiers à feu vif. Ajouter la crème, saler, poivrer et réduire de nouveau jusqu'à consistance onctueuse. Ajouter les zestes. Napper les escalopes avec la sauce chaude et accompagner de légumes.

LE ST-FRANÇOIS-XAVIER
444 rue St-François-Xavier
tél. : 845-3339
Fermé le dimanche

Décès du chef des stars

PARIS (AFP) — Le plus vieux cuisinier français, Antoine Magnin, chef depuis 1930 du restaurant *L'Ami Louis* à Paris, l'un des établissements de prédilection des Américains de Paris ou de passage dans la capitale, est décédé samedi dernier à l'âge de 86 ans, à 1-on seulement mercredi auprès de ses proches.

« Le Tout Hollywood », les derniers en date étant Robert De Niro, Steven Spielberg, John Boorman et Milos Forman, venu la semaine dernière, a un jour où l'autre pris ses quartiers dans le restaurant au décor le plus misérabiliste de Paris, 32 rue du Vertbois (3ème arrondissement), et surmonté de l'inscription « Foie gras Ortolans ». Depuis 1930, Antoine Magnin n'avait rien changé à son décor, le même poêle à bois trône toujours au milieu du restaurant et les années passant n'ont fait que le patiner davantage.

Présent encore à ses fourneaux le précédent dimanche, Antoine Magnin, authentique Parisien, avait assis sa réputation sur une cuisine généreuse, basée sur de solides produits du terroir et servie dans des quantités pantagruéliques: foie gras landais, agneau entier, poulet rôti, côte de boeuf géante accompagnée des meilleures frites de Paris, gigot, cèpes, pommes béarnaises, le tout arrosé de grands Bourguignons et d'admirables Bordeaux.

La générosité du père Magnin était telle que pour la plupart des convives il était prudent de prendre un plat pour deux, d'autant plus que les additifs étaient correspondants à l'abondance des agapes.

Ce contraste entre le décor misérabiliste et la cuisine rabelaisienne ont fait de *L'Ami Louis* la coqueluche des gourmets américains: la plupart des critiques gastronomiques américains ont de tous temps recommandé un détour par la rue du Vertbois.

Antoine Magnin a été inhumé mercredi matin à Paris.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
ALIGRO INC Marché du Jour 3291 Montée des Sources Dorval	1 Epicerie	3291 Montée des Sources Dorval
VIRTUE Fernand Fernand Virtue Enr. 3535 boul. Notre-Dame Laval	1 Epicerie	3535 boul. Notre-Dame Laval
NOUVEL-HÔTEL CENTRE VILLE INC Nouvel-Hôtel 37 ch. Cochrane C.P. 238, Compton	1 Bar dans 1 restaurant pour vendre avec spectacles	1077 rue St-Mathieu Montréal
158537 CANADA INC Dépanneur Beau-Sor 11501 boul. Gouin Pierrefonds	1 Epicerie	11501 boul. Gouin Pierrefonds
2530 7042 QUEBEC INC Le Bistro-Restaurant 4946 E. Métropolitain Enr. 4946 Métropolitain Est St-Leonard	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	4946 Métropolitain St-Leonard
MANUEL MARQUES LAURENTINO DE OLIVEIRA A La Casa Galicia Enr. 2087 St-Denis Montréal	1 Restaurant pour vendre	2087 St-Denis Montréal
MICHELLE VALLIERE JEAN-GUY VALLIERE Au Café du Vieux St-Vincent 5342 boul. Levesque Laval	1 Restaurant pour vendre	5342 boul. Levesque Laval
PISANI Francesco Van-Dep Enr. 12335, 26e Avenue Montréal	1 Epicerie	12335, 26e Avenue Montréal
2424-9674 QUEBEC INC Dépanneur Va et Venir 707 du Couvent Montréal	1 Epicerie	3554 Notre Dame Ouest Montréal
SANKER BANIK & KAZI NOOR MOHAMMAD Super Cadeaux N.B. 1661, rue Ste-Catherine Est Montréal	Epicerie	1661, rue Ste-Catherine Est Montréal
L'APOINTE, Claudette Brune Conrad Enrd 3911 rue St-Jacques Montréal	1 Restaurant pour vendre	3911 rue St-Jacques Montréal

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
AU CAFE DES DEMOISELLES INC Au Café des Demoiselles Inc 591, rue Notre-Dame St-Lambert	Changement permanent de l'emplacement	591, rue Notre-Dame St-Lambert
2539 0089 QUEBEC INC Restaurant Au Bon Petit Plat Enr. Restaurant Le Gourmet de Laval Enr. 525 rue Guillemette Laval	Autorisation de spectacles dans un restaurant pour vendre (suite à une cession)	525 rue Guillemette Laval
SHED CAFE INC Shed CAFE Inc 3519 boul. St-Laurent Montréal	1 restaurant pour vendre	3519 boul. St-Laurent Montréal
BARONE PROCO, Malinda Bar Sportif Frank 1980 rue L.O. David Montréal	1 Restaurant pour vendre	1980 rue L.O. David Montréal
SUPER DEPANNEUR PIE IX Super Dépanneur Pie IX 9151 boul. Pie IX Montréal	1 Epicerie	9151 boul. Pie IX Montréal
ALIMENTS SHENOUDA FOOD INC Aliments Shenouda Food 1799 rue Sauvé Est Montréal	1 Epicerie	1799 rue Sauvé Est Montréal
GIBBY'S YOVILLE RESTAURANT LTD Gibby's Yoville Restaurant Ltd 298 Place d'Youville Montréal	Changement de capacité dans 2 restaurants pour vendre Permis additionnel 1 Bar	298 Place d'Youville Montréal
COSTAS BALOUKAS, DIMITRIOS BALOUKAS Granada Pizzeria 83 Enr. 4668 rue Charlier Montréal-Nord	1 Restaurant pour vendre	4668 rue Charlier Montréal-Nord
156058 CANADA INC Café Suprême 1455 Peel, local 421-422 Montréal	1 Restaurant pour vendre	1455 Peel, local 421-422 Montréal
LAUZON, Jean Les Entreprises Jean Lauzon Enr. 701 rue Chapleau Bois des Filon	1 Epicerie	701, rue Chapleau Bois des Filon
LOUYPESSIS, Gerassimos Antonios Epicerie et Laiterie Royal Enr. 274 rue St-Zotique Est Montréal	1 Epicerie	274 rue St-Zotique Est Montréal
136285 CANADA INC Dépanneur Marie-Clo Enr. 1801 rue Ontario est Montréal	1 Epicerie	1801 rue Ontario est Montréal
LEVESQUE, Fernand Dépanneur St-Denis 8523 rue St-Denis Montréal	1 Epicerie	8523 rue St-Denis Montréal
2413 6210 QUEBEC INC Restaurant Royal Enr. 2945 Notre Dame Lachine	1 Restaurant pour vendre	2945 Notre Dame Lachine
152259 CANADA INC Provigo 1281 chemin Canora Mont-Royal	1 Epicerie	1281 chemin Canora Mont-Royal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

GASTRONOMIE

Restaurant Le Piémontais
Cuisine italienne et française
FERME LE DIMANCHE
1145A, rue De Bullion
861-8122
Membre de l'A.R.Q.
(Association des Restaurateurs du Québec)

L'Armorican
1550, Fullum coin Maisonneuve
R.S.
523-2551
Fermé le dimanche
En vent de Bretagne dans la cuisine française!
Membre de l'A.R.Q.
(Association des Restaurateurs du Québec)

RESTAURANT ST-FRANÇOIS-XAVIER
Dîner d'hommes d'affaires et table d'hôte
Chef Paul Thibaud
444, rue St-François-Xavier
Vieux-Montréal
(514) 845-3339

CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE
St-Raphaël
Fruits de mer Service de traiteur
Spécial ouverture (soir) 25% de rabais sur les menus à la carte
Soupe du jour ou salade verte
Choix de: Salade César, artichauts vinaigrette, asperges au gratin, aubergines parmigiana 2,95\$
Choix de: Fettucine Alfredo et crevettes Moules au choix et tritres Médaillon de boeuf au poivre Filet de doré amandine Piccata citron 7,95\$
Ouvert de 7 h à 23 h (sauf le lundi soir)
522-7378
1550, rue Amherst
Édifice 1001, boul. de Maisonneuve Est

RESTAURANT-CAFÉ - TERRASSE
La Finesse
Le meilleur des deux mondes
L'authentique fine cuisine vietnamienne
• La fondue d'amour
• Le boeuf de la Cour Impériale de Hué
• Les fameuses brochettes vietnamiennes
• Les crêpes gratinées (fruits de mer, asperges...)
SPÉCIAL DE NOVEMBRE
Sur présentation de cette annonce, vous obtiendrez dessert gratuit de votre choix (valeur de 2,95\$).
Ouvert tous les jours, le midi et le soir, excepté le dimanche midi.
5136, boul. Décarie (coin Queen Mary)
486-8589
— Licence complète — Cartes de crédit acceptées
Stationnement disponible en arrière du restaurant

VOTRE PROCHAINE DÉCOUVERTE
Restaurant Plus et Moins
CUISINE D'AUTEURS
Notre chef PHILIPPE SAYAD vous invite à entrer dans le monde des couleurs et des odeurs.
RÉSERVEZ POUR VOS "PARTY" DES FÊTES
(Salle de 50 et 100 personnes)
LE MIDI: repas de femmes et d'hommes d'affaires à partir de 4,95\$
LE SOIR: table d'hôte et carte
Rés. : MONSIEUR FRANCIS
Tél. : 273-1465
5318, avenue du Parc
Service valet pour stationnement
OUVERT LE DIMANCHE DÈS 17 h.

Mille et une façons d'apprêter les crevettes
Les Mauvais Garçons...
à compter du 30 novembre
Table d'hôte du midi
4466 rue Marquette, (angle Mont-Royal)
Réservation: 524-7989

chez Vito
c'est plus qu'une promotion c'est une TRADITION
Restaurant Italien
5412 Côte des Neiges
Tél.: (514) 735-3623

Fûtenbulle
Festival du gibier et de venaison
Durant tout le mois de novembre
• sanglier
• perdrix
• faisans
Grand choix de bières importées plus de 60 marques
Laissez-vous tenter par le goût recherché de nos gibiers savamment apprêtés.
Réservez votre table du lundi au samedi de 10h à 24h
273, rue Bernard Ouest
Tél.: 272-9072

La chasse gardée des FILLES DU ROY
Cher(e)s clients, clientes,
Je ne viens pas à vous aujourd'hui pour vous inviter à notre menu de gibier. Je suis à la chasse oui, d'une hôtesse ou d'un maître d'hôtel pour «Les Filles du Roy». Plutôt que de passer par les annonces classées, j'ai préféré m'adresser directement à vous, notre clientèle.
Vous allez régulièrement dans les restaurants et hôtels, vous aimez être bien accueilli, bien servi. Pourriez-vous nous référer une hôtesse ou un maître d'hôtel? Nous en avons un urgent besoin.
Ce que nous recherchons: une personne de classe faisant carrière dans la restauration. Jeune. Dynamique. Avenante. Prenant à cœur les clients dont elle connaît le nom, les petites habitudes. Pleine de considération pour les employés qu'elle dirige et forme de façon consciencieuse. Perspicace dans l'engagement du personnel.
Si vous connaissez cette perle et désirez la voir travailler chez-nous, veuillez lui demander de m'envoyer son curriculum vitae avec photo et votre lettre de référence.
Si j'engage l'hôtesse ou le maître d'hôtel référé par vous, je m'engage à vous faire parvenir \$100.00 en certificat-caudeau.
Carol Jacques Trottier
président directeur général
415, rue Bonsecours
Vieux-Montréal, Qué.
Tél.: 849-3535

GASTRONOMIE
CONTACTEZ
CHRISTIANE LEGAULT
(514) 842-9645

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, vendredi 20 novembre 1987

MONTREAL

Tendance à la baisse

MONTREAL (PC) — La tendance était à la baisse, jeudi à la Bourse de Montréal et l'indice général du marché a fini la journée en recul de 19,97 points, à 1454,09. Les échanges ont porté sur 4,976,196 actions contre 4,997,389 la veille. Les forestières ont abandonné 41,54 à 2722,56, les pétrolières 29,66 à 1242,06 et les minières 19,98 à 1360,47. Par contre, les industrielles ont monté de 6,18 à 1209,68.

CP Ltd, titre industriel le plus actif, en baisse de 5-8 à \$19 1/4 s'est traité à 157,418 exemplaires. Du côté des mines, Hemlo Gold a monté de 1-8 à \$16 1/4 et 201,474 actions ont été brassées. Par ailleurs, Alcan a perdu 1-2 à \$31 5/8, Domtar 1-2 à \$12 5/8, Northern Telecom 1-4 à \$21 1/8, Proviso 1-4 à \$7 7/8 et Bombardier B 1-4 à \$7. A l'inverse, Transalta A a gagné 1-4 à \$28 1/2 et Mitel 5 cents à \$3,40. Bell était inchangé à \$36 1/4 et Banque nationale à \$10 1/8.

Sur 579 titres mis en jeu 142 étaient en hausse, 280 en baisse et 157 inchangés.

XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
1454,09 19,97	6,18 1209,68		2722,56 41,54
SERVICES PUBLICS	MINES ET MÉTAUX	INDICE RÉA R.C.M.P.	VARIATION DES TITRES
	1360,47 19,98	1136,74 10,13	142 157 280

TORONTO

Les cours virent de nouveau

TORONTO (PC) — Les cours ont de nouveau viré à la baisse, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé TSE-300 a fait une chute de 35,30 points et marquait 2887,37 au terme de la séance. Quelque 24,17 millions d'actions ont été traitées comparativement à 23,22 millions mercredi.

Dans les valeurs industrielles, Canadian Pacific Ltd a perdu 5-8 à \$19 1/4; Alcan 1-2 à \$31 5/8; CAE Industries 1-4 à \$6 1/8; Nova Corp. 1-8 à \$8, et Hees International 3-8 à \$18 3/4. Transalta Utilities A a gagné 1-4 à \$28 1/2; Consoltx Canada 3-1-2 à \$21; Asbestos Corp. 2-1-4 à \$7 1/2; Genus Equity cinq cents à 20 cents, et Triple Crown Electronics 20 cents à \$1,10.

Du côté des mines, Royex Gold a cédé 1-8 à \$6 3/8; Placer Dome 3-8 à \$15 3/4, et Total Erickson 15 cents à \$3. Seabright A a gagné 1-8 à \$6 1/8 et Pegasus Gold 3-8 à \$18 3/8. Dans le secteur des pétroles, Bow Valley Industries abandonne 3-8 à \$12; Renaissance 3-4 à \$12, et Poco Petroleum 1-4 à \$10 1/2. Encor Energy monte de 1-8 à \$8 5/8, et Saskatchewan Oil de 1-8 à \$6 3/4.

TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
2887,37 35,30	1696,93 10,73	3965,35 41,76	5400,43 89,48
HAUTE TECHNOLOGIE	AURIFÈRES	PÉTROLE ET GAZ	VARIATION DES TITRES
686,50 10,20	6359,00 98,05	3017,45 93,00	301 352 533

NEW YORK

Bras ballants...L'indice retombe

NEW YORK (AFP) — Un sentiment d'impuissance s'est emparé de Wall Street jeudi, où l'indice Dow Jones des valeurs industrielles est retombé au-dessous de la barre des 1,900 pour clôturer à 1,895,39 en baisse de 43,77 points, dans un marché calme. Quelque 157 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 1,294 contre 347; 326 titres ont été inchangés. Il n'y a pas de panique, ont indiqué les analystes, mais un pessimisme ambiant a érodé l'indice tout au long de la séance.

A la veille de l'entrée en vigueur de la loi Gramm-Rudman de réduction automatique de 23 milliards de USD du déficit budgétaire fédéral, l'issue des négociations entre le Congrès et la Maison-Blanche sur des coupes supérieures à ce montant était toujours incertaine. Selon les experts, il serait nécessaire de réduire le déficit budgétaire d'au moins 40 milliards de USD pour restaurer la confiance des marchés financiers mais tout espoir à ce sujet s'est évaporé. CBS a perdu 7-3-4 à 167 1/2; Loews a cédé 4 à 69 5/8 et Digital Equipment est tombé de 3-7-8 à 126 1/8. Columbia Gas a gagné 3-8 à 39; Asarco a progressé de 3-8 à 23 1/4 et National Distillers est monté de 3-8 à 56 3/4.

Parmi les titres canadiens échangés, Alcan a cédé 3-8 à \$24 1/8; Canadian Pacific 3-8 à \$14 3/4; Inco 1-2 à \$15 5/8; Northern Telecom 1-8 à \$16 1/4; Ranger Oil 1-8 à \$3 3/4; Seagram 7-8 à \$55 3/8; TransCanada Pipelines 1-4 à \$11 1/8, et Varsity 1-8 à \$2 1/4. McIntyre Mines a gagné 1-8 à \$28 3/4, et Westcoast Transmission 1-8 à \$11 1/2.

DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
1895,39 43,77	702,49 13,32	726,57 12,14	180,42 1,30
S ET P 500	S ET P 400	NYSE	VARIATION DES TITRES
240,05 5,50	274,30 6,85	134,72 2,86	367 336 1287

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud Rand	0.6657	Hong Kong Inde	0.1687
Afrique franco Franc CFA	0.004610	Israël	0.1018
Allemagne-Ouest Mark	0.7822	Italie	0.8382
Antilles Angl. Dollar	0.4869	Jamaïque	0.001065
Australie Dollar	0.9137	Japon Yen	0.009715
Autriche Schilling	0.11118	Liban Livre	0.00266
Bahamas Dollar	1.3118	Mexique Peso	0.000779
Belgique Franc	0.03734	Norvège Couronne	0.2052
Danemark Couronne	0.2029	Nouveau-Zélande Dollar	0.8127
Espagne Peseta	0.011626	Portugal Escudo	0.009661
États-Unis Dollar	1.3118	Royaume-Uni Sterling	2.3383
Finlande Mark	0.3194	Suède Couronne	0.2167
France Franc	0.2305	Suisse Franc	0.9545
Grèce Drachme	0.009954	Vénézuéla Bolivar	0.04302
Hollande Florin	0.6950		

LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
0,07 76,25	1,50 465,20	8,655	609,00

Soquem va désormais se consacrer à la recherche de nouveaux gisements

MICHEL VAN DE WALLE
Presse Canadienne

La mise en vente de Mines Seleine par le gouvernement Bourassa consacre la fin, du moins pour un bon moment, des activités d'exploitation minière que la société d'État Soquem avait développées au fil des ans. En fait, Soquem revient au mandat original que lui donnait le gouvernement Lesage il y a 20 ans: investir dans l'exploration et la découverte de nouveaux gisements.

« Notre objectif maintenant, c'est de trouver de nouvelles mines au plus sacrant », a déclaré le vice-président de Soquem, Raymond Raby, lors d'un entretien accordé cette semaine à la Presse Canadienne.

Pour les prochaines années, Soquem prévoit un budget annuel de \$ 5 millions, dont \$ 4 millions seront consacrés aux recherches sur le terrain. M. Raby précise que Soquem est présentement à revoir son plan quinquennal et il recommande que les sommes allouées à l'exploration soient haussées d'au moins \$ 1 million par an.

Maintenant qu'elle est vidée de ses principaux actifs miniers, SOQUEM devra puiser les sommes nécessaires à son fonctionnement à même les gains réalisés par les privatisations. Ce fut d'abord l'opération Cambior, par laquelle le gouvernement Bourassa a vendu au secteur privé les actifs miniers les plus rentables de Soquem, principalement ses propriétés aurifères. Cependant, l'essentiel des profits réalisés par cette première étape, soit environ \$ 100 millions en argent, a servi à éponger la lourde dette accumulée par la mise en exploitation de Mines Seleine. De l'opération Cambior, Soquem prévoit donc retirer les dividendes versées par la société aurifère, soit environ \$ 350,000 par année, une somme qui pourrait doubler l'an prochain.

Puis, sans tambour ni trompettes, la participation de 22 % de SOQUEM dans Louvem a été vendue il y a quelques semaines à Ressources Ste-Geneviève, une transaction qui rapporte près de \$ 9 millions. Enfin, un règlement d'assurances de quelque \$ 5,5 millions relié à Mines Seleine est entré cette année dans les coffres de Soquem.

C'est donc dire que Soquem dispose présentement d'environ \$ 15 millions à consacrer à ses activités d'exploration, sans compter les \$ 7 millions d'actions que la société d'État détient encore dans Cambior et qu'elle vendra progressivement, selon ses besoins.

Si l'avenir de Soquem est assuré à court terme, M. Raby affirme que la société d'État n'aura pas le choix de revenir, éventuellement, à l'exploitation de gisements miniers. Selon lui, « la seule façon de continuer, ce sera de repasser par le développement et la mise en valeur de mines, avec des partenaires du secteur privé ».

Mais pour l'heure, Soquem se consacre essentiellement à son mandat d'exploration en insistant sur ce que M. Raby considère son créneau essentiel: la recherche fondamentale. Il s'agit là de la toute première étape qui conduit, éventuellement, à la mise en exploitation d'une mine.

M. Raby prévoit que Soquem devrait consacrer annuellement 30 % de son budget à la recherche fondamentale. Il s'agit essentiellement de procéder à des relevés magnétiques et radiométriques de vastes régions, de faire de la photographie aérienne, de la reconnaissance géologique au sol afin de délimiter les zones à possibilités minières.

La recherche fondamentale est coûteuse, risquée, celle où les chances de succès sont les plus minces. Une étape, donc, dans laquelle le secteur privé n'investit à peu près pas, en laissant la charge financière à l'État.

Soquem s'intéressera aussi aux régions négligées par les entreprises minières. La société d'État fera surtout de l'exploration dans les régions de Chapais-Chibougamau, la Basse Côte-Nord, les Appalaches ou encore le secteur de Grenville, au sud du Témiscamingue le long de la frontière ontarienne. Soquem délaissera l'Abitibi, une région largement exploitée par le secteur privé qui profite du boom créé par les actions accréditées, surtout dans le domaine de l'or.

Soquem consacra la moitié de son budget d'exploration à la recherche de métaux de base (cuivre, zinc et plomb). Un autre 25 % ira aux métaux précieux (or, argent et platine) tandis qu'un dernier 25 % ira à la recherche de métaux d'alliage.

Et en parlant des métaux d'alliage, les yeux de Raymond Raby s'illuminent. « Je veux que l'on mette beaucoup d'emphase sur ce secteur », affirme-t-il en voyant voit déjà le Québec au centre de la carte du monde minéral si une découverte d'importance s'y faisait. M. Raby rêve surtout de découvrir un gisement de gallium, un minerai qui entre dans la composition de métaux d'alliage utilisés dans les secteurs de pointe, en haute technologie. M. Raby a expliqué que le gallium, associé à l'arsenic, a la propriété d'être 10 fois plus conducteur d'électricité. Utilisé dans la fabrication de pièces d'ordinateurs, il aurait le grand avantage de résoudre les problèmes de surchauffement des appareils et de climatisation des pièces.

Rappels que Soquem avait déjà



Soquem revient au mandat original que le gouvernement Lesage, il y a 20 ans, lui avait donné: investir dans l'exploration et la découverte de nouveaux gisements.

couvert il y a plusieurs années un gisement de niobium près de Chicoutimi qui avait conduit à la création de la mine Niobec. Le niobium entre dans la fabrication de l'acier et permet d'en diminuer le poids tout en augmentant sa résistance. La mine Niobec a été privatisée au profit de Cambior.

Soquem s'attend à recevoir jusqu'à 8 offres d'achat pour Mines Seleine

MICHEL VAN DE WALLE
Presse canadienne

La société d'État Soquem s'attend à recevoir de cinq à huit offres d'achat pour Mines Seleine, la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine que le gouvernement Bourassa a décidé de privatiser.

Le président et chef de l'exploitation de la mine, John Gillman, a estimé cette semaine lors d'un entretien avec la Presse Canadienne qu'environ la moitié des offres devraient provenir d'entreprises québécoises.

Contrairement aux privatisations précédentes, le gouvernement Bourassa ne fait pas cette fois du maintien de la propriété québécoise une des conditions de vente, comme ce fut le cas pour la papetière Donohue par exemple. Les conditions énoncées par le gouvernement parlent seulement du « maintien au Québec de la place d'affaires de Mines Seleine ».

Au ministère québécois des Mines, un porte-parole, Gilles Reny, a expliqué que l'une des conditions était de maintenir les emplois pendant 10 ans, ce qui exige donc de trouver de nouveaux marchés. Dans ce contexte, le gouvernement ne voulait exclure aucun acheteur potentiel, donc les membres du cartel nord-américain du sel, afin de ne pas mettre l'acquéreur potentiel dans une situation concurrentielle difficile.

Le ministre des Mines, Raymond Savoie, a par ailleurs

déjà indiqué qu'en présence d'offres équivalentes, le gouvernement ferait preuve d'un préjugé favorable à l'égard d'un soumissionnaire québécois.

Selon les informations qui circulent, le groupe Desgagnés serait sur les rangs, de même que la firme Canadian Salt. Domtar, qui opère la principale mine de sel au Canada sur le Lac Huron, pourrait également être intéressée.

Mines Seleine réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ \$ 40 millions. Selon son président, elle a enregistré l'an dernier sa première année d'opération rentable. Il faut souligner que Mines Seleine avait une dette accumulée très substantielle, une situation qui a été assainie par l'opération Cambior dont les gains de \$ 100 millions, pour Soquem, ont servi à éponger la dette à long terme de Mines Seleine.

Mines Seleine produit présentement environ 1,2 million de tonnes de sel par année, dont la majeure partie est vendue au gouvernement du Québec.

L'appel d'offres prend fin en janvier et M. Gillman prévoit qu'une décision devrait être prise au début du mois de mars, soit juste avant le début de la nouvelle saison d'exploitation.

Rappelons qu'en 1985, le gouvernement avait une première fois tenté de vendre Mines Seleine. Un seul acheteur avait fait une offre ferme tandis que deux autres entreprises avaient manifesté de l'intérêt. Québec avait alors décidé de reporter l'opération à plus tard.

Ces titres ont été vendus. Cet avis est publié pour mémoire seulement.

Nouvelle émission / novembre 1987

E.-U. \$150,000,000



Export Development Corporation Société pour l'expansion des exportations

(An Agent of Her Majesty in right of Canada)

(Mandataire de Sa Majesté du chef du Canada)

Billets à 8%, remboursables 12^{ème} novembre 1992
Payables en monnaie légale des États-Unis d'Amérique.

Salomon Brothers Inc

Wood Gundy Corp.

Merrill Lynch Capital Markets

Dominion Securities Corporation

Morgan Stanley & Co.

The First Boston Corporation

Goldman, Sachs & Co.

Shearson Lehman Brothers Inc.

Daiwa Securities America Inc.

McLeod Young Weir Incorporated

Bear, Stearns & Co. Inc.

Burns Fry and Timmins Inc.

Deutsche Bank Capital Corporation

Drexel Burnham Lambert Incorporated

Fahnestock & Co. Inc.

Kleinwort Benson Incorporated

Lévesque, Beaubien Inc.

McNeil, Mantha (U.S.A.) Corp.

Midland Doherty Inc.

The Nikko Securities Co. International, Inc.

Nomura Securities International, Inc.

Prudential-Bache Capital Funding

Richardson Greenshields Securities Inc.

Swiss Bank Corporation International Securities Inc.

UBS Securities Inc.

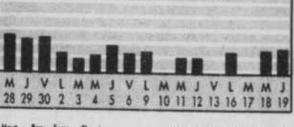
Wertheim Schroder & Co. Incorporated

Yamaichi International (America), Inc.

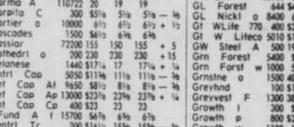
ALPHABETIQUE DES COURSES INTERNATIONALES

Table of international stock market indices including NYSE, NASDAQ, and various regional indices with their respective values and changes.

INDICE GENERAL



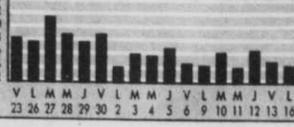
VOLUME (en millions)



INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.G.F.M., AIA, AMCA, and others.

AC

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.B., A.C., A.D., and others.

AD

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.E., A.F., A.G., and others.

AE

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.H., A.I., A.J., and others.

AF

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.K., A.L., A.M., and others.

AG

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.N., A.O., A.P., and others.

AD

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.Q., A.R., A.S., and others.

AE

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.T., A.U., A.V., and others.

AF

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.W., A.X., A.Y., and others.

AG

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.Z., A.B., A.C., and others.

AH

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.D., A.E., A.F., and others.

AI

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.H., A.I., A.J., and others.

AM

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.K., A.L., A.M., and others.

AN

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.N., A.O., A.P., and others.

AO

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.Q., A.R., A.S., and others.

AP

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.T., A.U., A.V., and others.

AQ

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.W., A.X., A.Y., and others.

AR

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.Z., A.B., A.C., and others.

AS

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.D., A.E., A.F., and others.

AT

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.H., A.I., A.J., and others.

AV

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.K., A.L., A.M., and others.

AW

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.N., A.O., A.P., and others.

AX

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.Q., A.R., A.S., and others.

AY

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.T., A.U., A.V., and others.

AZ

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.W., A.X., A.Y., and others.

BA

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.Z., A.B., A.C., and others.

BB

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.D., A.E., A.F., and others.

BC

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.H., A.I., A.J., and others.

BD

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.K., A.L., A.M., and others.

BE

Table of stock prices for companies starting with 'A', including A.N., A.O., A.P., and others.

LE DOLLAR CANADIEN

Le dollar américain a clôturé hier, en baisse de 12-100 et cotait à \$1.315 contre la devise canadienne. La livre sterling a monté de 25-100 à \$2.325.

OPPORTUNITÉS TRANS-CANADA TRANSGÈSES

Table with columns: Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr. containing various stock and bond listings.

Table with columns: Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr. containing various stock and bond listings.

OPPORTUNITÉS TRANS-CANADA TRANSGÈSES

Table with columns: Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr. containing various stock and bond listings.

Table with columns: Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr., Op., Dem., Trans. cr. containing various stock and bond listings.

